

**INFORMATION PRÉALABLE  
SUR LES EXPÉDITIONS  
COMMERCIALES  
DOCUMENT DU CLIENT  
AÉRIEN**

**DÉCLARATIONS RELATIVES  
AU FRET, AU FRET  
SUPPLÉMENTAIRE ET AU  
MOYEN DE TRANSPORT  
AÉRIEN PAR EDI**

**POUR LES NORMES DE  
MESSAGE EDIFACT**

---

Version 3.2

**Publié par l'Agence des services frontaliers du Canada  
sous l'autorité du  
Ministre de la Sécurité publique et Protection civile Canada**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1.0</b>	<b>OBJET .....</b>	<b>1</b>
<b>2.0</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>3.0</b>	<b>PORTÉE .....</b>	<b>3</b>
<b>4.0</b>	<b>PROCESSUS RELATIFS AU MODE AERIEN .....</b>	<b>4</b>
4.1	SCENARIOS RELATIFS AU MOYEN DE TRANSPORT .....	4
4.2	SCÉNARIOS RELATIFS AU FRET .....	6
4.3	SCÉNARIOS D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE .....	10
<b>5.0</b>	<b>PROCESSUS RELATIF AU MODE AÉRIEN .....</b>	<b>13</b>
5.1	TRAITEMENT DE LA DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT AÉRIEN .....	14
5.2	TRAITEMENT DE LA DÉCLARATION DE FRET AÉRIEN .....	16
5.3	TRANSBORDEMENT INTERLIGNES DE MARCHANDISES .....	17
5.4	ARRANGEMENT DE PARTAGE DE CODE .....	18
5.5	TRAITEMENT DES DÉCLARATIONS D'EXPÉDITION AÉRIENNE FRACTIONNÉE.....	19
5.6	GÉNÉRALITÉS .....	20
5.7	SURVEILLANCE DU PROGRAMME .....	21
<b>6.0</b>	<b>PROCÉDURES CONNEXES AU SYSTÈME EDI.....</b>	<b>22</b>
6.1	OPTIONS DE COMMUNICATION EDI .....	22
6.2	RÉCEPTION DE DONNÉES PAR L'ENTREMISE D'EDI .....	22
6.3	TRAITEMENT DES DONNÉES EDI.....	23
6.4	AVIS À L'ARRIVÉE ET MAINLEVÉE D'UN ENVOI DE FRET AÉRIEN.....	26
6.5	FORMAT DES MESSAGES EDIFACT .....	27
6.6	PRÉSENTATION DE MESSAGES MULTIPLES DANS UNE MÊME TRANSMISSION .....	33
<b>7.0</b>	<b>MESSAGES DE RÉPONSE DE SORTIE.....</b>	<b>34</b>
7.1	MESSAGES DE RÉPONSE FAVORABLE.....	34
7.2	MESSAGES DE RÉPONSE D'ERREUR .....	34
7.3	AVIS D'ÉVALUATION DE RISQUE .....	36
<b>8.0</b>	<b>DISPONIBILITÉ DU SYSTÈME DE L'ASFC .....</b>	<b>38</b>
<b>9.0</b>	<b>FIABILITÉ DU SYSTÈME DE L'ASFC .....</b>	<b>39</b>
9.1	SÉCURITÉ.....	39
9.2	CONFIDENTIALITÉ .....	39
9.3	AUTORISATION .....	39
9.4	AUTHENTIFICATION .....	39
9.5	DOCUMENTS INCOMPLETS, INEXACTS OU CORROMPUS.....	39
<b>10.0</b>	<b>SIGNALEMENT ET RÉOLUTION DES PROBLÈMES.....</b>	<b>40</b>
10.1	DISPOSITIONS DE SAUVEGARDE .....	40
10.2	PLAN D'URGENCE EN CAS DE PANNE DU SYSTÈME .....	40
<b>11.0</b>	<b>PROCESSUS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE ET DE MISE À L'ESSAI..</b>	<b>41</b>

11.1	PROCESSUS DE DEMANDE D'INSCRIPTION OFFICIELLE.....	41
11.2	LE REPRÉSENTANT DU SERVICE À LA CLIENTÈLE .....	41
11.3	ESSAIS D'ACCEPTATION DU CLIENT .....	42
<b>ANNEXE A – GLOSSAIRE - INFORMATION PRÉALABLES SUR LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES (IPEC).....</b>		<b>44</b>
<b>ANNEXE B - DEMANDE D'INSCRIPTION DU CLIENT .....</b>		<b>52</b>
<b>ANNEXE C - TABLEAUX DES CODES.....</b>		<b>55</b>
<b>ANNEXE D - INFORMATION PRÉALABLES SUR LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES (IPEC) - DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU FRET DU SECTEUR AÉRIEN POUR LES NORMES DES MESSAGES DE TYPE ANSI ET EDIFACT .....</b>		<b>57</b>
<b>ANNEXE E - INFORMATION PRÉALABLES SUR LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES (IPEC) - DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU FRET TABLES DE CONCORDANCE ET DÉFINITIONS DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES POUR LES NORMES DES MESSAGES DE TYPE ANSI ET EDIFACT.....</b>		<b>59</b>
<b>ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE .....</b>		<b>60</b>
GLOSSAIRE DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES CONCERNANT LA TABLE DE CONCORDANCES DES MESSAGES DE FRET AÉRIEN.....		60
INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS DE DONNÉES DE LA TABLE DE CONCORDANCE DES MESSAGES CONCERNANT LE FRET AÉRIEN IMPORTÉ.....		76
<b>ANNEXE G - DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT .....</b>		<b>130</b>
GLOSSAIRE DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES CONCERNANT LA TABLE DE CONCORDANCE DES MESSAGES DE DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT .....		130
TABLE DE CONCORDANCE DU MOYEN DE TRANSPORT AÉRIEN.....		134
EXEMPLES DE DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT AÉRIEN .....		144
<b>ANNEXE H - MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT .....</b>		<b>147</b>
GLOSSAIRE DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES CONCERNANT LA TABLE DE CONCORDANCE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT .....		147
EXEMPLES DES MESSAGES DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT .....		167

# TABLE DES SCHÉMAS ET FIGURES

## 4.0 Processus s'appliquant au transport aérien

### 4.1 Scénarios connexes au moyens de transport

Scénario 1 – Moyen de transport/déplacement ordinaire .....	4
Scénario 2 – Moyen de transport/déplacement ordinaire avec escale technique.....	4
Scénario 3 – Moyen de transport/transbordement interlignes de marchandises.....	5
Scénario 4 – Moyen de transport/entente de partage de code.....	5

### 4.2 Scénarios relatifs au fret

Scénario 1 – Fret/Importation .....	6
Scénario 2 – Fret/Importation – Mouvement d'entrée .....	6
Scénario 3 – Fret restant à bord (FRAB) .....	7
Scénario 4 – Fret/en transit .....	7
Scénario 5 – Fret/transbordement interlignes de marchandises.....	8
Scénario 6 – Fret/entente de partage de code.....	9

### 4.2 Scénarios d'expédition fractionnée

Scénario 1 – Expédition fractionnée .....	10
---	----

## 5.0 Déroulement des opérations du système pour le transport aérien

Figure 1 – Déclaration et traitement des déclarations pour les mouvements aériens	14
---	----

### 5.2 Traitement de la déclaration de fret aérien

Figure 1 – Relation entre la déclaration de fret et la déclaration de moyen de transport .....	16
--	----

## 1.0 OBJET

Le présent document est fourni aux clients à titre documentaire. Son contenu peut être révisé ou modifié en raison de changements d'orientation, de mises à niveau des systèmes et de nouvelles exigences opérationnelles. Toutefois, l'Unité du commerce électronique (UCE) de l'ASFC s'efforcera, dans toute la mesure du possible, d'aviser au préalable par courriel les clients des changements de système importants à venir. Veuillez mettre à jour l'information relative à votre adresse électronique que détient l'UCE.

Le présent document est conçu pour fournir aux participants au processus des déclarations de fret et de moyen de transport aériens à l'aide du système d'échange de données informatisées (EDI), dans le cadre du programme d'Information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC), des renseignements techniques sur la manière d'utiliser ce nouveau processus de déclaration. Il est obligatoire de lire ce document pour fournir par EDI des renseignements liés aux déclarations de fret et de moyen de transport aériens. Il a pour principal objet d'aider les participants à assurer la mise en œuvre interne de ce processus.

Le présent document du client du secteur aérien de l'IPEC, pour ce qui est de la phase 2 des déclarations par EDI, englobe les renseignements relatifs à la transmission EDI des déclarations de fret aérien, des déclarations supplémentaires de fret et des déclarations de moyen de transport. Les tables de concordance des messages liés à l'IPEC (fret importé, fret en transit, fret restant à bord (FRAB) et moyen de transport) sont présentées selon les normes EDIFACT. La table de concordance des messages concernant les déclarations supplémentaires de fret est présentée selon les normes ANSI et EDIFACT.

Nous recommandons aux participants de lire toutes les sections descriptives du présent document de pair avec les tables de concordance des messages, car certaines règles opérationnelles ont une incidence sur la programmation des systèmes.

Prière d'adresser toute demande de renseignements ou de documents à :

### **Unité du commerce électronique**

Agence des services frontaliers du Canada

250, chemin Tremblay, 6<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0L8

Tél. : 1-888-957-7224 pour les appels en provenance du Canada et des États-Unis

1-613-946-0762 pour les appels d'outre-mer, entre 8 h et 17 h, heure normale de l'Est

1-613-946-0763 pour les appels d'outre-mer, entre 17 h et 8 h, heure normale de l'Est

## 2.0 INTRODUCTION

C'est dans le Plan d'action des douanes qu'a été annoncée la stratégie des Douanes visant à établir deux processus de traitement des expéditions commerciales en vue de répondre proactivement aux augmentations de volume des marchandises commerciales. Le Programme d'autocotisation des douanes (PAD) a été établi pour activer le traitement des marchandises à faible risque, dans le cadre d'un processus d'examen préalable, d'approbation préalable et de postvérification. Le projet d'Information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC) a été conçu pour traiter les marchandises inconnues et à risque élevé en fournissant à l'ASFC, dans les délais précisés dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*, des données électroniques sur le fret et sur le moyen de transport afin qu'elles soient traitées par un outil automatisé d'évaluation de risque.

Le programme de déclaration obligation du fret et du moyen de transport à l'aide de l'échange de données informatisées (EDI) est mis en œuvre par étapes et par modes de transport, en commençant par le mode maritime, en avril 2004. Dans le cadre de la deuxième phase, qui concerne le mode aérien, le programme de déclaration obligatoire du fret et du moyen de transport à l'aide de l'EDI devrait être mis en œuvre en décembre 2005.

Les tables de concordance ANSI et EDIFACT ont été établies à l'aide d'une structure de messages unique qui permet de déclarer les données relatives au fret et au moyen de transport en fonction de divers modes de transport. La structure de messages multimodale EDIFACT a été mise au point dans le cadre de l'Initiative du G7 visant la normalisation et la simplification des procédures douanières.

### 3.0 PORTEE

Le présent document traite, d'une part, de la transmission électronique obligatoire, par les transporteurs aériens, de données sur le fret ainsi que sur le moyen de transport et, d'autre part, de la réception de ces données.

Le processus de déclaration de fret et de moyen de transport à l'aide de l'EDI permettra ce qui suit :

- Obtenir des données électroniques additionnelles sur les marchandises aériennes commerciales, avant leur arrivée, afin de pouvoir procéder à une évaluation de risque plus efficace grâce à la fourniture de renseignements cruciaux, comme le destinataire ultime, une description claire et précise du fret, ainsi que l'identification des marchandises dangereuses.
- Supprimer l'obligation de présenter sur papier les documents principaux concernant le fret et le moyen de transport, relativement au fret importé et au fret en transit, en exigeant que les données soient transmises par voie électronique dans les délais prescrits par le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.
- Exiger la déclaration par voie électronique des données relatives au fret, y compris le fret restant à bord (FRAB) d'un moyen de transport aérien arrivant au Canada.
- Soumettre les procédures de déclaration de fret secondaire sur papier (résumé, nouveau document et papier creux) aux mêmes délais de déclaration qu'aujourd'hui, c'est-à-dire au moment de l'arrivée de la cargaison au port de destination principal.
- Exiger la déclaration électronique des données relatives au moyen de transport (A6).
- Indiquer l'endroit où seront entreposées les marchandises à leur arrivée au Canada pour fins d'inspection commerciale et d'avis de mainlevée.
- Permettre de déclarer les expéditions fractionnées pour le mode aérien.
- Faire respecter les exigences d'autres ministères en matière de traitement.
- Tenir un processus de contrôle permanent et d'examen de la qualité des données afin d'assurer l'intégrité des données en vue du processus d'évaluation de risque.

## 4.0 PROCESSUS RELATIFS AU MODE AERIEN

La section qui suit décrit les processus et les règles qui régissent la transmission à l'ASFC des déclarations de fret, de moyen de transport et d'expédition fractionnée pour le mode aérien.

Les renseignements liés aux processus, aux règles et aux tables de concordance des messages concernant les déclarations supplémentaires de fret figurent aux annexes D et E.

Les déclarations de moyen de transport doivent être transmises au moins 4 heures avant l'arrivée au premier port d'arrivée (PPA) au Canada.

Les déclarations de fret et d'expédition fractionnée doivent être envoyées au moins 4 heures avant l'arrivée au bureau des douanes de déclaration/premier port de déclaration.<sup>1</sup>

Si la durée du vol est inférieure à 4 heures, les données relatives au fret et au moyen de transport doivent être transmises à l'ASFC avant l'heure du décollage proprement dit. Les sections 5 et 6, ainsi que les annexes F à H du présent document, comportent des renseignements plus détaillés sur les règles et le processus de déclaration.

### 4.1 SCENARIOS RELATIFS AU MOYEN DE TRANSPORT

#### Scenario 1 – Moyen de transport/déplacement ordinaire avec escale technique

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une déclaration de moyen de transport effectuée par la ligne aérienne XX. Le transport commence à Chicago et il y a une escale à Vancouver pour décharger une partie du fret. Le transport se poursuit ensuite jusqu'à Edmonton, la destination finale, où le reste du fret est déchargé. La déclaration de moyen de transport est envoyée à l'ASFC au moins 4 heures avant l'arrivée au premier port d'arrivée canadien, à Vancouver.

NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES	DONNÉES TRANSMISES
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT) ( <i>code CRN</i> )	Vol ABC + Date de départ prévue
Itinéraire du vol	ORD – YVR – YEG
Aéroport de départ	ORD (Chicago – aéroport international O'Hare)
Premier port d'arrivée	YVR (aéroport international de Vancouver)

#### Scénario 2 – Moyen de transport/déplacement ordinaire avec escale technique

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une déclaration de moyen de transport effectuée par la ligne aérienne ZZ lorsqu'il y a une escale technique, mais qu'aucune marchandise n'est déchargée. Le moyen de transport provient de Londres, mais il fait une escale technique à Gander et son fret est destiné à Toronto.

<sup>1</sup> Il s'agit ici de notes explicatives. La source des délais est le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.



NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES	DONNÉES TRANSMISES
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + Date de départ prévue
Itinéraire du vol	LHR – YQX – YYZ
Aéroport de départ	LHR (London – aéroport Heathrow)
Premier port d'arrivée canadien	YQX (aéroport international de Gander)

**Note :** La déclaration de moyen de transport est transmise à ASFC au moins 4 heures avant l'arrivée au premier port d'arrivée canadien, soit Gander dans ce cas-ci.<sup>1</sup> Si la durée du vol est inférieure à 4 heures, les données sur le moyen de transport seront communiquées à l'ASFC lorsque le décollage sera terminé et que l'aéronef sera en route vers le Canada.<sup>1</sup>

### Scénario 3 – Moyen de transport/transbordement interlignes de marchandises

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une déclaration de moyen de transport effectuée par la ligne aérienne XX pour un transbordement interlignes de marchandises à partir de la compagnie ZZ. Les marchandises sont transportées par la compagnie ZZ à partir de Paris et elles font l'objet d'un transfert interlignes à destination de la compagnie aérienne XX à Chicago, en vue d'une livraison au destinataire, à Vancouver. La compagnie XX, à titre de transporteur, a la responsabilité de présenter la déclaration de moyen de transport à l'ASFC au moins 4 heures avant l'arrivée au premier port d'arrivée canadien, à Vancouver.

NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES	DONNÉES TRANSMISES
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + Date de départ prévue
Itinéraire du vol	ORD – YVR
Aéroport de départ	ORD (Chicago – aéroport international O'Hare)
Premier port d'arrivée canadien	YVR (aéroport international de Vancouver)

**Note :** Il incombe à la compagnie aérienne XX de présenter les déclarations de fret. Pour plus de détails, voir la section 4.2, Scénarios relatifs au fret, Scénario 5.

### Scénario 4 – Moyen de transport / entente de partage de code

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une déclaration de moyen de transport effectuée lorsqu'il existe une entente de partage de code. La compagnie aérienne XX transporte du fret pour le compte de la compagnie aérienne ZZ pendant son transport de Chicago à Vancouver.

NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES	DONNÉES TRANSMISES
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + Date de départ prévue
Itinéraire du vol	ORD – YVR
Aéroport de départ	ORD (Chicago – aéroport international O'Hare)
Premier port d'arrivée canadien	YVR (aéroport international de Vancouver)

<sup>1</sup> Il s'agit ici de notes explicatives. La source des délais est le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.

**Note :** La compagnie aérienne XX envoie la déclaration de fret pour ses marchandises; la compagnie aérienne ZZ doit aussi envoyer sa propre déclaration de fret. Pour plus de détails, voir la section 4.2, Scénarios relatifs au fret, Scénario 6.

La compagnie aérienne XX doit envoyer la déclaration de moyen de transport.

## 4.2 SCÉNARIOS RELATIFS AU FRET

### Scénario 1 – Fret/Importation

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une déclaration de fret effectuée par la compagnie aérienne XX pour un envoi importé au Canada. L'envoi provient initialement de Manille, aux Philippines, puis il est acheminé à Vancouver.

NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES	DONNÉES TRANSMISES
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + Date de départ prévue
Numéro de vol	Vol ABC
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX + Numéro de la lettre de transport aérien
Lieu de chargement	MNL (aéroport international de Manille)
Lieu de réception	PH (Philippines)
Port de déclaration	0821 (aéroport international de Vancouver)
Bureau de douane de déchargement	0821 (aéroport international de Vancouver)
Acheminement et destination – emplacement	MNL – YVR

**Note :** La compagnie aérienne XX présentera les déclarations de fret et de moyen de transport dans les délais prescrits dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*. Voir la section 4.1, Scénarios connexes au moyen de transport, Scénario 1, pour plus de détails.

### Scénario 2 – Fret/Importation – Mouvement d'entrée

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre la déclaration de fret pour le transport d'importation. La cargaison est transportée par la compagnie aérienne XX de Jakarta, en Indonésie, à Calgary. La compagnie aérienne ZZ transporte ensuite cette cargaison jusqu'à sa destination finale, à Edmonton. La déclaration de fret aérien est transmise à l'ASFC au moins 4 heures avant l'arrivée au port de déclaration/bureau de déclaration en douane, soit Calgary dans ce cas-ci.<sup>1</sup> Le lieu de déchargement est Edmonton (YEG).

NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES	DONNÉES TRANSMISES
-----------------------------	--------------------

<sup>1</sup> Il s'agit ici de notes explicatives. La source des délais est le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.

NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES	DONNÉES TRANSMISES
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + Date de départ prévue
Numéro de vol	Vol ABC
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX + Numéro de la lettre de transport aérien
Lieu de chargement	JKT (aéroport international de Jakarta)
Lieu de réception	ID (Indonésie)
Port de déclaration	0701 (aéroport international de Calgary)
Bureau de douane de déchargement	0702 (aéroport international d'Edmonton)
Acheminement et destination – emplacement	JKT – YYC – YEG

**Note :** La compagnie aérienne XX aura la responsabilité de présenter une déclaration de moyen de transport pour le premier tronçon du transport (Jakarta à Calgary). Voir la section 4.1, Scénarios connexes au moyen de transport, Scénario 1, pour plus de détails. Dans la déclaration de fret, la compagnie aérienne XX doit aussi déclarer l'itinéraire complet du fret. Dans ce scénario, la compagnie aérienne ZZ ne présente aucune déclaration.

### Scénario 3 – Fret restant à bord (FRAB)

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une déclaration de fret aérien pour des marchandises demeurant à bord de l'aéronef. Sa destination finale est à l'extérieur du Canada. La cargaison transportée par la compagnie aérienne XX provient de Hong Kong, en Chine, elle parvient à Vancouver et les marchandises restant à bord de l'aéronef sont destinées à être livrées à New York. Le port de déclaration est Vancouver (YVR) et le lieu de déchargement est sans objet.

NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES	DONNÉES TRANSMISES
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + Date de départ prévue
Numéro de vol	Vol ABC
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX.
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX approuvé par l'ASFC + Numéro de la lettre de transport aérien
Lieu de chargement	HKG (Aéroport international de Hong Kong)
Lieu de réception	CN (Chine)
Port de déclaration	0821 (aéroport international de Vancouver)
Bureau de douane de déchargement	s.o.
Acheminement et destination – emplacement	HKG – YVR – JFK

**Note :** La compagnie aérienne XX présentera les déclarations de fret et de moyen de transport dans les délais prescrits dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*. Voir la section 4.1, Scénarios connexes au moyen de transport, Scénario 1, pour plus de détails.

### Scénario 4 – Fret/en transit

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une déclaration de fret aérien visant un envoi déclaré par la compagnie aérienne XX pour une expédition faite à partir de Dharan, en Arabie Saoudite, qui passe par Londres, en Angleterre, et qui transite par le Canada pour atteindre le Mexique. À Montréal, la cargaison sera transférée à un autre aéronef pour continuer jusqu'à Mexico, sa destination finale.

<b>NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES</b>	<b>DONNÉES TRANSMISES</b>
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + Date de départ prévue
Numéro de vol	Vol ABC
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX + numéro de la lettre de transport aérien
Lieu de chargement	DHA (aéroport international de Dharan)
Lieu de réception	SA (Arabie Saoudite)
Port de déclaration	0396 (aéroport international Pierre Elliot Trudeau)
Bureau de douane de déchargement	0396 (aéroport international Pierre Elliot Trudeau)
Acheminement et destination – emplacement	DHA – LHR – YUL – MEX

**Note :** La compagnie aérienne XX présentera la déclaration de fret et de moyen de transport dans les délais prescrits dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*. Voir la section 4.1, Scénarios connexes au moyen de transport, Scénario 1, pour plus de détails.

### Scénario 5 – Fret/transbordement interlignes de marchandises

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une déclaration de fret aérien visant des marchandises provenant de Paris, en France. Les marchandises sont expédiées de Paris à Chicago par la compagnie aérienne ZZ pour livraison au Canada au moyen d'un transbordement interligne de marchandises vers la ligne aérienne XX.

La compagnie aérienne XX, le transporteur effectif, a la responsabilité de transmettre la déclaration de fret aérien pour le compte de la compagnie aérienne ZZ. La compagnie aérienne XX transmet son propre code de transporteur approuvé, le NRMT, numéro de vol, et elle soumet l'itinéraire complet des marchandises. Par contre, la compagnie aérienne XX enverra le numéro de la lettre de transport aérien de la compagnie aérienne ZZ dans le champ NCF.

<b>NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES</b>	<b>DONNÉES TRANSMISES</b>
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + date de départ prévue
Numéro de vol	Vol ABC
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne ZZ + numéro de la lettre de transport aérien
Lieu de chargement	ORD (aéroport de Chicago)
Lieu de réception	FR (France)

<b>NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES</b>	<b>DONNÉES TRANSMISES</b>
Port de déclaration	0821 (aéroport international de Vancouver)
Bureau de douane de déchargement	0821 (aéroport international de Vancouver)
Acheminement et destination – emplacement	CDG – ORD – YVR

**Note :** La compagnie aérienne XX a la responsabilité de présenter la déclaration de moyen de transport. Voir la section 4.1, Scénarios connexes au moyen de transport, Scénario 3, pour plus de détails.

### **Scénario 6 – Fret/ transbordement interlignes de marchandises**

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une entente interlignes où la compagnie aérienne XX transportera une expédition de Paris, France à Toronto, Canada pour le compte de la compagnie aérienne ZZ.

La compagnie aérienne XX, le transporteur effectif, a la responsabilité de transmettre la déclaration de fret aérien pour le compte de la compagnie aérienne ZZ. La compagnie aérienne XX transmet son propre code de transporteur approuvé, le NRMT et le numéro de vol. Par contre, la compagnie aérienne XX enverra le numéro de la lettre de transport aérien de la compagnie aérienne ZZ dans le champ NCF.

<b>NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES</b>	<b>DONNÉES TRANSMISES</b>
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + date de départ prévue
Numéro de vol	Vol ABC
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne ZZ + numéro de la lettre de transport aérien
Lieu de chargement	CDG (aéroport Charles de Gaulle)
Lieu de réception	FR (France)
Port de déclaration	0497 (aéroport international de Pearson)
Bureau de douane de déchargement	0497 (aéroport international de Pearson)
Acheminement et destination – emplacement	CDG – YYZ

**Note :** La compagnie aérienne XX a la responsabilité de présenter la déclaration de moyen de transport. Voir la section 4.1, Scénarios connexes au moyen de transport, Scénario 3, pour plus de détails.

### **Scénario 7 – Fret/entente de partage de code**

Ce scénario portant sur le vol ABC illustre une déclaration de fret visant des marchandises transportées par la compagnie aérienne XX pour le compte de la compagnie aérienne ZZ dans le cadre d'une entente de partage de code. Les marchandises proviennent de Paris, en France, et elles sont transportées à Chicago par la compagnie aérienne ZZ. À Chicago, les marchandises sont transférées à la compagnie aérienne XX en vue de leur transport à la destination finale, soit Vancouver.

Dans ce scénario, chaque compagnie aérienne a la responsabilité de présenter ses propres déclarations de fret. La compagnie aérienne ZZ a la responsabilité de présenter sa déclaration de fret aérien et d'indiquer dans cette dernière le numéro de référence du moyen de transport et le code et le nom de transporteur de la compagnie aérienne XX.

<b>NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES</b>	<b>DONNÉES TRANSMISES</b>
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + Date de départ prévue
Numéro de vol	Vol du transporteur déclarant le fret (ZZ)
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne ZZ + Numéro de la lettre de transport aérien
Lieu de chargement	CDG (aéroport Charles de Gaulle)
Lieu de réception	FR (France)
Port de déclaration	0821 (aéroport international de Vancouver)
Bureau de douane de déchargement	0821 (aéroport international de Vancouver)
Acheminement et destination – emplacement	CDG – ORD – YVR

**Note :** La compagnie aérienne XX a la responsabilité de présenter la déclaration de moyen de transport. Voir la section 4.1, Scénarios connexes au moyen de transport, Scénario 4, pour plus de détails. Si la compagnie aérienne XX a elle-même du fret à bord du moyen de transport, elle doit transmettre sa ou ses propres déclaration(s) de fret dans les délais prescrits dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.

### 4.3 Scénarios d'expédition fractionnée

#### Scénario 1 – Expédition fractionnée

Une cargaison déclarée par la compagnie aérienne XX au départ de l'aéroport Charles de Gaulle (CDG), en France, doit être partagée entre deux moyens de transport en raison de la capacité insuffisante de la compagnie aérienne. Une déclaration de fret aérien couvrant l'ensemble de la cargaison est transmise à 8 h avec le numéro de contrôle du fret et l'indicateur d'expédition fractionnée a la valeur « 1 » pour indiquer que d'autres cargaisons suivront. Le port de déclaration/bureau de déclaration en douane est l'aéroport international Pearson de Toronto (0497) et les marchandises sont à destination d'Edmonton (0702). Une déclaration d'expédition fractionnée additionnelle ayant le même numéro de contrôle du fret que la déclaration de fret aérien et un numéro de référence d'arrivée partielle unique est transmise pour signaler la quantité embarquée à bord de l'aéronef.

**Déclaration de fret aérien :**

<b>NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES</b>	<b>DONNÉES TRANSMISES</b>
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	s.o.
Numéro de vol	s.o.
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX + Numéro de la lettre de transport aérien
Numéro de référence d'arrivée partielle (NRAP)	s.o.
Indicateur d'expédition fractionnée	1
Lieu de chargement	CDG (Aéroport Charles de Gaulle)
Lieu de réception	FR (France)
Port de déclaration	0497 (Aéroport international Pearson)
Bureau de douane de déchargement	0702 (Aéroport international d'Edmonton)
Acheminement et destination – emplacement	CDG – YYZ – YEG
Quantité déclarée dans le manifeste	1000
Quantité de chargement	s.o.

**Déclaration de première expédition fractionnée :**

<b>NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES</b>	<b>DONNÉES TRANSMISES</b>
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC + Date de départ prévue
Numéro de vol	Vol ABC
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Même NCF que dans la déclaration de fret aérien
Numéro de référence d'arrivée partielle (NRAP)	X1
Indicateur d'expédition fractionnée	s.o.
Lieu de chargement	CDG (Aéroport Charles de Gaulle)
Lieu de réception	s.o.
Port de déclaration	0497 (Aéroport international Pearson)
Bureau de douane de déchargement	0702 (Aéroport international d'Edmonton)
Quantité déclarée dans le manifeste	s.o.
Quantité de chargement	300

**Déclaration de deuxième expédition fractionnée :**

<b>NOM DE L'ÉLÉMENT DE DONNÉES</b>	<b>DONNÉES TRANSMISES</b>
Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)	Vol ABC2 + Date de départ prévue
Numéro de vol	Vol ABC2
Acheminement et destination – transporteur	XX
Code du transporteur effectif	Code de transporteur approuvé par l'ASFC de la compagnie aérienne XX
Numéro de contrôle du fret (NCF)	Même NCF que dans la déclaration de fret aérien
Numéro de référence d'arrivée partielle (NRAP)	X2
Indicateur d'expédition fractionnée	s.o.
Lieu de chargement	CDG (Aéroport Charles de Gaulle)
Lieu de réception	s.o.
Port de déclaration	0497 (Aéroport international Pearson)
Bureau de douane de déchargement	0702 (Aéroport international d'Edmonton)
Quantité déclarée dans le manifeste	s.o.
Quantité de chargement	700

**Note :** Une déclaration de moyen de transport distincte est requise pour chaque déclaration d'expédition fractionnée.

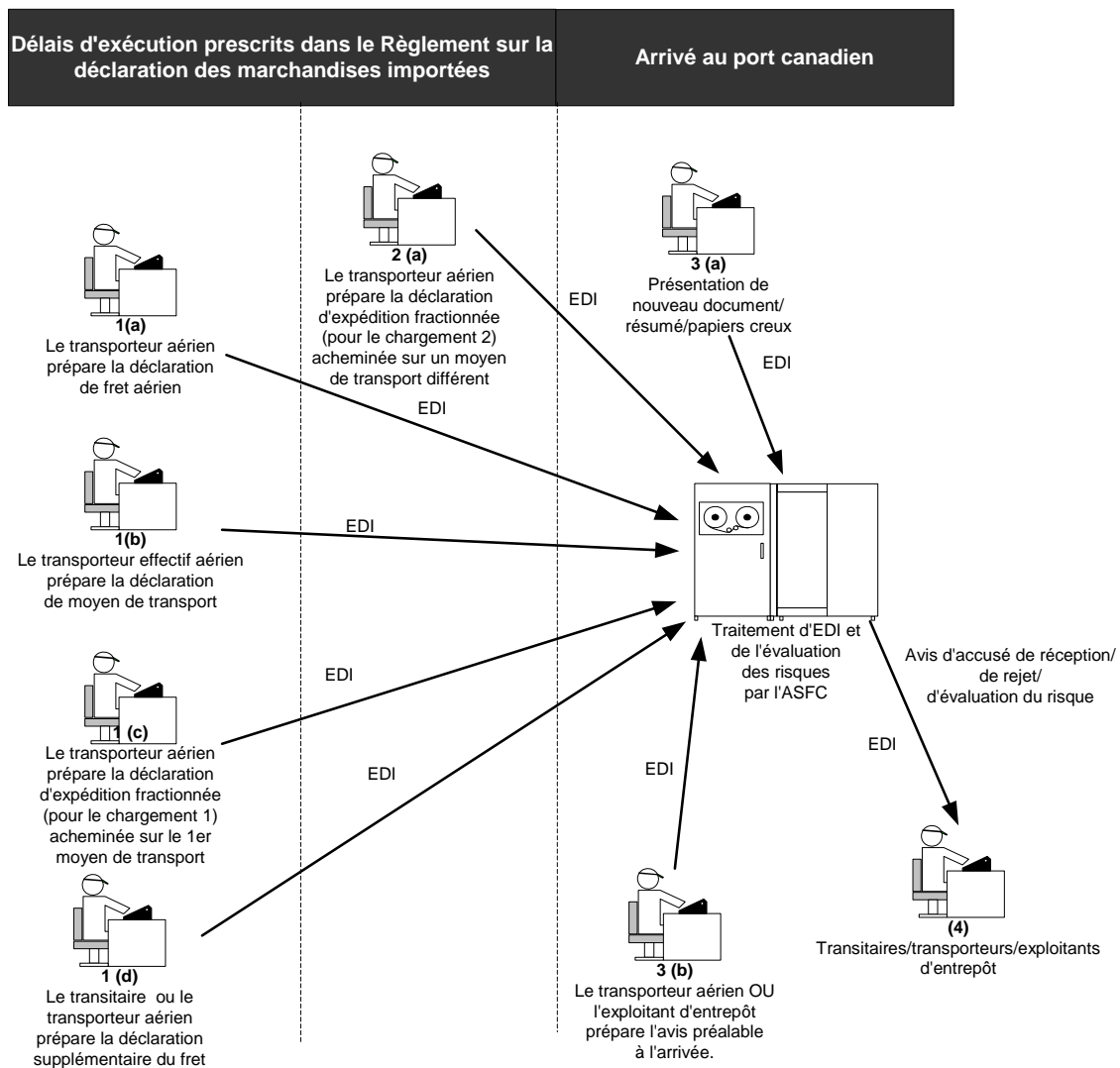


## 5.0 PROCESSUS RELATIF AU MODE AÉRIEN

À l'heure actuelle, on transmet les détails sur le fret aérien en présentant une lettre de transport aérien imprimée à l'ASFC pour traitement. Afin d'obtenir les données sur le fret aérien et le moyen de transport et de prendre une décision éclairée au sujet du risque éventuel, le programme IPEC obligera à transmettre par voie électronique l'information relative au fret et au moyen de transport pour ce qui est du fret importé, du fret en transit et du fret restant à bord (FRAB). Les aéronefs privés non commerciaux et les voyageurs ayant des bagages non commerciaux sont dispensés de l'obligation de présenter une déclaration EDI du programme d'IPEC.

Sauf en cas d'impondérables, les transporteurs aériens devront transmettre par EDI à l'ASFC toutes les données relatives au fret et au moyen de transport afin qu'elles soient traitées dans les délais prévus par le *Règlement sur la déclaration des marchandises dangereuses*. L'ASFC vérifiera ensuite les données et enverra au transporteur une note l'avisant de l'état de sa déclaration.

La déclaration des exportations ne changera pas, les lettres de transport aérien imprimées étant présentées pour les expéditions aériennes partant du Canada. Les procédures qui s'appliquent aux déclarations de fret secondaires demeureront inchangées elles aussi, car les papiers creux, les nouveaux manifestes et les déclarations sommaires sur papier seront encore soumis.

**Figure 1 – Déclaration et traitement des déclarations pour les mouvements aériens**

La figure 1 représente les diverses entités et les processus en jeu pour le traitement des déclarations d'importation, en transit, FRAB, d'expédition fractionnée, et de moyen de transport.

Il est important de signaler que les exigences relatives au Rôle d'équipage, à la Déclaration des provisions de bord, ainsi qu'à tout autre document qu'exigent actuellement l'ASFC ou d'autres ministères au moment de l'arrivée du moyen de transport ne changent pas. Les seuls documents que remplace le système EDI sont la déclaration du moyen de transport et la déclaration du fret.

Les sections suivantes expliquent le déroulement des activités et la déclaration dans le contexte du programme aérien de l'IPEC.

### 5.1 Traitement de la déclaration de moyen de transport aérien

Le transporteur effectif, ou son représentant, prépare et envoie à l'ASFC, par EDI, l'information relative au moyen de transport portant sur un aéronef qui arrive au Canada dans les délais prévus dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.

Les données relatives au moyen de transport doivent être transmises électroniquement à l'ASFC au moins 4 heures avant l'arrivée au premier port d'arrivée canadien (PPAC). Si la durée du vol est inférieure à 4 heures, le moyen de transport sera déclaré à l'ASFC avant l'heure réelle de départ.<sup>1</sup>

**Note :** Le transporteur effectif est la compagnie de transport dont un aéronef (nolisé, loué ou lui appartenant) transporte une ou plusieurs expéditions de fret qui arriveront au Canada. L'existence d'un logo, en particulier dans le cas des lignes aériennes régionales, ne doit pas être le seul facteur déterminant. Seul le transporteur effectif devra présenter une déclaration de moyen de transport aérien.

La déclaration de moyen de transport aérien (DMTA) comprendra les éléments suivants :

- Le numéro de référence du moyen de transport (NRMT) du transporteur effectif;

Le NRMT est un numéro de référence unique que le transporteur accorde à un déplacement ou un départ d'un moyen de transport.

**Note :** Le NRMT est le numéro de vol du transporteur effectif suivi de la date de départ prévue. (XX123aammjj)

- Le premier port d'arrivée au Canada (PPA) où le moyen de transport est supposé atterrir;

**Note :** Quelle que soit la raison de l'atterrissage (p. ex., escale technique, changement d'équipage, diversion, etc.), le PPA est le premier aéroport au Canada où l'aéronef atterrira.

- Un estimé exact de la date et de l'heure d'arrivée au premier port canadien d'arrivée en heure normale/avancée de l'Est (HE);

Le transporteur effectif devra envoyer une modification de la déclaration de moyen de transport aérien afin de changer le premier port d'arrivée canadien et/ou la date et l'heure prévues d'arrivée pour aviser l'ASFC de tout reroutage, et changement de l'heure d'arrivée prévue (HAP) de plus de 30 minutes ou changement d'itinéraire imprévu de l'aéronef.

**Note :** Si le changement d'HAP est de 30 minutes ou moins par rapport à la déclaration originale, il n'est pas nécessaire de modifier la déclaration de moyen de transport aérien afin de refléter la nouvelle heure. Toutefois, l'ASFC peut envoyer un avis d'évaluation de risque en tout temps avant l'HAP indiquée dans la déclaration de moyen de transport. C'est donc dire qu'il n'est pas permis de déplacer les marchandises de l'entrepôt avant l'HAP indiquée dans la déclaration de moyen de transport.

---

<sup>1</sup> Il s'agit ici de notes explicatives. La source des délais est le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.

## 5.2 Traitement de la déclaration de fret aérien

Le transporteur qui déclare le fret, ou son représentant, prépare et transmet à l'ASFC un message EDI comportant l'information relative au fret connexe à une lettre de transport aérien dans les délais prévus dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.

Les données sur le fret doivent être transmises électroniquement à l'ASFC au moins 4 heures avant l'arrivée au port de déclaration/bureau de déclaration en douane. Si la durée du vol est inférieure à 4 heures, le fret sera déclaré à avant l'heure réelle de départ.<sup>1</sup>

**Note :** Le transporteur qui déclare le fret a la responsabilité de soumettre la déclaration de fret à l'ASFC.

La transmission de déclaration de fret aérien comprendra les éléments suivants :

- Un numéro de contrôle du fret (NCF) unique qui commence par le code de transporteur à 4 caractères, approuvé par l'ASFC suivis d'un numéro de référence unique attribué par le transporteur/ représentant.

Le format du code de transporteur pour le mode de transport aérien se compose de trois caractères alphanumériques, suivis d'un trait d'union (p. ex., 123-);

**Note :** Les codes de transporteur itinérant ne sont pas acceptés.

- Le numéro de référence du moyen de transport (NRMT) du transporteur effectif;

Le NRMT est un numéro de référence unique que le transporteur accorde à un déplacement ou départ d'un moyen de transport.

**Note :** Le NRMT est le numéro de vol du transporteur effectif suivi de la date de départ prévue. (XX123aammjj)

- Énumérer en ordre chronologique tous les points d'arrêt en route vers la destination finale (y compris le lieu de chargement et le bureau de déclaration en douane);

Note : La déclaration doit contenir au moins un port à l'étranger et un port canadien.

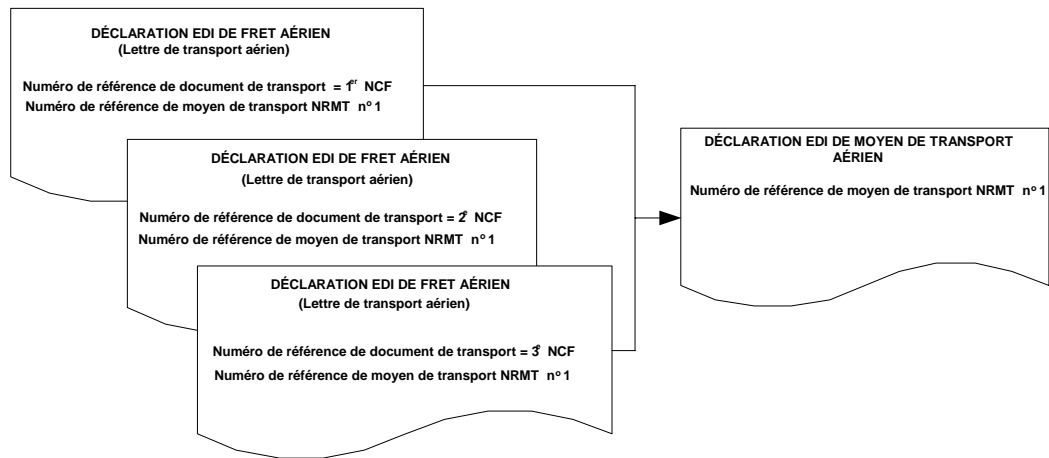
- L'indicateur de procédure des douanes, avec la valeur correspondant au type de mouvement de fret des marchandises (importation, en transit ou FRAB);
- Si c'est pertinent, l'information relative aux unités de chargement (UC) sera fournie;

**Note :** Les compagnies de messagerie sont exemptées de l'exigence de déclarer les UC.

### Figure 2 – Relation entre la déclaration de fret et la déclaration de moyen de transport

---

<sup>1</sup> Il s'agit ici de notes explicatives. La source des délais est le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.



Une déclaration EDI de fret aérien distincte sera soumise pour chaque lettre de transport.

Une déclaration EDI de moyen de transport aérien sera soumise pour chaque visite d'un moyen de transport. Un numéro de référence de moyen de transport unique, non répété, sera assigné à chaque visite du moyen de transport.

### 5.3 Transbordement interlignes de marchandises

La déclaration de fret pour le transbordement interlignes de marchandises est envoyée à l'ASFC par le transporteur effectif et elle est traitée de manière semblable aux mouvements de fret réguliers. Voir la section 4.2, figure 5, pour obtenir plus de renseignements sur le déroulement de ce processus.

La déclaration de fret aérien pour le transbordement interlignes de marchandises comporte le suivant :

- Un numéro de contrôle du fret (NCF) (un numéro unique qui commence par le code de transporteur à 4 caractères, approuvé par l'ASFC suivis d'un numéro de référence unique attribué par le transporteur/ représentant), tel qu'attribué par le transporteur interligne, sera utilisé par le transporteur effectif à déclarer le fret.

Le format du code de transporteur pour le mode de transport aérien se compose de trois caractères alphanumériques, suivis d'un trait d'union (p. ex., 123-);

**Note :** Les codes de transporteur itinérant (ITN) ne sont pas acceptables.

- Le numéro de référence du moyen de transport (NRMT) sera fourni par le transporteur effectif.
- Énumérer en ordre chronologique tous les points d'arrêt en route vers la destination finale (y compris le lieu de chargement et le bureau de déclaration en douane);

**Note :** La déclaration doit contenir au moins un port à l'étranger et un port canadien.

- Le cas échéant, on fournira l'information relative aux unités de chargement (UC);

**Note :** Les compagnies de messagerie sont exemptées de l'exigence de déclarer les UC.

La déclaration de moyen de transport pour le transbordement interlignes de marchandises doit :

- être transmise par le transporteur effectif à partir du lieu de départ final en route vers le Canada;
- énumérer en ordre chronologique tous les points d'arrêt en route vers la destination finale (y compris le lieu de départ et le premier port d'arrivée canadien);

**Note :** La déclaration doit contenir au moins un port à l'étranger et un port canadien.

- L'indicateur de procédure des douanes, avec la valeur correspondant au type de mouvement de fret des marchandises (importation, en transit ou FRAB);
- le numéro de référence du moyen de transport (NRMT) du transporteur effectif.

Le NRMT est un numéro de référence unique que le transporteur accorde au déplacement ou au départ particulier d'un moyen de transport.

**Note :** le NRMT est le numéro de vol du transporteur effectif suivi de la date de départ prévue (XX123aammjj).

#### 5.4 Arrangement de partage de code

En cas d'entente de partage de code, chaque compagnie aérienne (le transporteur effectif ou les transporteurs déclarant le fret) présentera une DMTA pour leur fret directement à l'ASFC. Le transporteur effectif présentera la déclaration de moyen de transport. Voir la section 4.2, figure 6, pour plus de renseignements.

La déclaration de fret aérien pour les arrangements de partage de code contiendra :

- Un numéro de contrôle du fret (NCF) qui commence par le code de transporteur à 4 caractères, approuvé par l'ASFC suivis d'un numéro de référence unique attribué par le transporteur/ représentant.

Le format du code de transporteur pour le mode de transport aérien se compose de trois caractères alphanumériques, suivis d'un trait d'union (p. ex., 123-);

**Note :** Les codes de transporteur itinérant (ITN) ne sont pas acceptables.

- Le code de transporteur approuvé par l'ASFC du transporteur déclarant le fret;
- Le numéro de référence du moyen de transport (NRMT) du transporteur effectif.

Le NRMT devra être échangé entre le transporteur effectif et le transporteur déclarant le fret.

**Note :** Le NRMT est le numéro de vol du transporteur effectif suivi de la date de départ prévue. (XX123aammjj)

- L'indicateur de procédure des douanes, avec la valeur correspondant au type de mouvement de fret des marchandises (importation, en transit ou FRAB);
- Si c'est pertinent, l'information relative aux unités de chargement (UC) sera fournie;

**Note :** Les compagnies de messagerie sont exemptées de l'exigence de déclarer les UC.

Il incombera au transporteur effectif de transmettre la déclaration de moyen de transport pour la totalité du fret. Cela inclut le fret du transporteur déclarant le fret, ainsi que le sien propre.

La déclaration de moyen de transport pour les mouvements dans un contexte de partage de code comprendra les éléments suivants :

- Le NRMT du transporteur effectif;
- L'énumération chronologique de tous les points d'arrêt en route vers la destination finale (y compris le lieu de départ et le premier port d'arrivée);

**Note :** La déclaration doit contenir au moins un port à l'étranger et un port canadien.

Dans une entente de partage de code, il incombe à chaque compagnie aérienne de transmettre une déclaration de fret pour son propre fret. Par conséquent, les avis sortants seront adressés à l'auteur du rapport. Tous les avis sortants relatifs aux déclarations de moyen de transport, dans le contexte des ententes de partage de code, seront transmis à l'expéditeur du rapport de la déclaration de moyen de transport (le transporteur effectif).

## **5.5 Traitement des déclarations d'expédition aérienne fractionnée**

En transport aérien, le fret énuméré dans une déclaration de fret aérien (DFA) peut être transporté par un moyen de transport ou, selon la capacité en fret de l'aéronef et son itinéraire, par plusieurs moyens de transport. L'objectif du processus de déclaration d'expédition fractionnée (DEF) aérienne dans le cadre de l'IPEC est de permettre aux transporteurs de déclarer des expéditions arrivant au Canada par l'intermédiaire de plusieurs vols.

Seules les expéditions comportant l'information suivante correspondant à la déclaration de fret aérien peuvent être déclarées sous forme d'expéditions fractionnées :

- Elles doivent toutes avoir le même destinataire.
- Elles doivent avoir été chargées au même lieu de chargement.
- Elles doivent être destinées au même lieu de destination.

Les transporteurs aériens qui prennent en charge des expéditions fractionnées qualifiées devront transmettre une déclaration de fret aérien comportant l'information détaillée sur le fret correspondant à l'expédition entière dans les délais prescrits dans le *Règlement sur la déclaration*

*des marchandises importées*. Tous les chargements associés à la déclaration de fret aérien seront déclarés au moyen de déclarations d'expédition fractionnée (DEF) dans les mêmes délais prescrits dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées* et fournissant l'information relative à ce chargement.

Toutes les DFA relatives aux expéditions fractionnées seront transmises avec l'indicateur d'expédition fractionnée (champ IEF), code = 1. Si on transmet un IEF de valeur « 1 », cela signifie qu'une déclaration d'expédition fractionnée suivra.

Une déclaration de moyen de transport aérien sera requise pour chaque chargement correspondant à une DEF. Chaque déclaration de moyen de transport comportera une heure d'arrivée prévue (HAP), qui servira à déterminer l'arrivée de chaque chargement. Les transporteurs auront la responsabilité de modifier les déclarations de moyen de transport individuelles de tout réacheminement, retard ou modification imprévus de l'itinéraire de l'aéronef.

**Note :** Le numéro de référence du moyen de transport (NRMT), le numéro de vol et tout indicateur d'ULD ne seront pas transmis dans la DFA.

Une DFA valide doit figurer dans le dossier avant de pouvoir recevoir les DEF connexes. Si la DFA a été rejetée ou ne figure pas dans le dossier et qu'une DEF est envoyée, cette dernière sera elle aussi rejetée. Pour rectifier cette situation, le client devra d'abord transmettre une modification à la DFA ou transmettre une DFA originale selon le cas, attendre un accusé de réception et renvoyer ensuite la DEF à titre de déclaration de modification.

Toutes les DEF seront transmises avec le même NCF qui est inscrit dans la déclaration de fret aérien, mais elles contiendront aussi un numéro de vol, un numéro de référence du moyen de transport (NRMT), ainsi qu'un numéro de référence d'arrivée partielle (NRAP) à titre d'identificateur unique pour chaque chargement formant l'expédition fractionnée.

## 5.6 Généralités

- Après avoir reçu une transmission qui satisfait aux règles de mise en forme du Système, l'ASFC transmettra un message d'accusé de réception.
- S'il ne reçoit pas de message d'accusé de réception, le transporteur doit présenter de nouveau des données corrigées pour le fret, et ce, conformément aux délais d'exécution précisés dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.
- Si la transmission ne satisfait pas aux règles de mise en forme du système, l'ASFC transmettra un message de validation de rejet dans la mesure du possible (c'est-à-dire, lorsque le système peut identifier l'expéditeur des données). La liste des avis qu'il est possible de recevoir est présentée à la section 7.0 Messages de réponse de sortie.
- Si la transmission est rejetée par la PCED ou le système de l'ASFC, le client transmettra une correction aux données conformément aux délais d'exécution précisés dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.
- Tout message rejeté que le client ne corrige pas sera considéré comme une non-déclaration de fret et, par conséquent, le fret ne sera pas considéré comme autorisé à être déplacé.
- Après que les données ont été transmises avec succès, l'expéditeur recevra du système de l'ASFC un avis d'accusé de réception.



- Si un avis de Retenir a été transmis et que l'on reçoit des renseignements supplémentaires qui mènent à un changement de décision, un nouvel avis sera envoyé au sujet de ce changement. Les clients doivent se conformer à tous les messages que leur envoie l'ASFC

## **5.7 Surveillance du programme**

Les points suivants reflètent les processus qui entrent en ligne de compte dans la cadre de l'observation des clients ainsi que la qualité des données déclarées.

- Le personnel du programme à l'Administration centrale (AC) de l'ASFC surveillera la façon dont le client externe observe les exigences du programme.
- Le personnel du programme à l'Administration centrale de l'ASFC vérifiera que la qualité des données contenues dans les déclarations des clients est conforme aux normes établies.
- L'agent responsable de la vérification pourra communiquer avec le client afin de discuter des mesures correctives à appliquer en vue d'améliorer la qualité des transmissions ou de résoudre tout problème de conformité.

## 6.0 PROCÉDURES CONNEXES AU SYSTÈME EDI

Les transmissions de données que reçoivent les systèmes de l'ASFC sont traitées, et une réponse est établie et renvoyée à l'expéditeur.

La section suivante décrit le processus et les règles que l'on suit lors de la transmission de données par EDI.

### 6.1 Options de communication EDI

Note : l'ASFC ne cautionne aucun service particulier et sa responsabilité se limite à mettre ces renseignements à la disposition de ses clients. Les décisions relatives aux services de transmission incombent au client, et toute entente d'achat est strictement conclue entre le fournisseur et le client. Avant de présenter une demande de services d'échange de données informatisées (EDI), le client doit s'assurer que l'option de transmission choisie est disponible pour l'application de l'ASFC qu'il souhaite utiliser. Tous les frais de transmission à l'ASFC sont supportés par le client.

Voici une brève description des options qu'ont les clients pour transmettre des données par EDI au système hôte de l'ASFC.

- **RVA (réseau à valeur ajoutée)** : Un RVA est un réseau d'EDI public qui permet d'échanger des transactions d'EDI avec un nombre considérable de partenaires commerciaux au moyen d'une interface de communication unique. Les RVA offrent en général un large éventail de services d'EDI. Les clients sont chargés du paiement de leur branchement au RVA et des frais d'adhésion, ainsi que du coût de la transmission de leurs messages à l'ASFC par l'entremise du RVA. Il est possible d'obtenir sur demande une liste de RVA auprès de l'Unité du commerce électronique (UCE).
- **Tiers fournisseur de services** : Il existe divers tiers fournisseurs de services qui transmettent actuellement des données à l'ASFC, en recourant à divers modes de communication. Une liste de fournisseurs de services d'EDI compétents est disponible, sur demande, auprès de l'Unité du commerce électronique (UCE).
- **Passerelle Internet des Douanes (PID)** : L'ASFC a mis au point la PID afin de fournir aux clients un moyen de transmettre et de recevoir des données via Internet. L'ASFC a adopté une infrastructure à clé publique (ICP) afin d'assurer la sécurité et l'intégrité des données. Les clients doivent acheter le logiciel Entrust d'encryptage et de décryptage et développer ou acheter le logiciel de protocole nécessaire pour se brancher à la PID. Les clients sont tenus de transmettre les données à partir d'un bureau canadien, car le certificat d'utilisation n'est assigné qu'à un dispositif situé au Canada.
- **Ligne de communication du CADEX** : Les nouvelles lignes du CADEX ne sont plus offertes comme méthode de communication des données entre les clients et l'ASFC. Un appui continuera d'être accordé aux lignes du CADEX.
- **Connexion directe à l'ASFC** : La connexion directe est une solution plus coûteuse (des frais d'installation d'environ 45 K\$ et des frais annuels de 15 K\$), mais elle permet aux clients d'être en contact direct avec l'ASFC.

### 6.2 Réception de données par l'entremise d'EDI

Les clients externes transmettront par voie électronique les données relatives au fret aérien, au moyen de transport et aux expéditions fractionnées pour le fret importé, en transit et le FRAB.

Lorsqu'un client transmet une déclaration électronique, la demande est soumise à une série de validations au point de réception qui sont effectuées par deux systèmes de l'ASFC : la Plate-forme de commerce électronique des Douanes (PCED) et le Système de soutien de la mainlevée accélérée des expéditions commerciales (SSMAEC). S'il n'y a pas d'erreurs, les données sont stockées sous la forme dans laquelle elles ont été envoyées et que l'on transmet à l'expéditeur applicable l'accusé de réception indiquant que la transmission a été reçue avec succès.

Voici les différentes étapes qu'effectue le système pour recevoir et accepter les données d'EDI :

- recevoir les transmissions du client;
- authentifier l'expéditeur en vérifiant ce dernier par rapport au profil des expéditeurs. Cela confirmera que l'expéditeur est valide pour la norme particulière régissant les messages;
- accepter l'expéditeur, si l'authentification prouve qu'il est valide, ou le rejeter, dans le cas contraire;
- vérifier que :
  - la transmission contient le nombre approprié de segments;
  - les éléments de données de chaque segment sont présents et la structure des données relatives au fret répond aux règles syntaxiques;
  - les exigences en matière de taille (min./max.) et de format (valeurs numériques/alphanumériques/codées) sont remplies;
  - les segments sont définis convenablement;
  - les segments semblent être dans l'ordre approprié;
  - le document contient le nombre approprié de boucles;
- convertir les données sous une forme lisible en vue des prochaines étapes du traitement;
- envoyer un accusé de réception électronique à l'expéditeur si l'on ne relève aucune erreur syntaxique; ou transmettre à ce dernier un message de rejet électronique, si l'on décèle une erreur syntaxique quelconque.

**Autres exigences :**

- Si l'on relève des erreurs syntaxiques, un message de rejet, contenant le code de motif approprié, sera renvoyé à l'expéditeur par la même voie que la transmission d'arrivée. Une liste de codes des messages de réponse d'erreur de sortie est présentée dans le tableau 11 de l'annexe C.

### **6.3 Traitement des données EDI**

Le traitement des données sur le fret et le moyen de transport aérien commence après que l'on a reçu la transmission électronique et que celle-ci a franchi avec succès le stade de la vérification initiale de la PCED. Une fois que le système a reçu la transmission, celle-ci est ensuite traitée en fonction des règles de validation, de stockage, de statut et de production d'avis qui s'appliquent à l'option de service en question.

Si les données échouent au stade de la validation, un avis de rejet électronique est transmis à l'expéditeur initial du message. Sinon, un accusé de réception électronique, indiquant que les

renseignements ont été traités avec succès, est généré et transmis par voie électronique à l'expéditeur initial.

Les clients ont la possibilité de modifier et de supprimer les déclarations de fret, les déclarations d'expédition fractionnée et les déclarations de moyen de transport.

- **Note** : Tout message rejeté que le client ne corrige pas sera considéré comme une non-déclaration de fret et, par conséquent, le fret ne sera pas considéré comme autorisé à être déplacé.

### **6.3.1 Règles concernant les ajouts/originaux EDI qui concernent les déclarations aériennes du fret et du moyen de transport**

Les ajouts/originaux sont utilisés lors du premier envoi de déclarations du fret et du moyen de transport.

En ce qui a trait aux messages EDIFACT, un ajout/original doit aussi être utilisé lorsque le client reçoit un message d'erreur de syntaxe EDIFACT CUSRES qui contient le code 28 ou 29 dans le segment ERP, ou lorsque le client reçoit un message de validation d'erreur EDIFACT CUSRES avec le code 20, 21 ou 22 dans le segment ERP et les données invalides dans le segment FTX sont un élément clé des données.

La colonne « Groupe » du tableau n° 11 – Codes des messages de réponse d'erreur de sortie indiquera si l'erreur se trouve dans un élément clé des données.

### **6.3.2 Règles de suppression/annulation EDI concernant les déclarations aériennes du fret, du moyen de transport et de l'expédition fractionnée**

Les suppressions/annulations servent à supprimer entièrement des déclarations ou des ensembles de déclarations du même type.

Lorsque le numéro de contrôle du fret ou le numéro de référence du moyen de transport est inexact, il est nécessaire de présenter une suppression et un ajout, avec le chiffre exact.

Si l'on souhaite supprimer des éléments de données ou des boucles de segment particuliers, cela doit se faire sous la forme d'une modification.

#### **Moyen de transport aérien**

L'annulation par EDI des déclarations de moyen de transport sera acceptée en tout temps avant ou après l'arrivée, à la condition qu'il n'y ait pas de déclaration de fret aérien connexe au dossier.

**Note** : Une demande d'annulation de la déclaration de moyen de transport ne sera pas acceptée s'il existe dans le dossier une DFA connexe. Toutes les DFA connexes doivent être annulées, ou alors une demande de changement indiquant un NRMT différent doit être transmise.

#### **Déclarations de fret aérien et d'expédition fractionnée**

L'annulation par EDI des DFA et DEF seront acceptées jusqu'à l'heure prévue d'arrivée identifiée dans la déclaration du moyen de transport.

**Note :** Les demandes d'annulation de la DFA ne seront pas acceptées s'il y a dans le dossier une ou plusieurs DEF connexes. Toutes les DEF doivent être annulées avant que l'on puisse annuler la DFA connexe.

### **6.3.3 Règles de modification EDI concernant les déclarations aériennes du fret, du moyen de transport et de l'expédition fractionnée**

Une modification requiert la transmission d'une déclaration toute entière, qui remplacera en totalité la déclaration initiale. Des éléments de données distincts ne peuvent pas être transmis séparément. Une modification d'une déclaration ne peut pas être dans la même transmission qu'un ajout de cette même déclaration.

S'il est nécessaire de changer le numéro de contrôle du fret inscrit sur une déclaration de fret ou le numéro de référence du moyen de transport inscrit sur une déclaration de moyen de transport, une suppression et un ajout concernant le fret ou le moyen de transport doivent être envoyés. Dans un tel cas, une demande de changement ne sera pas acceptée.

Cependant, si le numéro de référence du moyen de transport connexe sur une déclaration du fret doit être corrigé suite à une modification au numéro de référence du moyen de transport de la déclaration du moyen de transport, le client peut transmettre une modification à la déclaration du fret pour corriger cet élément de donnée.

Les corrections aux données sur le fret doivent être effectuées dès qu'elles sont connues et doivent respecter les délais d'exécution précisés dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*. Les corrections électroniques faites par les clients seront acceptées jusqu'à l'heure prévue d'arrivée déclarée dans la déclaration du moyen de transport.

Les corrections électroniques faites après l'arrivée ne seront acceptées que si le client répond à un avis d'évaluation de risque. Les corrections exigées après l'arrivée doivent être présentées sur papier au bureau local de l'ASFC.

#### **Moyen de transport aérien**

Les changements apportés par l'EDI aux déclarations de moyen de transport doivent être faits aussitôt qu'ils sont connus et respecter les délais de déclaration de l'IPEC qui sont précisés dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.

**Note :** Si la HAP varie de 30 minutes ou moins par rapport à l'heure initialement déclarée, il n'est pas nécessaire de changer la déclaration de moyen de transport. Cependant, cela peut avoir une incidence sur la capacité de transmettre les changements par voie électronique.

L'ASFC peut envoyer un avis de risque en tout temps, jusqu'à la HAP indiquée dans la déclaration de moyen de transport. Par conséquent, les marchandises ne sont pas autorisées à quitter l'entrepôt avant la HAP indiquée dans la déclaration de moyen de transport.

### **Déclarations de fret aérien et d'expédition fractionnée**

Les changements effectués par EDI seront acceptés pour les DFA et les DEF jusqu'à la HAP indiquée dans la déclaration de moyen de transport.

**Note** : Les corrections apportées aux données relatives au fret doivent être apportées aussitôt qu'elles sont connues et respecter les délais de déclaration de l'IPEC qui sont précisées dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.

Les corrections électroniques faites après l'arrivée ne seront acceptées que si le client répond à un avis d'évaluation de risque. Les corrections exigées après l'arrivée doivent être présentées sur papier au bureau local de l'ASFC.

#### **6.3.4 Expéditions envoyées à une destination erronée**

Lorsque du fret aérien est déclaré arrivé à une destination dans le délai précisé dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées* mais qu'il est acheminé à un autre endroit, il est nécessaire de transmettre par EDI une modification à la déclaration de fret afin de mettre à jour le nom du premier port d'arrivée canadien afin qu'il corresponde au lieu réel où les marchandises arrivent au Canada.

#### **6.4 Avis à l'arrivée et mainlevée d'un envoi de fret aérien**

Pour la phase 2 du volet aérien de l'IPEC, les déclarations de fret seront traitées par l'ASFC comme visant du fret arrivé à partir du moment de la réception de l'heure d'arrivée prévue (HAP) inscrite dans la déclaration de moyen de transport. Toutefois, pour la phase 2, l'obtention de la mainlevée des marchandises signalée dans une déclaration au Système d'examen avant l'arrivée (SEA), un avis préalable à l'arrivée doit encore être reçu par l'ASFC lorsque les marchandises sont reçues au Canada. La réception de l'avis préalable à l'arrivée entraînera le passage de la déclaration à l'état de mainlevée dans le système de l'ASFC et cela permettra la mainlevée des marchandises. Un avis préalable à l'arrivée n'est pas requis pour les déclarations MDM.

Si l'ASFC émet un avis d'évaluation du risque indiquant que l'état « RETENIR » a été attribué aux marchandises, cet état « RETENIR » a priorité sur les messages du Système de transmission des avis de mainlevée (STAM).

Pour plus de renseignements au sujet du STAM, veuillez communiquer avec l'Unité du commerce électronique :

#### **Unité du commerce électronique**

Agence des services frontaliers du Canada

250, chemin Tremblay, 6<sup>e</sup> étage

Ottawa (Ontario) K1A 0L8

Tél. : 1-888-957-7224 pour les appels de provenance du Canada et des États-Unis

1-613-946-0762 pour les appels d'outre-mer, entre 8 h et 17 h, heure normale de l'Est

1-613-946-0763 pour les appels d'outre-mer, entre 17 h et 8 h, heure normale de l'Est

## 6.5 Format des messages EDIFACT

Il faudrait discuter avec les représentants du Service à la clientèle des questions relatives à l'utilisation précise des messages de l'ASFC. Pour plus de renseignements sur le rôle des représentants du Service à la clientèle de l'ASFC, voir la section 11.2.

Les tables de concordance des messages définissent les éléments de données et la structure de présentation d'un message transmis par Échange de données informatisées (EDI), afin de fournir des données sur le fret aérien et le moyen de transport à l'ASFC.

Les tables de concordance des messages concernant les déclarations de fret (fret importé, fret en transit et FRAB) et du moyen de transport ont été conçues au moyen de la version 00A de la norme internationale EDIFACT/ONU (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport).

Les tables de concordance des messages de type EDIFACT GSMCAR/CUSREP, qui figurent aux annexes E à H, définissent les caractéristiques des éléments de données (comme la taille, le type et la longueur) et, dans la mesure du possible, leurs règles et leurs relations (p. ex., obligatoire ou conditionnelle, dans quelles conditions).

Les tables de messages n'énoncent pas en soi tous les détails des règles qui régissent les éléments de données. On consultera les règles opérationnelles précises qui figurent dans les glossaires des éléments de données de l'IPEC et les instructions relatives aux éléments de données des annexes E - H.

Le format des messages, les transactions et les séries de codes sont susceptibles de changer à mesure qu'évoluent la technologie EDI, les normes relatives aux messages, les éléments de données et les séries de codes. Avant d'adopter une nouvelle version ou norme, l'ASFC transmettra un avis de son intention de le faire.

Les renseignements qui suivent concernent expressément le contenu des messages EDIFACT GSMCAR/CUSREP. Les informations fournies ont été établies à partir de questions ou de problèmes ordinaires, que les clients ont relevés.

### Structures de données et règles relatives aux omissions – Messages de l'EDIFACT

Les présentes sous-sections comportent des informations visant à éclaircir certaines conditions et certaines règles qui sont à suivre obligatoirement. Un certain nombre de conditions et de règles sont appliquées de manière différente, suivant la norme de message employée. Les clients doivent donc veiller à mettre en œuvre les contrôles de demande appropriés afin de répondre à l'exigence de la norme de message employée.

La norme régissant les messages EDIFACT prévoit à la fois un enregistrement « variable » et des structures de données. Cela permet de concevoir les messages EDIFACT en se servant uniquement du nombre minimal requis de caractères de « contrôle » et d'« application ».

Même si la norme régissant les messages EDIFACT permet de structurer les messages de façon variable, cela se fait dans le cadre d'une structure bien stricte. Le répertoire des messages EDIFACT comporte les éléments de données, les segments, les définitions de composantes et la disposition à respecter.

Les structures des messages GSMCAR et CUSREP de base ont servi à produire une version personnalisée des messages EDIFACT. Chaque segment (et/ou élément de données) obligatoire

ou conditionnel doit être transmis dans l'ordre approprié au sein du message. L'emplacement (ou la position) des données dans le message, de même que les qualificatifs connexes, servent à identifier des éléments de données particuliers. Lorsque des enregistrements entiers, ou des éléments de données connexes et/ou particuliers, ne sont pas exigés, soit qu'ils ne sont pas transmis, soit qu'on les « saute » en employant des caractères de contrôle syntaxiques EDIFACT. L'emplacement d'éléments « conditionnels » à la fin d'un segment assure un maximum d'efficacité en mettant simplement fin au segment après le dernier élément de données requis.

Le tableau qui suit présente les règles génériques concernant les fonctions conditionnelles et variables. Ce tableau ne vise pas à donner un aperçu complet de l'application de la norme relative aux messages EDIFACT.

TYPES D'ÉLÉMENTS DE DONNÉES	Contrôle et contenu des messages EDIFACT	
	Omettre ou arrêter (si non requis)	Contenu de l'élément (si fourni)
SEGMENT	Ne pas transmettre le segment entier	ETIQUETTE du segment (3 caractères alphabétiques fixes) suivie du signe +
ÉLÉMENT SIMPLE ou COMPOSITE	Séparateur d'élément : <b>Signe plus (+)</b>	Transmettre seulement les données importantes entre les signes +
COMPOSANTE	Séparateur de composante : <b>Deux-points (:)</b>	Transmettre seulement les données importantes entre des deux-points :

À moins d'indication contraire, il n'y a pas de « remplissage » exigé; seules les données importantes sont transmises. Un élément suit directement un caractère de contrôle et se termine par le caractère de terminaison approprié.

La situation des « qualificatifs » connexes est l'une des principales caractéristiques de la norme EDIFACT. Dans bien des cas, le qualificatif d'un élément de données est un élément obligatoire qui doit être transmis. Les règles syntaxiques applicables de la norme EDIFACT traitent du cas de la non-transmission d'un qualificatif lorsque l'élément de données connexes n'est pas fourni.

### Explication des colonnes de la table de messages EDIFACT

La table de messages comporte un certain nombre de colonnes d'information pour chaque élément de données. La fonction et les valeurs de ces « colonnes » sont décrites ci-dessous.

### ID du segment EDIFACT

On attribue à chaque segment EDIFACT (un groupe d'éléments de données connexes) une « étiquette » unique à 3 lettres à des fins de référence. Les étiquettes sont définies au sein des répertoires d'éléments de données EDIFACT. Il est à noter que l'« étiquette » est transmise dans les messages EDI dans l'ordre où ces derniers sont définis.



## ID de l'élément EDIFACT

Cette colonne de la table indique l'identificateur numérique ou alphanumérique de chacun des éléments de données EDIFACT. Trois (3) genres d'éléments sont définis, et la description de chacun est donnée ci-dessous. Il est à noter que les ID d'éléments ne sont pas transmis dans le message; seule la valeur de l'élément de donnée est transmise dans la position appropriée au sein du segment.

**Nom de l'élément de données composites** Désigne un nom de haut niveau d'un ensemble d'éléments de données connexes. Ceux-ci sont appelés des éléments de données de « composante ». Un caractère alphabétique unique (C ou S), suivi de trois chiffres uniques, permet d'identifier les données composites.

**Élément de données de composante** Il s'agit de l'identification d'un élément de données de composante qui fait partie d'un élément de données composites. Les éléments de données de composantes sont identifiés par quatre chiffres uniques.

**Nom de l'élément de données simples** Nom d'un élément de données unique/distinct d'un segment. Un élément de données simple comporte un élément pour une fonction/utilisation unique. Les éléments de données simples sont identifiés par quatre chiffres uniques.

## Position de l'élément/segment

Cette colonne de la table désigne la position du segment ou de l'élément dans la structure de message CUSDEC. Les segments sont numérotés en valeurs croissantes de 10 pour chaque occurrence d'un segment dans la structure de message. Les numéros de position de l'élément indiquent la position d'un élément de données au sein d'un segment. Dans la documentation EDIFACT/ONU, seuls les éléments de données composites et les éléments de données simples sont numérotés dans un segment. On leur attribue des valeurs croissantes de 10 pour chaque occurrence d'un élément de données simple ou composite. Pour identifier plus précisément les positions des éléments de données, on attribue à chaque « composite » un numéro croissant qui commence par 1. Dans chaque composite, on attribue aux éléments de données de composante un numéro subordonné séquentiel. On attribue aux éléments de données simples le numéro séquentiel suivant par ordre d'occurrence au sein du segment.

Exemple :

Définitions EDIFACT/ONU :				Définitions de la table de concordance :			
Pos. Seg.	ID	Pos.	Nom de l'élément	Pos. seg.	ID	Pos.	Nom de l'élément
0010	UNH		En-tête du message	0010	UNH		
	0062	10	Numéro de référence du message		0062	1	Numéro de référence du message
	S009	20	Identificateur du message		S009	2	Identificateur du message
	0065		Type de message		0065	2.1	Type de message

Définitions EDIFACT/ONU :				Définitions de la table de concordance :			
Pos. Seg.	ID	Pos.	Nom de l'élément	Pos. seg.	ID	Pos.	Nom de l'élément
	0052		Numéro de version du message		0052	2.2	Numéro de version du message
	0054		Numéro de diffusion du message		0054	2.3	Numéro de diffusion du message
	0051		Organisme de contrôle		0051	2.4	Organisme de contrôle

### Noms des éléments de données EDIFACT

Cette colonne indique le nom des segments ainsi que les éléments de données EDIFACT simples, composites ou de composante, tels que définis dans les répertoires EDIFACT.

### Notes et descriptions

Cette colonne de la table comporte une série de notes ou de descriptions au sujet des groupes de segments, des segments et des éléments de données individuels. Elle indique aussi les éléments de données d'application qui sont associés aux éléments de données EDIFACT. Dans bien des cas, on se sert de codes EDIFACT obligatoires pour qualifier l'élément de données fourni. Dans ces cas, une description des valeurs des codes EDIFACT est fournie.

### Type/taille des données

Les caractéristiques du type et de la taille maximale des données sont définies dans cette colonne. Elles sont décrites à l'aide d'une norme de définition EDIFACT, comme suit :

Exemples:     **a** = caractères alphabétiques (a à z)  
                   **n** = caractères numériques (0 à 9)  
                   **an** = caractères alphanumériques (a à z, 0 à 9, plus caractères spéciaux)  
                   **..** = un deux-points dénote un champ de longueur variable; sinon il s'agit d'un champ de longueur fixe

Le point décimal, là où il est employé, ne compte pas comme un caractère pour ce qui est de déterminer le signe d'un élément de données dans ce message.

Exemples :     **a5** = le code alphanumérique doit se composer de 5 caractères;  
                   **a..5** = le code alphanumérique doit se composer d'au plus 5 caractères;  
                   **n15** = le nombre doit se composer de 15 caractères;  
                   **an..12** = le nombre doit se composer d'au plus 12 caractères;  
                   **an9..15** = le code alphanumérique doit se composer d'au moins 9 caractères et d'au plus 15 caractères.

### Codes et valeurs

Cette colonne présente les détails concernant le contenu de l'élément de données, les valeurs/codes prévus ou l'élément de données de la demande applicable à fournir. Dans les cas des éléments de données de date/d'heure, le format de la date/de l'heure est également défini.

## Syntaxe par défaut

La structure des messages EDIFACT est mise en forme à l'aide d'un ensemble de caractères spéciaux afin de contrôler la position des données à l'intérieur d'un segment. La syntaxe EDIFACT qu'il faut transmettre après chaque valeur est présentée dans cette colonne. Dans certains cas, il faut « sauter » des éléments de données conditionnelles dans un segment (s'ils ne servent pas). Dans ce cas, plus d'un caractère syntaxique est indiqué après un élément de données particulier.

## État – obligatoire ou conditionnel – compte des occurrences

Suivant l'objet du message, diverses règles peuvent s'appliquer pour l'emploi « obligatoire » ou « conditionnel » d'un élément de données. De plus, une hiérarchie de règles s'applique si un segment ou un élément de données composites est conditionnel et qu'il est utilisé (selon une condition données). Certains éléments subordonnés peuvent être obligatoire. Outre l'état, certains segments peuvent être répétés plus d'une fois dans un message. En présence d'un facteur de répétition, il en est fait mention dans la colonne.

- O - Élément obligatoire; doit toujours être transmis.
- C - Élément conditionnel; est transmis si la condition de la demande s'applique à cet élément.
- O3 - Un chiffre après la condition indique le nombre d'occurrences au niveau du segment (p.ex. : obligatoire 3 fois).
- S.O. - Sans objet pour le type de message particulier.

## Champs d'adresse – Messages EDIFACT

Dans le cadre de la confection des séries de données du G7, les administrations douanières du G7 ont convenu d'adopter pour la déclaration des renseignements d'adresse une norme commune concernant le segment NAD.

Dans le cadre de cette norme, le nom, l'adresse, la ville, la province ou l'État, le code postal ou ZIP ainsi que le code de pays doivent être déclarés dans les champs désignés. Les expéditeurs ne devraient pas utiliser la ligne de nom 2 ou la ligne d'adresse 2 pour indiquer la ville, la province ou l'État, le code postal ou ZIP, de même que le code de pays.

Si les renseignements d'adresse ne sont pas déclarés dans la position désignée, il est possible que la transmission soit rejetée et qu'un avis de rejet Y50 soit établi et transmis à l'expéditeur.

Le format à suivre est présenté dans le tableau suivant :

### CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRIQUES DES SEGMENTS NAD

	Type/Taille	Statut
<b>3035 Qualificatif du code de fonction de la partie</b>	an..3	O
<b>C082 Détails d'identification de la partie</b>		C
3039 Identificateur de la partie	an..35	O
1131 Code d'identification de la liste des codes		S.O.
3055 Code de l'organisme responsable de la liste des codes	an..3	O
<b>C058 Nom et adresse</b>		S.O.
3124 Description du nom et de l'adresse		S.O.
<b>C080 Nom de la partie</b>		C

3036	Nom de la partie	an..35	O
3036	Nom de la partie	an..35	C
<b>C059</b>	<b>Rue</b>		C
3042	Rue et numéro ou identificateur de case postale	an..35	O
3042	Rue et numéro ou identificateur de case postale	an..35	C
<b>3164</b>	<b>Nom de la ville</b>	an..35	C
<b>C819</b>	<b>Détails de la sous-entité du pays</b>		C
3229	Code du nom de la sous-entité du pays	an..9	O
1131	Code d'identification de la liste des codes		S.O.
3055	Code de l'organisme responsable de la liste des codes	an..3	S.O.
3228	Nom de la sous-entité du pays	an..35	S.O.
<b>3251</b>	<b>Code d'identification postale</b>	an..9	C
<b>3207</b>	<b>Code du nom de pays</b>	a2	C

**Notes :** La seconde occurrence de l'élément 3036 Nom de la partie et de l'élément 3042 Rue et numéro n'est exigée que si le nom ou l'adresse excède 35 caractères.

Le nom de la ville (élément 3164) est conditionnel si le fait de déclarer le nom et l'adresse complet l'est aussi (c'est-à-dire, le lieu de livraison est autre que le destinataire, etc.). Le nom de la ville est obligatoire lorsque le fait de déclarer une adresse l'est aussi (par exemple, le nom du vendeur et son adresse sont obligatoires).

### Caractères spéciaux et messages EDIFACT

L'EDIFACT fait appel à des identificateurs syntaxiques particuliers (deux-points, signe + et apostrophe). Si vous utilisez l'un de ces identificateurs syntaxiques dans le cadre des champs à texte libre de la table, il est obligatoire de faire précéder le caractère employé (deux-points, signe + ou apostrophe) d'un point d'interrogation (?).

**EXEMPLE :** PETE'S IMPORTING devrait être transmis comme suit :  
PETE?'S IMPORTING

Les POINTS D'EXCLAMATION et/ou les « BARRES VERTICALES » (ASCII hex 7C) SONT INTERDITS.

Afin de réduire les erreurs d'inscription, le système de l'ASFC convertira la lettre « o » en chiffre zéro (0) et la lettre « i » en chiffre un (1) lorsque les deux sont utilisés dans la transmission des éléments de données suivants : ID de la demande (numéro de contrôle du fret, numéro de référence du moyen de transport, etc.), NCF original, ID de mainlevée connexe, et indicateur de suivi.

Par exemple, si le client transmet une déclaration de fret comportant l'ID de demande suivant : « 8000jonie12345 », les systèmes de l'ASFC le changeront pour « 8000j0n1e12345 ». Si, au cours des trois années suivantes, le même client transmet une déclaration de fret comportant l'ID de demande suivant : « 8000j0n1e12345 », les systèmes de l'ASFC considéreront cela comme un ID de demande en double et généreront un message de rejet.

## 6.6 PRÉSENTATION DE MESSAGES MULTIPLES DANS UNE MÊME TRANSMISSION

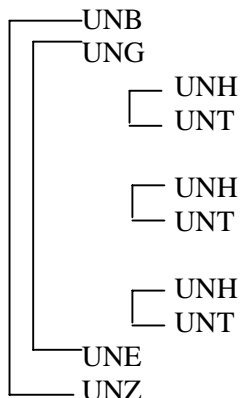
Conformément aux normes EDIFACT, l'émetteur a le choix d'envoyer une ou plusieurs demandes dans une même transmission EDI (désignée comme un seul échange).

L'émetteur peut envoyer plusieurs déclarations de fret en un seul échange dans le cas du message CUSCAR ou plusieurs déclarations de moyen de transport en un seul échange dans le cas du message CUSREP. Les déclarations de fret et moyen de transport ne peuvent pas être combinées dans le même échange. La méthode appropriée de soumission de déclarations multiples en une seule transmission EDI est la suivante :

- Envoyer un segment UNB suivi d'un segment UNG;
- Envoyer la première déclaration de fret entre UNH et UNT en utilisant tous les segments applicables dans la table de concordances apparaissant entre ces éléments;
- Envoyer une deuxième déclaration de fret et toute autre déclaration subséquente en répétant UNH à UNT en utilisant tous les segments applicables dans la table de concordances apparaissant entre ces éléments;

**Note :** Dans l'infrastructure EDI de l'ASFC, il n'y a pas de limite quant au nombre de boucles UNH à UNT qui peuvent être répétées dans un même message EDI de l'ASFC.

- Pour mettre fin à la transmission EDI, on transmet un segment UNE suivi d'un segment UNZ. Le compte figurant dans le bloc UNE doit être égal au nombre de boucles UNH/UNT fournies. Par exemple, si on a transmis trois déclarations de fret en envoyant trois fois la boucle UNH à UNT, le compte figurant dans le bloc UNE sera de « 3 ». Le compte figurant dans le segment UNZ sera toujours égal à « 1 ».



Pour voir un exemple de déclaration de messages multiples en une transmission, consulter les exemples de scénarios de message de l'annexe F.

## 7.0 MESSAGES DE RÉPONSE DE SORTIE

Un message de réponse des Douanes a été conçu pour répondre aux transactions concernant les déclarations de fret, d'expédition fractionnée et de moyen de transport. Ce message est fondé sur les répertoires de listes de codes de la version 00A de l'EDIFACT/ONU (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport). Ce message permet aux transporteurs de recevoir un seul message pour de multiples réponses EDI.

Toutes les données sur l'IPEC que l'on reçoit seront validées et traitées par l'entremise des systèmes de l'ASFC. L'ASFC renverra des messages de réponse à l'expéditeur. Une fois que l'avis a été converti, il est envoyé à l'expéditeur, par la même voie que la transmission d'arrivée.

Il y a trois types de messages de réponse que les clients peuvent s'attendre à recevoir des systèmes de l'ASFC lorsqu'ils présentent une déclaration IPEC par EDI :

- Une réponse favorable
- Une réponse d'erreur
- Un avis d'évaluation de risque

### 7.1 MESSAGES DE RÉPONSE FAVORABLE

Les réponses favorables sont transmises sous la forme d'un **accusé de réception**. Les accusés de réception sont générés après que la transmission par EDI a passé avec succès toutes les révisions syntaxiques, de conformité et de validation et/ou a été traitée avec succès.

Deux types d'avis d'accusés de réception (fonctionnel et de demande) peuvent être envoyés au client. Cependant, ce dernier a le choix de faire supprimer l'accusé de réception fonctionnel et de recevoir uniquement le message d'accusé de réception d'une demande.

L'annexe H renferme la table de concordance des messages EDIFACT CUSRES concernant les déclarations de fret et de moyen de transport.

#### **Accusé de réception fonctionnel**

L'accusé de réception avise l'expéditeur que l'ASFC a reçu le message et que ce dernier était correct d'un point de vue syntaxique. Cet accusé de réception est généré avant que l'on effectue la validation.

#### **Accusé de réception de la demande**

Cet accusé de réception avise l'expéditeur que l'ASFC a reçu et validé avec succès les données, et que celles-ci ne comportent aucune erreur.

### 7.2 MESSAGES DE RÉPONSE D'ERREUR

Les messages d'erreur sont envoyés sous la forme d'un **avis de rejet**. Ce dernier est généré lorsqu'on décèle des données non valides ou des données omises.

Une erreur particulière ne fait rejeter que le message particulier dans lequel cette dernière est survenue. Par exemple, si une transmission contient plusieurs déclarations de fret et qu'une seule de ces dernières comporte une erreur de syntaxe, seule cette déclaration-là sera rejetée. Toutefois, lorsqu'une erreur est commise dans la syntaxe du groupe fonctionnel, la transmission toute entière sera rejetée.

Un message de rejet indique la nature de l'erreur et, le cas échéant, contient ce qui suit :

- l'identification de l'erreur de syntaxe;
- les données transmises qui sont erronées.

La version 00A du message CUSRES de l'EDIFACT, pour la déclaration de moyen de transport et la déclaration de fret (fret importé, fret en transit et FRAB), assurera la transmission du ou des codes d'erreur, ainsi que la valeur textuelle des renseignements codés.

Il existe deux segments d'indication générale (GIS) :

- GIS(1) est employé pour les réponses favorables;
- GIS(2) est employé pour les réponses d'erreur.

Lorsqu'on utilise le segment GIS(2), le segment *Error Point Details* (ERP) (Détails sur les erreurs) comporte les détails applicables.

Deux types d'avis de rejet peuvent être envoyés au client : un avis de rejet de syntaxe et un avis de rejet de validation.

L'annexe H contient la table de concordance des messages de réponse EDIFACT CUSRES qu'utilise l'ASFC pour les déclarations de fret et de moyen de transport, et l'annexe C, tableau n° 11 renferme les codes des messages de réponse d'erreur de sortie.

### **Rejets de syntaxe**

Ce message est produit quand une erreur de syntaxe a été détectée. L'avis de rejet va identifier l'erreur comme étant une erreur de syntaxe en se servant du code 28 ou 29 dans le segment ERP et identifier les données invalides et ajoutera un autre champ codé afin de fournir une explication.

Quand ce genre de message est envoyé, le système de l'ASFC n'était pas en mesure de traiter le message et de sauvegarder l'enregistrement. Dès lors, une nouvelle transmission EDI y compris les données corrigées est exigée. Pour de plus amples informations, au sujet des règlements original/modifier/annuler, veuillez vous référer à la section 5.3.

Voici les types d'erreurs qu'un client peut s'attendre à voir dans le cas d'un rejet syntaxique :

- les **erreurs syntaxiques d'un groupe fonctionnel**, c'est-à-dire les erreurs dans la façon dont une transmission a été structurée;
- les **erreurs syntaxiques d'un ensemble de transactions**, c'est-à-dire les erreurs dans la façon dont un message particulier, comme une déclaration de moyen de transport ou une déclaration de fret, a été structuré;

- les **erreurs syntaxiques d'un segment**, c'est-à-dire les erreurs dans la façon dont une série d'éléments de données ou de champs ont été liés; les **erreurs syntaxiques d'éléments de données**, c'est-à-dire les erreurs commises dans un champ particulier.

Pour une analyse plus détaillée des types d'erreur, consulter l'annexe H – Table de concordance des réponses EDIFACT.

### **Rejets de validation**

Des rejets de validation sont émis pour toutes les erreurs du système. Ce type de rejet indique que les données transmises ont été validées et qu'une ou plusieurs erreurs ont été détectées. L'avis de rejet identifie l'erreur comme une erreur de validation en utilisant les codes 20, 21 ou 22 dans le segment ERP, puis identifie l'élément invalide des données compris un champ codé qui donne une explication de l'erreur.

Quand un rejet de validation est reçu pour une erreur non-clé, une demande de modification EDI qui comprend l'erreur corrigée est exigée. Quand un rejet de validation est reçu pour une erreur clé (p.e. numéro de contrôle du fret, numéro de référence supplémentaire/numéro de référence de moyen de transport), le système de l'ASFC est incapable de stocker les données, par conséquent, une demande ajout/original EDI est exigée. La colonne « Groupe » du tableau n° 11 – Codes des messages de réponse d'erreur de sortie indiquera si l'erreur se trouve dans un élément clé des données. Pour plus de renseignements sur les règles relatives aux originaux/modifications/annulations, voir la section 6.3

## **7.3 AVIS D'ÉVALUATION DE RISQUE**

Un avis d'évaluation de risque peut être transmis lorsque l'ASFC exige que le client fournisse plus de renseignements au sujet du fret, ou fournisse au client des instructions précises au sujet du chargement ou du déchargement du fret.

Comme dans le cas d'un avis de rejet, l'avis d'évaluation de risque comportera un champ codé indiquant l'élément de données ou le motif précis qui doit être éclairci ou expliqué davantage. En outre, les avis d'évaluation de risque peuvent inclure un champ à texte libre fournissant aux clients externes des renseignements additionnels au sujet du champ codé.

Les systèmes de l'ASFC renverront les messages de Ne pas charger, de Retenir et de Ne pas décharger et d'Annulation au demandeur ainsi qu'à toutes les parties visées. Lorsque le message a été traduit, il est envoyé aux parties au moyen du même acheminement EDI que la transmission reçue. Les messages en question contiendront les renseignements suivants : le numéro de contrôle du fret, le numéro de référence du moyen de transport et/ou les numéros de conteneur, s'il y a lieu.

1. **Messages de Retenir** – Un message faisant suite à une déclaration de fret sera envoyé au transporteur chargé de déclarer les marchandises.

**Un message de Retenir peut être produit avant le chargement du fret à bord du moyen de transport dans le port étranger, dans les cas suivants :**



- L'ASFC a besoin de renseignements se rapportant au fret, comme la description des marchandises, le destinataire ultime, l'expéditeur, l'adresse de livraison ou la partie à notifier. Dans un tel cas, le transporteur doit transmettre de nouveau les données requises à l'ASFC à l'aide de la fonction de modification de l'EDI.
- L'ASFC peut exiger que le fret soit inspecté à l'arrivée.
- 

Dans les deux cas qui précèdent, le fret peut être déchargé du moyen de transport au Canada mais il est interdit de le déplacer avant que l'ASFC en donne l'autorisation, sous la forme d'un message d'annulation du message de Retenir. Voir « Annulations » ci-après.

- 2. Messages d'annulation** – Ce type de message peut être envoyé au client en tout temps après l'envoi d'un message de Retenir afin d'annuler cette instruction. Un message d'annulation sera envoyé aux destinataires des messages de Retenir, selon le cas.

Consulter l'annexe C, tableau n° 12, pour la liste de tous les codes de motif des messages d'évaluation de risque.

## **8.0 DISPONIBILITÉ DU SYSTÈME DE L'ASFC**

Le système d'EDI reçoit et traite, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, les données sur le fret et les données sur les moyens de transport.

Le système EDI de l'ASFC s'efforcera, dans des conditions normales, de renvoyer les messages d'accusé de réception et les messages d'erreur par la méthode respective de transmission du client dans les quinze minutes qui suivent la réception des messages transmis. Cependant, des circonstances indépendantes de la volonté de l'ASFC, comme dans le cas d'une période de pointe, peuvent causer des retards.

Il est à noter que, même si notre système met à jour les tables pendant une période de 5 à 10 minutes toutes les nuits, entre 23 heures et 2 heures (HNE), il est possible qu'un utilisateur obtienne un message de rejet au sujet de données valides. Voici une façon de le déterminer : un rejet de validation au sujet d'un code de port valide connu est habituellement utilisé.

L'ASFC s'efforcera d'envoyer le message de réponse EDI concernant un avis d'évaluation de risque avant l'heure d'arrivée prévue dans le cas d'un message de Retenir.

Cependant, en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'ASFC, comme la durée du voyage, le volume de pointe et la méthode respective de transmission, il peut arriver que ces avis ne soient pas envoyés dans les délais susmentionnés. Si un message de Ne pas charger n'est pas envoyé avant le chargement du fret, ce dernier sera retenu au moment de son arrivée au Canada. Si un message de Retenir n'est pas envoyé avant l'heure d'arrivée prévue, le fret sera considéré comme autorisé à être déplacé à moins qu'un risque important y soit associé.

## **9.0 FIABILITÉ DU SYSTÈME DE L'ASFC**

Les systèmes de l'ASFC sont conçus pour fournir aux clients un milieu sûr et sécurisé dans lequel transmettre leurs données.

### **9.1 SÉCURITÉ**

Chaque partenaire commercial prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter que l'on accède sans autorisation à une partie quelconque du Système d'EDI qui se trouve sous son contrôle, ou qu'on l'utilise sans l'autorisation de ce dernier. En outre, chaque partenaire commercial se conformera aux procédures de sécurité dont les grandes lignes sont exposées dans la liste ou le manuel d'instructions de ses partenaires commerciaux respectifs.

L'ASFC utilisera des lignes exclusives pour communiquer avec les partenaires commerciaux qui utilisent des réseaux à valeur ajoutée (RVA) ou qui disposent d'un système de communication directe. Ces lignes comporteront des pistes de vérification ainsi qu'une protection par mot de passe au sein de l'ASFC. Les mêmes pistes de vérification et les mêmes mots de passe sont utilisés pour les partenaires commerciaux qui utilisent la passerelle Internet des douanes (PID), des tiers fournisseurs de services et les lignes du CADEX.

### **9.2 CONFIDENTIALITÉ**

Chaque partenaire commercial protégera la confidentialité des renseignements concernant l'autre partenaire commercial.

### **9.3 AUTORISATION**

Il incombe à chaque partenaire commercial de contrôler l'accès de ses employés au Système d'EDI. Tout message que reçoit l'ASFC aura été convenablement traité et autorisé par le partenaire commercial.

### **9.4 AUTHENTIFICATION**

L'authentification désigne le fait que chaque document comporte des critères qui permettent au destinataire de vérifier que le document transmis provient bien de l'expéditeur. Un mot de passe sera intégré à cette fin au segment du groupe fonctionnel.

En outre, chaque partenaire commercial suivra les procédures d'authentification précisées dans la liste ou le manuel d'instructions de ses partenaires commerciaux respectifs.

### **9.5 DOCUMENTS INCOMPLETS, INEXACTS OU CORROMPUS**

C'est l'expéditeur qui assume le risque lié à la présence d'une erreur non décelable dans une transmission. Le client est chargé du coût et de la tenue de ses données, soit dans le cadre d'une entente conclue avec son partenaire commercial soit par l'entremise de sa propre installation. L'ASFC n'est pas responsable des données perdues, ni du coût de la retransmission de ces dernières.

## **10.0 SIGNALEMENT ET RÉOLUTION DES PROBLÈMES**

Si le client décèle un problème dans le système ou dans la procédure, il communiquera avec un représentant du client de l'ASFC. Ce représentant procédera à une évaluation préliminaire et, s'il y a lieu, consignera les renseignements dans le fichier des problèmes et transmettra un rapport d'identification de problèmes au groupe TI de l'EDI.

Après une analyse initiale, il est possible que l'on envoie une demande d'éclaircissements au client si l'on a besoin de renseignements supplémentaires.

S'il est établi que c'est le système de l'ASFC qui pose problème, toutes les données pertinentes seront compilées et analysées, après quoi une solution sera déterminée, mise à l'essai et appliquée.

S'il est déterminé que le problème réside dans l'environnement du client, il incombera à ce dernier de relever le secteur qui pose problème, de le régler et d'appliquer une solution.

### **10.1 DISPOSITIONS DE SAUVEGARDE**

L'ASFC conservera une copie de sauvegarde de toutes les transmissions reçues des fournisseurs de services respectifs. De la même façon, les clients et les fournisseurs de services devraient conserver une copie de sauvegarde de toutes les transmissions envoyées et reçues de l'ASFC ou d'autres fournisseurs de services.

### **10.2 PLAN D'URGENCE EN CAS DE PANNE DU SYSTÈME**

Si le système d'EDI cesse d'être disponible en raison d'une panne de matériel ou de services, chaque partie mettra tout en œuvre pour poursuivre les communications habituelles entre elle et l'autre partie en recourant à des moyens de rechange; elle s'efforcera également de remettre le Système d'EDI en état de fonctionner dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire.

Les clients doivent conserver la capacité de produire sur papier les déclarations de fret et de moyen de transport en cas de perturbation des services d'EDI.

La politique de l'IPEC et les procédures propres à suivre en cas de pannes de systèmes externes ou de l'ASFC seront mises à la disposition dans un document distinct. Les détails sont en cours de mise au point.

## **11.0 PROCESSUS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE ET DE MISE À L'ESSAI**

L'EDI est simplement un mécanisme de transfert de données sous une forme exploitable par machine entre un système informatique et un autre. Cependant, dans la pratique, l'EDI exige certaines conditions. Les deux extrémités de la liaison (c'est-à-dire les deux partenaires commerciaux) doivent être informatisées. À cette fin, il faut disposer d'une capacité de télécommunication et d'un logiciel de conversion, de même que de dispositions de sauvegarde.

L'ASFC a donc créé un processus de mise à l'essai afin de s'assurer que les communications électroniques entre le partenaire commercial et l'ASFC fonctionnent parfaitement.

### **11.1 PROCESSUS DE DEMANDE D'INSCRIPTION OFFICIELLE**

Les clients doivent remplir la demande d'inscription officielle présentée à l'annexe B et la soumettre à l'ASFC. Cette demande sert à deux fins : elle identifie le client à l'ASFC et elle fournit à l'ASFC des renseignements de base sur le client, une description de son système automatisé, de même que le volume prévu de ses transactions. La demande d'inscription doit être signée par un représentant supérieur de l'entreprise du client.

Pendant le stade d'apprentissage du client, le représentant du Service à la clientèle fournira de l'assistance sur des questions telles que l'interprétation des normes de messagerie et les séries de combinaisons de codes. Une fois rempli, le formulaire peut être transmis par télécopieur au numéro 613-952-9979, à l'attention du Gestionnaire, Unité du commerce électronique. Lorsque la demande a été traitée par l'ASFC, un représentant du Service à la clientèle est affecté au client et les essais peuvent débuter.

### **11.2 LE REPRÉSENTANT DU SERVICE À LA CLIENTÈLE**

Un représentant du Service à la clientèle, situé à l'Administration centrale de l'ASFC, sera affecté à chaque client participant. Ce représentant agira comme point de contact officiel pour le client et sera en mesure de fournir des conseils additionnels, de même que des conseils techniques, dans la mesure du possible. Cependant, son rôle se limite aux systèmes et aux procédures opérationnelles de l'ASFC qui se rapportent directement au système de l'IPEC. Il incombe à chaque client de mettre au point et d'implanter son propre système automatisé, tant au point de vue matériel que logiciel.

Pendant le stade d'apprentissage du client, le représentant du Service à la clientèle fournira de l'assistance sur des questions telles que l'interprétation des normes de messagerie et les séries de combinaisons de codes.

Lors de l'étape de la mise à l'essai avec l'ASFC, le représentant du Service à la clientèle travaillera en collaboration étroite avec ce dernier pour :

- coordonner la transmission des données;
- s'assurer que les résultats des mises en forme sont transmis aux clients, par voie électronique et par suivi téléphonique;
- aider le client à interpréter les accusés de réception et les messages d'erreur de l'ASFC;
- surveiller les progrès qu'accomplit le client pendant les étapes de mise à l'essai;
- surveiller la qualité des données.

Une fois que le client sera en mesure de produire des données, il pourra communiquer avec la ligne directe de l'EDI pour obtenir de l'aide ou pour faire part d'un problème quelconque concernant la transmission des données par EDI. Le représentant du Service à la clientèle sera disponible durant les heures ouvrables régulières.

### **11.3 ESSAIS D'ACCEPTATION DU CLIENT**

Les clients intéressés à participer au Système d'EDI pour le fret doivent se soumettre à des essais d'acceptation.

Lors des essais, les clients sont tenus de satisfaire aux exigences de production du Système d'EDI pour le fret en menant avec succès une série d'essais progressivement complexes qui permettront de vérifier que :

- il est possible de transmettre divers types et volumes de documents de données;
- les données sont d'une qualité acceptable;
- les messages d'erreur, les accusés de réception et les autres commentaires transmis par le système d'EDI pour le fret sont bien reçus;
- les transmissions sont exemptes d'erreurs au moins 95 % du temps.

Pour obtenir des renseignements sur les procédures de mise à l'essai et la trousse d'essai, veuillez communiquer avec votre représentant du Service à la clientèle.

**ANNEXE A**

**GLOSSAIRE -  
INFORMATION PRÉALABLE  
SUR LES EXPÉDITIONS  
COMMERCIALES (IPEC)**

## ANNEXE A – GLOSSAIRE - INFORMATION PRÉALABLES SUR LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES (IPEC)

TERME	DÉFINITION
<b>AM</b> ( <i>OGD</i> )	Autre ministère.
<b>ANSI</b>	<i>American National Standards Institute</i>
<b>Arrangement de partage de code</b> ( <i>Code Share Arrangement</i> )	Entente en vertu de laquelle une ligne aérienne loue de l'espace d'une autre compagnie aérienne. Dans une entente de partage de code, la ligne aérienne qui loue l'espace a la responsabilité de soumettre la déclaration de fret à l'ASFC dans les délais prescrits.
<b>Format du système de l'ASFC</b> ( <i>CBSA System Format</i> )	Données pré-converties dans le système de l'ASFC. Ces données vont ensuite dans la PCED pour être converties dans le format des données de transmission.
<b>Client</b>	Toute personne qui envoie un ensemble d'informations à l'ASFC, à qui l'ASFC envoie de l'information ou qui joue un rôle quelconque dans le processus de prise de décision.
<b>Code de fonction de message</b> ( <i>Message Function Code</i> )	Code indiquant si la fonction figurant dans une déclaration est une fonction originale, un changement ou une annulation.
<b>Code de marchandises dangereuses des Nations Unies</b> ( <i>UN Dangerous Goods Code</i> )	Numéro unique attribué par les Nations Unies aux substances et articles inscrits dans une liste des marchandises dangereuses transportées le plus souvent.
<b>Code de type de demande</b> ( <i>Submission Type Code</i> )	Code indiquant quel type de transmission a été envoyée au système de l'ASFC, par exemple : fret, moyen de transport ou données supplémentaires.
<b>Code du Système harmonisé (Code SH)</b> [ <i>Harmonized System Code (HS Code)</i> ]	Code du Système harmonisé. Un code à 10 chiffres classant les marchandises en fonction d'une description exacte. Les codes SH figurent dans le <i>Tarif des douanes</i> .
<b>Code du transporteur</b> ( <i>Transporting Carrier Code</i> )	Code de transporteur approuvé qui identifie le transporteur qui a la responsabilité de transporter matériellement les marchandises au Canada.



TERME	DÉFINITION
<b>CUSCAR</b>	Le répertoire des messages normalisés EDIFACT des Nations Unies pour le message de la déclaration douanière du fret.
<b>CUSREP</b>	Le répertoire des messages normalisés EDIFACT des Nations Unies pour le message de la déclaration douanière du moyen de transport.
<b>CUSRES</b>	Le répertoire des messages normalisés EDIFACT des Nations Unies pour le message de réponse des douanes.
<b>Déclaration (électronique)</b> <i>[Report (electronic)]</i>	Groupe d'éléments de données requis pour répondre aux exigences des l'ASFC relatives aux déclarations.
<b>Déclaration de fret aérien (DFA)</b> <i>(Air Cargo Report (ACR))</i>	Manifeste de fret/marchandises transportés par voie aérienne qui contient l'information du connaissance.
<b>Déclaration supplémentaire du fret</b> <i>(Supplementary Cargo Report)</i>	Série d'éléments de données transmis par un transporteur ou un transitaire de en vue de remplir une déclaration de fret. Les éléments de données comprennent des renseignements détaillés non disponibles sur la déclaration de fret originale (c'est-à-dire : destinataire ultime, description précise et informations sur l'expéditeur).
<b>Description du chargement ou marchandises</b> <i>(Description of Goods)</i>	La description devrait être en langage clair et être suffisamment détaillée pour permettre à l'ASFC la nature des marchandises. Par exemple, ordinateur est acceptable mais marchandises électroniques ou variées est inacceptable.  Pour plus d'explications, voir la section intitulée <i>Instructions concernant les éléments de données</i> à l'annexe M.  Pour plus d'exemples consulter le site IPEC suivant <a href="http://www.cbsa-asfc.gc.ca/import/advance/menu-f.html">http://www.cbsa-asfc.gc.ca/import/advance/menu-f.html</a>
<b>Destinataire</b> <i>(Consignee)</i>	Nom de la partie à laquelle les marchandises sont destinées.

TERME	DÉFINITION
<b>Document de fret principal</b> <i>(Prime Cargo Document)</i>	<p>Document incluant toutes les données principales prescrites sur le fret que présente à l'ASFC le transitaire qui transporte physiquement les marchandises au Canada et qui est donc chargé de déclarer la cargaison entrant au Canada; ce document sert à contrôler le mouvement et l'aliénation des marchandises jusqu'à ce que les Douanes les libèrent ou que le transitaire, dans le délai réglementaire, établisse à leur propos l'un des faits suivants : a) elles ont été détruites en cours de transit, b) elles ont été reçues dans un bureau de douane, un entrepôt d'attente, un entrepôt de stockage ou une boutique hors taxes, c) s'il s'agit de provisions de bord désignées par les règlements d'application de l'alinéa 99g) du <i>Tarif des douanes</i>, elles ont été reçues à bord d'un moyen de transport d'une catégorie visée par ces règlements en vue d'un usage conforme à ceux-ci, d) elles ont été reçues par une autre personne habilitée au transit visé au paragraphe (1), ou e) elles ont été exportées. « Le document de contrôle du fret permet aux Douanes de contrôler le mouvement des marchandises importées et exportées de façon à garantir : a) le paiement des droits et taxes, et b) l'observation des autres lois du Parlement qui contrôlent, interdisent ou régissent l'importation ou l'exportation de marchandises données. » D3-1-1.</p>
<b>Document de fret secondaire</b> <i>(Secondary Cargo Document)</i>	<p>Document incluant toutes les données secondaires prescrites de fret (résumé des codes de procédures des Douanes/papier creux/nouveau manifeste) que présentent à l'ASFC un transitaire, un expéditeur de fret ou un dégroupier qui assume la responsabilité du paiement des droits et des taxes prescrits par le <i>Tarif des douanes</i>, la <i>Loi sur la taxe d'accise</i>, la <i>Loi sur l'accise</i> et la <i>Loi sur les mesures spéciales d'importation</i> pour une partie ou la totalité des marchandises qui ont été déclarées initialement à l'ASFC sur un document de fret principal; ce document sert à contrôler le mouvement et l'aliénation des marchandises jusqu'à ce que les Douanes les libèrent ou que le transitaire, dans le délai réglementaire, établisse à leur propos l'un des faits suivants : a) elles ont été détruites en cours de transit, b) elles ont été reçues dans un bureau de douane, un entrepôt d'attente, un entrepôt de stockage ou une boutique hors taxes, c) s'il s'agit de provisions de bord désignées par les règlements d'application de l'alinéa 99g) du <i>Tarif des douanes</i>, elles ont été reçues à bord d'un moyen de transport d'une catégorie visée par ces règlements en vue d'un usage conforme à ceux-ci, d) elles ont été reçues par une autre personne habilitée au transit visé au paragraphe (1); ou e) elles ont été exportées.</p>
<b>Document du client</b> <i>[Client Document]</i>	<p>Document produit par l'ASFC et énonçant les spécifications et les conditions concernant la transmission en préavis par voie électronique de données sur les marchandises et moyens de transport.</p>
<b>Données sur le fret</b> <i>(Cargo data)</i>	<p>Information décrivant le fret qui entre au Canada.</p>
<b>Données sur le moyen de transport</b> <i>(Conveyance Data)</i>	<p>Information décrivant le moyen de transport utilisé pour transporter les marchandises ou les personnes qui entrent au Canada.</p>
<b>EDI</b>	<p>Échange de données informatisées (<i>Electronic Data Interchange</i>)</p>

TERME	DÉFINITION
<b>EDIFACT/ONU</b> <i>(UN/EDIFACT)</i>	<i>United Nations Electronic Data Interchange For Administration, Commerce, and Transport</i> (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisées pour l'administration, le commerce et le transport). EDIFACT est la norme de message international EDI des Nations Unies.
<b>En transit</b> <i>(In-transit)</i>	Mouvement d'un moyen de transport ou de marchandises vers un autre pays via le Canada, sans débarquement de personnes ou de marchandises. Ceci inclut le transbordement de marchandises qui arrivent au Canada par voie aérienne et qui sont transférées à un autre qui quitte le Canada.
<b>Expéditeur</b> <i>(Consignor/Shipper)</i>	Nom de la partie qui, dans le cadre d'un contrat conclu avec un transporteur, expédie ou envoie des marchandises avec le transporteur, ou les fait expédier par ce dernier.
<b>Expéditeur</b> <i>(Consignor/Shipper)</i>	Nom de la partie qui, dans le cadre d'un contrat conclu avec un transporteur, expédie ou envoie des marchandises avec le transporteur, ou les fait expédier par ce dernier.
<b>Expédition</b> <i>(Shipment)</i>	Regroupement de marchandises commerciales. Pour une expédition de grande taille, il est possible qu'un ou plusieurs numéros tarifaires s'appliquent. Une expédition est considérée comme la responsabilité d'un importateur unique. (Un conteneur ou une série de conteneurs destinés à un importateur unique est une expédition.)
<b>Expédition fractionnée</b> <i>(Split Shipment)</i>	Processus visant à permettre aux transporteurs aériens de transmettre de l'information relative aux expéditions fractionnées composées de marchandises figurant dans une déclaration de fret aérien arrivant au Canada par divers moyens de transport. Les transporteurs devront seulement transmettre les données relatives au chargement sans qu'il ne soit nécessaire de retransmettre les données qui correspondent à la déclaration de fret aérien.
<b>Format ASCII</b> <i>(ASCII format)</i>	<i>American Standard Code for Information Interchange</i> (Code standard américain pour l'échange d'informations); code représentant les caractères anglais sous forme de chiffres.
<b>Fret</b> <i>(Cargo)</i>	Terme désignant un ensemble de marchandises ou une expédition. Il s'agit d'un groupement de marchandises connexes. La composition du fret est détaillée dans la lettre de transport aérien, le connaissement ou un document de contrôle du fret.
<b>Fret restan à bord</b> <b>(FRAB)</b> <i>[Freight Remaining on Board (FROB)]</i>	Cargaison se trouvant à bord d'un navire et non déchargée dans un port de mer canadien.
<b>Heure d'arrivée prévue</b> <b>(HAP)</b> <i>(Estimated Time of Arrival (ETA))</i>	Expression généralement employée dans le contexte « préalable à l'arrivée » en vue de connaître le moment approximatif où un aéronef arrivera à un aéroport au Canada. Utiliser l'heure normale/avancée de l'Est.

TERME	DÉFINITION
<b>Indicateur d'expédition fractionnée (IEF)</b> <i>(Split Shipment Indicator (SSI))</i>	Déclencheur. Lorsqu'il est transmis dans la déclaration de fret aérien, il signifie que la déclaration de fret arrive sous forme d'expéditions fractionnées. Lorsqu'il figure dans la DEF, il indique aussi si d'autres chargements sont déclarés (code = 1) ou s'il s'agit du chargement final (code = 2) d'une expédition.
<b>Information avant l'arrivée</b> <i>(Pre-arrival Information)</i>	Données portant sur l'importation de marchandises qui sont envoyées à l'ASFC avant l'arrivée des marchandises.
<b>IPEC</b> <i>(ACI)</i>	Information préalable sur les expéditions commerciales.
<b>Marchandises en vrac</b> <i>(Bulk Goods)</i>	Marchandises libres ou pêle-mêle, dont le confinement est assuré seulement par les structures permanentes d'un grand conteneur ou d'une unité de transport, sans aucun moyen intermédiaire de confinement ni emballage intermédiaire.
<b>Marchandises, biens</b> <i>(Goods)</i>	Équivalent de « fret ».
<b>Marques et numéros</b> <i>(Marks and Numbers)</i>	Marques et numéros associés à un emballage ou à des marchandises et qui servent à identifier une cargaison de manière univoque.
<b>Moyen de transport</b> <i>(Conveyance)</i>	Selon le par. 2(1) de la <i>Loi sur les douanes</i> : tout véhicule, aéronef, navire ou autre moyen servant au transport des personnes ou des marchandises.
<b>NCF</b> <i>(CCN)</i>	Numéro de contrôle du fret.
<b>Numéro de contrôle du fret (NCF)</b> <i>[Cargo Control Number (CCN)]</i>	<p>Le numéro de contrôle du fret est un numéro assigné à un document de transport. Le NCF devrait refléter le code, approuvé par l'ASFC, du transporteur aérien qui est chargé de déclarer les marchandises. Le NCF se présente comme suit :</p> <p>4 premiers caractères = code du transporteur</p> <p>Caractères restants = numéro de référence unique attribué par le transporteur ou son représentant.</p> <p>Ce numéro ne peut être réutilisé pour une période de trois ans.</p>
<b>Numéro de contrôle du fret original</b> <i>(Original Cargo Control Number)</i>	Le NCF de la déclaration de fret principale à laquelle se rapporte la déclaration supplémentaire de fret.

TERME	DÉFINITION
<b>Numéro de référence d'arrivée partielle (NRAP)</b> <i>(Part Arrival Reference Number (PARN))</i>	Numéro de référence attribué à chaque cargaison partielle d'une expédition fractionnée, dans laquelle les marchandises d'un seul envoi arrivent par plus d'un moyen de transport.
<b>Numéro de référence du moyen de transport (NRMT)</b> <i>[Conveyance Reference Number (CRN)]</i>	Numéro de référence unique qu'assigne le transporteur pour désigner un voyage particulier qu'effectue un moyen de transport particulier.
<b>Numéro de référence supplémentaire (NRS)</b> <i>[Supplementary Reference Number (SRN)]</i>	Numéro de référence attribué par le transitaire, le transporteur ou l'agent de ce dernier et servant à identifier la déclaration supplémentaire de fret.
<b>Numéro d'expédition fractionnée</b> <i>(Split Shipment Report)</i>	Option de service servant à déclarer des chargements subséquents arrivant pas divers moyens de transport.
<b>Option de service (OS)</b> <i>[Service Option (SO)]</i>	Options disponibles dans le SSMAEC pour répondre aux demandes. Les options de service varient en fonction du mode de transport et du fait que la demande a été reçue sur papier ou par EDI.
<b>PCED</b> <i>(CECP)</i>	Plate-forme de commerce électronique de l'ASFC (autrefois : Plate-forme de commerce électronique).
<b>Préalable à l'arrivée</b> <i>(Pre-arrival)</i>	Avant l'arrivée au Canada d'un moyen de transport ou de marchandises.
<b>Premier port d'arrivée canadien</b> <i>(First Canadian Port of Arrival)</i>	Le premier port canadien où un navire fait escale, quel qu'en soit le motif, y compris mais sans s'y limiter pour le chargement ou le déchargement du fret, le mazoutage, les inspections de sécurité, les changements d'équipage, les déroutements, etc.
<b>Procédures douanière</b> <i>(Customs Procedure)</i>	Terme indiquant le genre de demande EDIFACT que produit le client : importation (24), en transit (23), exportation (25) ou fret restant à bord (26).
<b>SSMAEC</b> <i>(ACROSS)</i>	Système de soutien de la mainlevée accélérée des expéditions commerciales.

TERME	DÉFINITION
<b>Système de transmission des avis de mainlevée (STAM)</b> <i>[Release Notification System (RNS)]</i>	Système qui envoie des messages au client au sujet de l'état du fret.
<b>Transbordement interlignes de marchandises</b> <i>(Interline Transfer)</i>	Entente en vertu de laquelle une ligne aérienne convient de transporter des marchandises pour le compte d'une autre ligne aérienne. Le transporteur a la responsabilité de transmettre la déclaration de fret à l'ASFC dans les délais prévus.
<b>Transitaire</b> <i>(Freight Forwarder)</i>	L'expression « transitaire » englobe les dégroupes et les groupes de marchandises. Un « transitaire » est un agent qui organise le transport de marchandises et qui peut fournir d'autres services, comme le groupage d'expédition, le dépotage de conteneurs, ainsi que des services de courtage et d'entreposage en douane.
<b>Transmission des données</b> <i>(Data Transmission)</i>	Transmission unique de données par une partie externe, et pouvant contenir une ou plusieurs déclarations (données sur le fret, données sur le moyen de transport, données d'évaluation de la qualité, B3, données sur l'équipage et les permis).
<b>Transporteur déclarant le fret</b> <i>(Cargo Reporting Carrier)</i>	Transporteur qui a la responsabilité de transmettre la déclaration de fret à l'ASFC.
<b>Transporteur effectif</b> <i>(Transporting Carrier)</i>	Transporteur qui a la responsabilité de transporter matériellement les marchandises au Canada.
<b>Unité de chargement (ULD)</b> <i>(Unit Load Device)</i>	Contenant utilisé à bord des aéronefs pour transporter du fret. Aussi appelé « igloo ».

**ANNEXE B**

**DEMANDE D'INSCRIPTION  
DU CLIENT**

**ANNEXE B – DEMANDE D’INSCRIPTION DU CLIENT**

---

---

**ANNEXE B - DEMANDE D’INSCRIPTION DU CLIENT**

Formulaire de demande d’inscription  
au système de déclaration du fret par EDI

**Prière de faire parvenir le formulaire de demande dûment remplis à l’adresse suivante :**

Unité du commerce électronique  
250, chemin Tremblay, 15<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario) K1A 0L8  
Télécopieur : (613) 952-9979

**SECTION I : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR**

Date de la demande : \_\_\_\_\_ Code de transporteur de l'ASFC : \_\_\_\_\_

Nom du demandeur : \_\_\_\_\_

Adresse du bureau central : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province/État : \_\_\_\_\_ Code postal/ZIP Code : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur/Télex : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Personne-ressource et titre : \_\_\_\_\_

Bureau d'affaires au Canada (si différent du bureau central) : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province/État : \_\_\_\_\_ Code postal/ZIP Code : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur/Télex : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Personne-ressource et titre : \_\_\_\_\_



**ANNEXE B – DEMANDE D'INSCRIPTION DU CLIENT**

---

---

**SECTION II : RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX**

Volume d'activité mensuel projeté : Moyen de transport : \_\_\_\_\_  
Fret : \_\_\_\_\_

Veillez encercler la méthode de communication que vous utiliserez :

Réseau à valeur ajoutée (RVA)                      Communication directe                      Ligne du CADEX

Passerelle Internet des Douanes (PID)                      Tiers fournisseur de services

Veillez inscrire le nom de la méthode de communication : \_\_\_\_\_

ID de l'expéditeur/destinataire : \_\_\_\_\_ Qualificatif : \_\_\_\_\_

Si vous n'avez pas recours à un fournisseur de services ou une méthode de communication que l'ASFC approuvent, qui effectuera l'interconnexion entre l'ASFC et vous-même? \_\_\_\_\_

Dans quelle langue officielle souhaitez-vous communiquer verbalement et par écrit?

Anglais : \_\_\_\_\_ Français : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
**Nom de l'agent responsable de la société**  
**(lettres moulées)**

\_\_\_\_\_  
**Titre de l'agent responsable de la société**  
**(LETTRES MOULÉES).....**

\_\_\_\_\_  
**Signature de l'agent responsable de la société**

**ANNEXE C**

**TABLEAUX DE CODES**

## **ANNEXE C - TABLEAUX DES CODES**

La liste ci-dessous contient des tableaux de codes qui ont été fournis dans un document séparé intitulé Annexe C - tableaux des codes.

Cette annexe comporte une liste des tableaux de codes dont on se sert pour transmettre des messages par EDI de ladéclaration du fret/ du supplémentaire du fret/ du moyen de transport aérien. Lorsque la liste de codes n'a pas été fournie, nous avons inclus un adresse Web liée directement au tableau de codes pertinent.

Les tableaux de codes suivants sont fournis par commodité. La liste des codes valides peut changer et les codes existants peuvent disparaître alors que de nouveaux seront ajoutés. La responsabilité d'envoyer des codes valides incombe au client.

**TABLEAU N<sup>o</sup> 1** – Codes de bureaux de l'ASFC

**TABLEAU N<sup>o</sup> 2** – Codes de sous-emplacement de l'ASFC (ID entrepôt)

**TABLEAU N<sup>o</sup> 3** – Codes des provinces canadiennes

**TABLEAU N<sup>o</sup> 4** – Codes des états américains

**TABLEAU N<sup>o</sup> 5** – Codes de pays ISO 3166

**TABLEAU N<sup>o</sup> 6** – Codes de taille du matériel/conteneur ISO 6346 – Ne s'applique pas à la déclaration du fret aérien/moyen de transport

**TABLEAU N<sup>o</sup> 7** – Codes de type du matériel/conteneur ISO 6346 – Ne s'applique pas à la déclaration du fret aérien/moyen de transport

**TABLEAU N<sup>o</sup> 8** – UNLOCODE (code des nations unies)– Ne s'applique pas à la déclaration du fret aérien/moyen de transport

**TABLEAU N<sup>o</sup> 9** – Code des unités de mesure de quantité/codes des formes d'emballage

**TABLEAU N<sup>o</sup> 10** – Codes des marchandises dangereuses de l'ONU

**TABLEAU N<sup>o</sup> 11** – Codes des messages de réponse d'erreurde sortie

**TABLEAU N<sup>o</sup> 12** – Codes des motifs des messages d'évaluation de risque

**TABLEAU N<sup>o</sup> 13** – Codes de taille du matériel/conteneur pour la déclaration du Plan des baies– Applicable à la déclaration de plan des baies seulement

**TABLEAU N<sup>o</sup> 14** – Codes de type du matériel/conteneur pour la déclaration du Plan des baies – Applicable à la déclaration de plan des baies seulement

**TABLEAU N<sup>o</sup> 15** – Codes des marchandises dangereuses de l'IATA – Applicable au mode aérien seulement

**ANNEXE D**

**INFORMATION  
PRÉALABLES SUR LES  
EXPÉDITIONS  
COMMERCIALES (IPEC)**

**DÉCLARATIONS  
SUPPLÉMENTAIRES DU  
FRET DU SECTEUR AÉRIEN  
POUR LES NORMES DES  
MESSAGES DE TYPE ANSI ET  
EDIFACT**

**ANNEXE D – INFORMATION PRÉALABLES SUR LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES (IPEC) -  
DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU FRET DU SECTEUR AÉRIEN POUR LES NORMES DES MESSAGES  
DE TYPE ANSI ET EDIFACT**

---

**ANNEXE D - INFORMATION PRÉALABLES SUR LES EXPÉDITIONS  
COMMERCIALES (IPEC) - DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU FRET DU  
SECTEUR AÉRIEN POUR LES NORMES DES MESSAGES DE TYPE ANSI ET  
EDIFACT**

*ANNEXE D - Information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC) - Déclarations  
supplémentaires du fret du secteur aérien pour les normes des messages de type ANSI et EDIFACT, est  
un document séparé faisant partie du présent document intitulé Document du client du secteur aérien de  
l'IPEC et contient des informations concernant la déclaration supplémentaire du fret.*

**ANNEXE E**

**INFORMATION  
PRÉALABLES SUR LES  
EXPÉDITIONS  
COMMERCIALES (IPEC)**

**DÉCLARATIONS  
SUPPLÉMENTAIRES DU  
FRET TABLES DE  
CONCORDANCE ET  
DÉFINITIONS DES  
ÉLÉMENTS DE DONNÉES  
POUR LES NORMES DES  
MESSAGES DE TYPE ANSI  
ET EDIFACT**

**ANNEXE E – INFORMATION PRÉALABLES SUR LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES (IPEC) - DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU FRET TABLES DE CONCORDANCE ET DÉFINITIONS DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES POUR LES NORMES DES MESSAGES DE TYPE ANSI ET EDIFACT**

---

**ANNEXE E - INFORMATION PRÉALABLES SUR LES EXPÉDITIONS COMMERCIALES (IPEC) - DÉCLARATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU FRET TABLES DE CONCORDANCE ET DÉFINITIONS DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES POUR LES NORMES DES MESSAGES DE TYPE ANSI ET EDIFACT**

*ANNEXE E - Information préalable sur les expéditions commerciales (IPEC) - Déclarations supplémentaires du fret tables de concordances et définitions des éléments de données pour les normes des messages de type ANSI et EDIFACT, est un document séparé faisant partie du présent document intitulé Document du client du secteur aérien de l'IPEC et contient des informations concernant la déclaration supplémentaire du fret.*

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

ANNEXE F (FRAB)	<p><b>ANNEXE F</b></p> <p><b>DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE</b></p>				RD
					Planches des messages
Nom donné					année
Nom document codé					fractionné
Numéro de message					Il est obligatoire dans ce cas. Code 85 = message
Fonction élément					À transmettre à l'expéditeur ou à l'interne. Ce numéro d'entreprise se réfère à...
ID de service					1=annulation, 4=changement, 9=original Voir la section sur le changement/ajout de message.
Numéro de message transporté					À transmettre 802=Déclaration de fret 786=Déclaration de fret fractionné
Numéro de message					Le numéro de référence doit être lié à un vol ou voyage.  (Code) CRN = numéro de départ maximale du message. Ne pas transmettre les messages d'expédition fractionnés.
Mode de transport, élément codé	Transmettre le message au responsable de l'expédition.  Dans le cas d'un changement de vol du transport, ne pas transmettre les messages d'expédition fractionnés.  4=Air				
	de transport, élément codé	utilisé pour le déplacement de marchandises, élément codé.			



## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Code du transporteur effectif</b>	Identification du transporteur, élément codé	Identification de la partie s'occupant du transport physique des marchandises entre des points nommés.	O	O	O	O	Il est obligatoire de transmettre un code valide de 4 caractères approuvés par l'ASFC pour le transporteur responsable du transport physique des marchandises.  Le format du code de transporteur pour le mode de transport aérien se compose de 3 caractères alphanumériques, suivis d'un trait d'union (p. ex. 123-).  Les codes de transporteur itinérant (ITN) ne sont pas acceptables.
<b>Numéro d'ordre d'expédition</b>	Numéro d'ordre d'expédition	Numéro d'ordre séquentiel différenciant chaque inscription distincte.	O	O	O	O	Une occurrence seulement. Il est obligatoire de transmettre la valeur 1.
<b>Numéro de document de transport connexe</b>	Numéro de document de transport connexe	Numéro de référence attribué par le transporteur ou son représentant à une cargaison originale. Représente habituellement le connaissance principal.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Transmettre le numéro de contrôle du fret dans la lettre de connaissance aérien lorsque le transporteur qui soumet la déclaration utilise un numéro de contrôle du fret différent du numéro de contrôle du fret du transporteur d'origine.  Pour usage futur.
<b>Numéro de référence unique de l'envoi (RUE)</b>	Numéro de référence unique de l'envoi (RUE)	Numéro unique attribué aux marchandises, tant importées qu'exportées.	C	C	C	s.o.	Transmettre s'il est disponible. Pour plus de renseignements au sujet de la RUE, consulter les instructions relatives aux éléments de données de l'Annexe F.

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Numéro de contrôle du fret</b>	Numéro du document de transport	Numéro de référence que le transporteur ou son agent attribue au document de transport.	O	O	O	O	<p>Le numéro de contrôle du fret est un nombre attribué à un document et qui se compose du code de transporteur plus un nombre unique attribué par le transporteur ou son agent.</p> <p>4 premiers caractères : code de transporteur approuvé par l'ASFC.</p> <p>Autres caractères : numéro de référence attribué par le transporteur ou son agent.</p> <p>Ce numéro ne peut pas être réutilisé avant 3 ans.</p> <p>Veillez faire référence aux directives concernant les éléments de données à l'Annexe F pour obtenir de plus amples renseignements sur le numéro de contrôle du fret.</p>
<b>Identificateur de référence d'arrivée partielle</b>	Référence d'arrivée partielle	Numéro de référence assigné à chaque chargement partiel d'une expédition fractionnée désignée lorsque du fret provenant d'une seule expédition arrive à destination par plusieurs moyens de transport.	s.o.	s.o.	s.o.	O	<p>L'identificateur de référence d'arrivée partielle doit être unique pour chaque chargement d'une expédition fractionnée qui arrive par un moyen de transport différent.</p> <p>Doit être fourni pour toutes les déclarations d'expédition fractionnée.</p>

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Valeur en douane</b>	Valeur en douane	Valeur déclarée aux fins des douanes des marchandises constituant une expédition qui sont sujettes à la même procédure douanière et qui relèvent de la même position tarifaire/statistique, proviennent du même pays et sont soumis aux même taux de droits.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Usage futur pour le traitement des expéditions de faible valeur.  Le point décimal et deux chiffres décimaux doivent être transmis.
<b>Code de devise</b>	Devise, élément codé	Nom ou symbole de l'unité monétaire associée à un montant connexe à la transaction, élément codé.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Usage futur pour le traitement des expéditions de faible valeur.  Transmettre un code de devise valide de la norme ISO 4217.
<b>Bureau de déclaration</b>	Bureau de déclaration en douane, élément codé	Nom du premier aéroport (transport aérien), poste frontalier des douanes (transport routier) ou port (transport maritime) d'arrivée.	O	O	O	O	Il s'agit du premier aéroport (quelle que soit la raison de l'atterrissage, p. ex. pour une escale technique) au Canada, où l'aéronef atterrit.  Un code de bureau des douanes canadiennes valide doit être transmis. Transmettre les zéros de gauche.
<b>Bureau de déclaration (nom de l'entrepôt)</b>	Emplacement du lieu de stockage du fret	Nom du terminal, de l'entrepôt ou de la cour où l'aéronef arrive.	C	C	C	C	Code de l'entrepôt connexe au bureau de déclaration.  Le cas échéant, transmettre un code de sous-emplacement valide du SSMAEC.

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Lieu de chargement</b>	Lieu/port de chargement	Nom du port maritime, de l'aéroport, de la gare de marchandise, de la gare ferroviaire ou d'un autre lieu où les marchandises sont chargées à bord du moyen de transport utilisé, à partir du territoire douanier.	O	O	O	O	Obligation de transmettre un code de désignation d'aéroport valide de l'IATA ou de l'OACI de l'aéroport où les marchandises ont été chargées à bord de l'aéronef.  Pour les déclarations d'expédition fractionnée, le lieu de chargement doit être identique au lieu de chargement indiqué dans la déclaration de fret aérien.
<b>Lieu d'acceptation (Pays)</b>	Lieu de réception, élément codé	Nom de l'endroit où le transporteur transporte en premier lieu les marchandises, élément codé.	O	O	O	s.o.	Le code de pays de 2 caractères de la norme ISO 3166 doit être transmis.
<b>Lieu d'acceptation (Ville)</b>	Lieu de réception, (Ville)	Nom de l'endroit où le transporteur transporte en premier lieu les marchandises.	O	O	O	s.o.	Transmettre le nom de la ville où le transporteur transporte les marchandises en premier lieu.
<b>Emplacement de stockage du fret (Port pour le lieu d'acceptation)</b>	Emplacement du lieu de stockage du fret, (Port)	Nom du terminal, de l'entrepôt ou de la cour où les marchandises sont chargées.	O	O	O	s.o.	Transmettre le nom du terminal où le transporteur transporte les marchandises en premier lieu.
<b>Lieu de destination (Pays)</b>	Lieu de destination, élément codé	Nom de l'endroit où les marchandises sont destinées sous contrôle douanier du transit, élément codé.	O	O	O	s.o.	Le code de 2 caractères ISO 3166 du pays où les marchandises doivent être livrées doit être transmis.

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Lieu de destination (Ville)</b>	Lieu de destination, (Ville)	Nom de l'endroit où les marchandises sont destinées sous contrôle douanier du transit.	O	O	O	s.o.	Le nom de la ville où les marchandises doivent être livrées doit être transmis.  Dans le cas des déclarations d'expédition fractionnée, le lieu de déchargement doit être le lieu de déchargement qui est inscrit dans la déclaration de fret aérien.
<b>Emplacement de stockage du fret (Port pour le lieu de destination)</b>	Emplacement du lieu de stockage du fret, (Port)	Nom du terminal, de l'entrepôt ou de la cour où les marchandises sont destinées	O	O	O	s.o.	Le nom du terminal où les marchandises doivent être livrées doit être transmis.
<b>Bureau des Douanes du lieu de déchargement</b>	Lieu de déchargement, élément codé	Nom du port maritime, de l'aéroport, de la gare de marchandise, de la gare ferroviaire ou d'un autre lieu où les marchandises sont déchargées du moyen de transport qui a été utilisé pour leur transport, élément codé.	O	O	s.o.	C	Il est obligatoire de transmettre le code du bureau de l'ASFC où les marchandises seront déchargées. Transmettre les zéros de gauche.

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Bureau des Douanes du lieu de déchargement - Emplacement des marchandises (nom de l'entrepôt)</b>	Emplacement des marchandises, élément codé.	Indication de l'emplacement où les marchandises se trouvent, élément codé.	C	C	s.o.	C	Code de l'entrepôt correspondant au bureau de l'ASFC où les marchandises seront déchargées.  Le cas échéant, transmettre un code de sous-emplacement valide du SSMAEC.  Doit être fourni pour les expéditions d'importation. Ne s'applique pas aux expéditions en transit et FRAB.
<b>Procédure douanière, élément codé</b>	Procédure douanière, élément codé	Traitement appliqué par l'ASFC aux marchandises qui sont soumises à un contrôle douanier, élément codé.	O	O	O	O	Code numérique utilisé pour préciser si le fret en déplacement est en importation, en transit ou FRAB.
<b>Indicateur d'expédition fractionnée</b>	Indicateur de traitement, élément codé	Précise la valeur qui doit être attribuée aux indicateurs requis par le système de traitement.	C	C	C	S/O	1 = expédition fractionnée  Dans le cas des déclarations de fret aérien (DFA) : il est obligatoire de transmettre le « 1 » s'il s'agit d'une déclaration d'expédition fractionnée.
<b>Indicateur de transfert dans l'aire de trafic</b>	Indicateur de traitement, élément codé	Précise la valeur qui doit être attribuée aux indicateurs requis par le système de traitement.	C	C	C	C	Transmettre l'indicateur si les marchandises sont transférées d'un aéronef à un autre afin de le faire parvenir à sa destination finale.  1 = Transfert dans l'aire de trafic applicable

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Indicateur de données supplémentaires requises</b>	Indicateur de traitement, élément codé	Précise la valeur qui doit être attribuée aux indicateurs requis par le système de traitement.	C	C	C	s.o.	Transmettre si des données supplémentaires sont requises.  1 = Données supplémentaires requises
<b>Indicateur PAD/EXPRES</b>	Indicateur de traitement, élément codé	Précise la valeur qui doit être attribuée aux indicateurs requis par le système de traitement.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Utilisation à venir pour le programme PAD/EXPRES.  1 = PAD/EXPRES s'appliquent
<b>Indicateur d'expédition de faible valeur (EFV) /Décret de remise visant les importations par messenger (DRVIM)</b>	Indicateur de traitement, élément codé	Précise la valeur qui doit être attribuée aux indicateurs requis par le système de traitement.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Utilisation à venir pour les EFV.  1 = EFV applicable 2 = DRVIM applicable
<b>Instructions spéciales</b>	Instructions spéciales	Instructions relatives au traitement d'une expédition et/ou instructions de livraison d'une expédition.	C	C	C	C	Il est obligatoire de les transmettre si elles sont disponibles.
<b>Transporteur à l'acheminement et à la destination</b>	Identité du transporteur, élément codé	Identification de la partie qui effectue le transport des marchandises entre des points nommés.	O	O	O	C	Transmettre le code de ligne aérienne valide de l'IATA ou de l'OACI.  Dans le cas des déclarations d'expédition fractionnée : Doit être transmis s'il diffère de celui du transporteur identifié dans la déclaration de fret aérien (DFA).

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Acheminement et destination - emplacement</b>	Identification de lieu	Emplacements constituant l'itinéraire (p. ex., lieu des escales) et qui sont visités pendant le parcours vers le pays de destination, ce qui comprend le pays de départ initial du moyen de transport et le pays de destination, élément codé.	O	O	O	C	<p>Transmettre tous les arrêts effectués par l'aéronef en route vers sa destination finale. Ce champ doit contenir au moins un aéroport étranger et un aéroport canadien et les aéroports doivent être inscrits en ordre chronologique.</p> <p>Obligation de transmettre un code de désignation d'aéroport valide de l'IATA ou de l'OACI.</p> <p>Dans le cas des déclarations d'expédition fractionnée : doit être transmis s'il est différent des emplacements signalés dans la déclaration de fret aérien (DFA).</p>
<b>Destinataire (consignataire)</b>	Destinataire	Nom et adresse de la partie à qui les marchandises sont envoyées.	O	O	O	s.o.	<p>Nom et adresse de la personne ou de l'organisation où les marchandises seront livrées. D'habitude, le destinataire est la partie nommée dans le connaissance.</p> <p>Doit être transmis.</p>
<b>Expéditeur (consignateur)</b>	Expéditeur	Nom et adresse de la partie qui, selon un contrat conclu avec un transporteur, envoie ou fait expédier des marchandises par le transporteur ou qui les fait transporter par ce dernier.	O	O	O	s.o.	<p>Pour l'ASFC, l'expéditeur est la partie qui a effectivement les marchandises en sa possession lorsqu'elles commencent leur déplacement vers le Canada. (P. ex., ce peut être l'exportateur, le fabricant ou un fournisseur.) Dans le cas des expéditions groupées, l'information sur l'expéditeur de fret sera acceptée.</p>



## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Adresse de livraison</b>	Destination de livraison	Emplacement où les marchandises doivent être livrées. Adresse, région et/ou pays, selon les exigences nationales ou selon la réglementation nationale.	C	C	C	s.o.	Doit être transmise si elle diffère de l'adresse du destinataire.
<b>Partie à aviser</b>	Partie à aviser	Nom et adresse de la partie qui doit être avisée.	C	C	C	s.o.	Inscrire le ou les nom(s) et adresse(s) de toutes les parties autres que le destinataire et l'expéditeur désignés qui doivent être avisés à l'arrivée des marchandises au Canada.  Il est obligatoire de les transmettre si cette information est disponible.
<b>Numéro d'entreprise (NE)</b>	Importateur, élément codé	Nom et adresse de la partie qui soumet une déclaration d'importation, ou pour qui un agent de dédouanement ou une autre personne autorisée fait une telle déclaration, élément codé. Il peut s'agir d'une personne qui est en possession des biens ou à qui les marchandises sont destinées.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Pour usage futur.  Doit être transmis pour les expéditions qualifiées pour le PAD/EXPRES.

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Quantité déclarée dans le manifeste</b>	Nombre d'emballages	Nombre d'emballages par type de marchandise, emballée de manière à ce que les paquets ne puissent être séparés sans défaire d'abord l'emballage.	O	O	O	s.o.	Fournir la quantité de marchandises inscrites dans le manifeste.
<b>Qualificatif de quantité déclarée dans le manifeste</b>	Identification du type d'emballage	Identification de la description de la forme sous laquelle les marchandises se présentent.	O	O	O	s.o.	Il est obligatoire de transmettre le code de type d'emballage valide du SSMAEC.
<b>Quantité de chargement (nombre d'articles)</b>	Nombre d'emballages	Nombre d'emballages par type de marchandise, emballée de manière à ce que les paquets ne puissent être séparés sans défaire d'abord l'emballage.	s.o.	s.o.	s.o.	O	Fournir la quantité de marchandises chargées.  Doit être transmis pour une déclaration d'expédition fractionnée.
<b>Qualificatif de quantité de chargement</b>	Identification de type d'emballage	Identification de la description de la forme sous laquelle les marchandises se présentent.	s.o.	s.o.	s.o.	O	Il est obligatoire de transmettre le code de type d'emballage valide du SSMAEC.
<b>Qualificatif de code de type de matériel</b>	Qualificatif de code de type de matériel	Code utilisé pour identifier le moyen et la méthode de transport utilisé pour le transport des marchandises.	C	C	C	C	Doit être transmis si les marchandises sont conteneurisées. UL = marchandises conteneurisées

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Initiale du matériel/numéro du matériel</b>	Numéro d'identification du matériel	Moyen et mode de transport utilisé pour les marchandises, élément codé.	C	C	C	C	Doit être transmis si les marchandises sont conteneurisées. Ne pas transmettre dans la DFA lorsqu'on déclare des expéditions fractionnées.
<b>Numéro d'article</b>	Numéro d'article des marchandises	Numéro d'ordre séquentiel différenciant chaque inscription distincte des éléments d'une cargaison, tel qu'indiqué dans un document ou une déclaration unique.	O	O	O	s.o.	Doit être transmis.
<b>Quantité de chargement</b>	Nombre d'emballages	Nombre d'emballages par type de marchandise, emballée de manière à ce que les emballages ne puissent être séparés sans défaire d'abord l'emballage.	O	O	O	s.o.	
<b>Type d'emballage</b>	Identification de type d'emballage	Identification de la description de la forme sous laquelle les marchandises se présentent.	O	O	O	s.o.	Il est obligatoire de transmettre le code de type d'emballage valide du SSMAEC. Voir le tableau n° 9 dans l'annexe C.

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Description</b>	Brève description du fret	Description en langage ordinaire du fret que transporte un moyen de transport, en termes généraux seulement.	O	O	O	s.o.	Description en langage clair relativement à la nature de l'article des marchandises à identifier pour les besoins douaniers. Par exemple, ordinateur est acceptable mais, électronique ou divers ne sont pas acceptables.  Pour obtenir une explication supplémentaire, veuillez faire référence aux directives concernant les éléments de données à l'Annexe F.  Des exemples supplémentaires sont disponibles sur le site Web de l'IPEC à l'adresse : <a href="http://www.cbsa-asfc.gc.ca/import/advance/menu-f.html">www.cbsa-asfc.gc.ca/import/advance/menu-f.html</a> .
<b>UM du poids du fret</b>	Qualificatif de l'unité de mesure	Indique l'unité de mesure dans laquelle on exprime le poids (masse), la capacité, la longueur, la superficie, le volume ou une autre quantité.	O	O	O	s.o.	
<b>Poids du fret</b>	Poids brut du fret	Poids (masse) des marchandises au niveau individuel, y compris l'emballage mais non le matériel du transporteur.	O	O	O	s.o.	Doit être transmis. Numéros en entier ou décimaux seront acceptés. Numéros entiers ne peut pas dépasser 9 chiffres. Numéros décimaux ne peut pas dépasser 13 chiffres. Ne pas transmettre des valeurs avec plus de 9 chiffres avant le point décimal ou plus de 4 chiffres après le décimal. Numéros décimaux doivent être identifiés avec un point décimal ( . ).

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>UM du volume</b>	Qualificatif d'unité de mesure	Indique l'unité de mesure dans laquelle on exprime le poids (masse), la capacité, la longueur, la superficie, le volume ou une autre quantité.	C	C	C	s.o.	
<b>Volume</b>	Niveau de volume	Volume (cubique) des marchandises au niveau individuel, y compris l'emballage mais non le matériel du transporteur.	C	C	C	s.o.	Transmettre si la mesure de volume s'applique. Numéros en entier ou décimaux seront acceptés. Numéros entiers ne peut pas dépasser 9 chiffres. Numéros décimaux ne peut pas dépasser 13 chiffres. Ne pas transmettre des valeurs avec plus de 9 chiffres avant le point décimal ou plus de 4 chiffres après le décimal. Numéros décimaux doivent être identifiés avec un point décimal ( . ).
<b>Code de marchandises dangereuses</b>	Numéro MDONU (code de marchandises dangereuses)	Numéro de série unique attribué par les Nations Unies aux substances et aux articles figurant dans une liste des marchandises dangereuses les plus souvent transportées.	C	C	C	s.o.	Élément à transmettre obligatoirement si le code de marchandises dangereuses s'applique aux marchandises déclarées. Transmettre le code numérique MDONU, à 4 chiffres. Voir l'Annexe C – tableau n° 10 pour trouver les codes de marchandises dangereuses de l'ONU, ou on peut transmettre les codes de marchandises dangereuses de l'IATA.
<b>Marques et numéros d'expédition</b>	Marques d'expédition	Marques et numéros identifiant des colis individuels.	C	C	C	s.o.	Doit être transmis obligatoirement s'il est disponible. Peut transmettre jusqu'à 9 marques d'expédition par segment PCI dans les limites du niveau de l'article des marchandises.

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Numéro SH</b>	Numéro du code tarifaire (Douanes)	Numéro de code des marchandises conforme au système de classement de la nomenclature tarifaire en vigueur à l'endroit où la déclaration douanière est effectuée.	C	C	C	s.o.	Doit être transmis obligatoirement s'il est disponible.  Lorsque cet élément est transmis, il doit être précisé au moins jusqu'au 2 <sup>e</sup> chiffre. Peut aller jusqu'au 10 <sup>e</sup> chiffre. Ne pas transmettre de points séparateurs dans le numéro du SH. Peut transmettre jusqu'à 5 numéros différents SH par segment CST dans les limites du niveau de l'article des marchandises.
<b>Pays d'origine</b>	Pays d'origine	Pays dans lequel les marchandises ont été produites ou fabriquées conformément aux critères établis aux fins d'application du Tarif des douanes, aux restrictions quantitatives ou à toute autre mesure reliée au commerce, élément codé.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Pour usage futur en vue du traitement des expéditions de faible valeur.  Transmettre le code de pays de 2 caractères de la norme ISO 3166.
<b>Renseignements sur le permis/licence ou certificat</b>	Type de document additionnel, élément codé.	Nom du type de document additionnel, référencé et codé, par exemple : permis ou certificat	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Pour usage futur, en vue de déclarer des marchandises à d'autres ministères.

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordances des messages de fret aérien

(Importé, en transit, FRAB et expédition fractionnée)

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Type de procédure déclarée				Règles et conditions
			Importation	En transit	FRAB	Fractionné	
<b>Numéro de référence du permis/licence ou certificat</b>	Numéro de référence du document additionnel	Le numéro de référence d'un document additionnel, par exemple, un numéro de permis ou de certificat.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Pour usage futur, en vue de déclarer des marchandises à d'autres ministères.

## **INSTRUCTIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS DE DONNÉES DE LA TABLE DE CONCORDANCE DES MESSAGES CONCERNANT LE FRET AÉRIEN IMPORTÉ**

### **1. INDICATEUR D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE (IEF)**

Il s'agit d'un champ codé conditionnel pour les déclarations de fret aérien. Dans la déclaration de fret aérien (DFA), le code 1 est utilisé pour indiquer que l'expédition a été divisée et que des déclarations d'expédition fractionnée (DEF) suivront.

### **2. NUMÉRO DE RÉFÉRENCE UNIQUE DE L'ENVOI**

Le numéro de référence unique de l'envoi (RUE) est un concept mis de l'avant par l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Son but est d'établir tôt dans le processus commercial un numéro de référence unique qui demeure avec l'expédition pendant toutes les étapes de la chaîne commerciale, servant ainsi de « reconnaissance électronique ». Le concept, une fois entièrement élaboré, visera à ce que le numéro RUE soit déclaré au moment de l'exportation du fret, de l'importation du fret, de la déclaration d'exportation et de la déclaration d'importation. Ceci permettra de réaliser la vérifiabilité et la traçabilité à partir du pays d'exportation jusqu'au pays d'importation, et entre les déclarations de fret et les déclarations d'exportation/importation.

Le numéro RUE peut être transmis s'il est disponible.

### **3. NUMÉRO DU DOCUMENT DE TRANSPORT (NCF ET NRAP)**

Cet élément de données sert à relever le numéro de contrôle du fret (NCF) dans la déclaration de fret aérien, et le numéro de référence d'arrivée partielle (NRAP) pour les déclarations d'expédition fractionnée.

#### **Numéro de contrôle du fret (NCF)**

Le numéro de contrôle du fret est un numéro attribué à un document qui se compose d'un code de transporteur approuvé par l'ASFC et d'un numéro unique attribué par le transporteur ou son représentant. Le NCF dans la déclaration de fret aérien doit être l'égal du numéro de lettre de transport aérien trouvé dans la lettre de transport aérien en papier correspondante.

Le NCF est un numéro unique et il ne peut pas être réutilisé pendant 3 ans. Conformément au *Règlement sur le transit des marchandises*, la période de 3 ans débute le premier jour de janvier suivant l'année civile au cours de laquelle les marchandises ont été transportées.

Lorsque la déclaration de fret est transmise, le NCF doit correspondre au code de transporteur approuvé de l'ASFC, à 4 caractères, et associé au transporteur qui a la responsabilité de déclarer les marchandises.

**Note :** Il y aura exception à cette règle dans le cas d'une entente de transbordement interlignes aériennes où le transporteur a la responsabilité de transmettre la DFA. Dans ce cas, le transporteur déclarera le NCF du transporteur intermédiaire.



**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB)  
ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**Numéro de référence d'arrivée partielle (NRAP)**

Le numéro de référence d'arrivée partielle est un numéro unique attribué à chaque chargement partiel d'une expédition fractionnée arrivant par un moyen de transport séparé.

Ce champ est obligatoire pour toutes les déclarations d'expédition fractionnée (DEF). Toutes les DEF doivent être transmises avec le NCF fourni dans la déclaration de fret aérien, mais elles contiendront aussi un numéro de référence d'arrivée partielle (NRAP) à titre de compteur unique pour chaque chargement composant une expédition fractionnée.

La combinaison du NRAP est du NCF ne peut pas dépasser 25 caractères.

**4. INDICATEUR D'EXPÉDITION DE FAIBLE VALEUR (EFV)/INDICATEUR DE DÉCRET DE REMISE VISANT LES IMPORTATIONS PAR MESSAGER (DRVIM)**

Pour la phase 2, les expéditions qui se qualifient pour le programme des EFV ou DRVIM sont exemptes de l'obligation de déclaration EDI de l'IPEC pour le fret aérien.

Les expéditions auxquelles s'appliquent les exigences d'autres ministères ne se qualifient pas pour cette exemption et elles doivent se conformer aux exigences de déclaration EDI de l'IPEC pour le fret aérien.

**5. INDICATEUR PAD/EXPRES**

Les expéditions qui se qualifient pour le processus PAD pour le fret aérien sont exemptées de l'exigence de déclaration EDI de l'IPEC pour le fret aérien.

**6. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES REQUISES**

Il s'agit d'un champ codé utilisé pour identifier les expéditions qui exigent la présentation de données supplémentaires. Transmettre « 1 » dans ce champ si des données supplémentaires sur le fret doivent suivre.

Des données supplémentaires sur le fret peuvent être transmises par le transporteur ou le transitaire afin de fournir des renseignements additionnels préalables sur les marchandises commerciales aériennes, par voie électronique, et de permettre une évaluation des risques plus efficace en donnant des renseignements importants comme le nom du destinataire ultime, une description des marchandises qui soit claire et concise, et l'identification de marchandises dangereuses. Les données supplémentaires sur le fret servent à compléter les données sur le fret aérien que le transporteur a déclarées, et ne constituent pas la déclaration complète de documents secondaires.

Les transitaires qui décideront de ne pas transmettre directement des données supplémentaires à l'ASFC seront tenus de fournir ces données directement au transporteur aérien ou à un fournisseur de services, qui les transmettront en leur nom, conformément aux délais d'exécution précisés dans le *Règlement sur la déclaration des marchandises importées*.

S'il s'agit d'un envoi groupé et/ou d'une déclaration supplémentaire du fret distincte qui sera transmis par le transitaire ou le transporteur, la déclaration de fret doit fournir l'indicateur de données supplémentaires requises. La Brève description du fret peut être remplie avec les

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

---

---

renseignements présentés sur la lettre de transport aérien, y compris le fret de toutes sortes (FAK), qui dit contenir, etc.

Si l'indicateur de données supplémentaires requises n'est pas transmis, les données inscrites dans la *Brève description du fret* doivent identifier de manière exacte la marchandise en question. Pour plus de renseignements sur la description du fret, consulter les instructions présentées sous la rubrique *Brève description du fret*.

### 7. BRÈVE DESCRIPTION DU FRET

Une description claire et concise du fret doit être fournie. La description doit être dans un langage simple et expliquer la nature d'un article de façon à pouvoir l'identifier aux fins des douanes. Par exemple, ordinateur est acceptable, mais électronique ou divers ne l'est pas.

Les descriptions du genre Fret en tous genres (FAK), chargement et compte d'expédition ou Qui dit contenir NE sont PAS acceptables, sauf dans le scénario mentionné au paragraphe 6. De plus, la description ne doit contenir aucune référence à la quantité ou à l'emballage des marchandises.

Pour d'autres exemples, consulter le site Web de l'IPEC à l'adresse :  
[www.cbsa-asfc.gc.ca/import/advance/menu-f.html](http://www.cbsa-asfc.gc.ca/import/advance/menu-f.html)

**Note :** Il n'est pas nécessaire de fournir des descriptions détaillées des expéditions groupées. Pour plus de renseignements au sujet des expéditions groupées, consulter les instructions du paragraphe Indicateur de données supplémentaires requises.

Le G015 est utilisé pour déclarer les détails au niveau des articles de marchandise. Chaque nouvel article de marchandise commence par un segment de contrôle (GID) numéroté séquentiellement. Il faut utiliser un nouveau détail d'article de fret pour chaque nouvelle marchandise déclarée en créant un segment GID distinct.

Le G015 permettra le bouclage d'un nombre maximal de 9 descriptions, de codes de marchandises dangereuses et de marques et numéros d'expédition pour une seule marchandise. Des occurrences multiples de la boucle de description (segment FTX) dans le même segment GID doivent être utilisées afin de fournir des lignes de description supplémentaires pour la même marchandise. Des occurrences multiples du code de marchandises dangereuses (segment DGS), et(ou) de marques et de numéros d'expédition (segment PCI) qui s'appliquent à la même marchandise peuvent être signalées en répétant le segment dans le même GID. En outre, jusqu'à 9 marques et numéros d'expédition peuvent être transmis par segment PCI au sein d'un niveau d'article de marchandises particulier. Jusqu'à 5 numéros SH différents peuvent être transmis par segment CST au sein d'un niveau d'article de marchandises particulier.

Des exemples de messages propres au groupe 15 sont présentés à l'annexe F.

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB)  
ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**
**DÉCLARATION DE FRET AÉRIEN POUR L'IMPORTATION**

La même structure de message est utilisée à diverses fins de déclaration. La première colonne d'état précise l'état de l'élément de données pour les déclarations de fret aérien (DFA) originales. La deuxième colonne précise l'état de l'élément de données pour les déclarations d'expédition fractionnée (DEF).

Segment	État DFA	État DEF	Nom de l'élément de données
UNB	O1	O1	Bloc de début de contrôle de l'échange
UNG	O1	O1	Bloc de début du groupe fonctionnel
UNH	O1	O1	Bloc de début du message
BGM	O1	O1	Nom du message/document, élément codé
	O	O	Numéro du message/document
	O	O	Fonction du message, élément codé
CST	O1	O1	Id. d'option de service
G01	C1	O1	
RFF	O1	O1	Numéro de référence du moyen de transport
G04	O1	O1	Détails relatifs au transport
TDT	O1	O1	Mode/type de moyen de transport
	C	O	Identification de moyen de transport prévu (Numéro de vol)
	O	O	Code de transporteur
G07	O1	O1	Boucle du niveau d'envoi
CNI	O1	O1	Numéro séquentiel d'envoi
DOC (1)	s.o.	s.o.	Numéro du document de transport connexe (usage futur)
DOC (2)	C1	s.o.	Numéro de référence unique de l'envoi
G08	O1	O1	Boucle de déclaration de fret
RFF	O1	O1	Numéro du document de transport (Numéro de contrôle du fret)
	s.o.	O	Numéro de référence d'arrivée partielle
MOA	s.o.	s.o.	Valeur en douane (Usage futur – Version de l'IPEC)
	s.o.	s.o.	Devise, élément codé (Usage futur – Version de l'IPEC)
LOC (1)	O1	O1	Port de déclaration/bureau de déclaration en douane, élément codé
	C	C	Emplacement des marchandises, élément codé
LOC (2)	O1	O1	Lieu de chargement, élément codé
LOC (3)	O1	s.o.	Lieu d'acceptation, élément codé (Code de pays)
	O	s.o.	Lieu d'acceptation (Nom de la ville)
	O	s.o.	Emplacement du lieu de stockage du fret (Port)
LOC (4)	O1	s.o.	Lieu de destination, élément codé (Code de pays)

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB)  
ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

Segment	État DFA	État DEF	Nom de l'élément de données
	O	s.o.	Lieu de destination (Nom de la ville)
	O	s.o.	Emplacement du lieu de stockage du fret (Port)
LOC (5)	C1	C1	Lieu de déchargement
	C	C	Emplacement des marchandises, élément codé
GEI (1)	O1	O1	Procédure douanière, élément codé
GEI (2)	C1	s.o.	Indicateur d'expédition fractionnée
GEI (3)	C1	C1	Indicateur de transfert à l'aire de trafic
GEI (4)	C1	s.o.	Indicateur de données supplémentaires requises
GEI (5)	s.o.	s.o.	Indicateur PAD/EXPRES (Pour usage futur)
GEI (6)	s.o.	s.o.	EFV/Indicateur de décret de remise (Pour usage futur)
FTX	C1	C1	Instructions spéciales
G09	O1 C8	C9	
TDT	O1	O1	Transporteur d'acheminement
LOC	O1 C8	O1 C8	Lieu d'acheminement
G011	O1	s.o.	Détails relatifs au destinataire
NAD(1)	O1	s.o.	Nom et adresse du destinataire
G012	C1	s.o.	
CTA	O1	s.o.	Contact du destinataire
COM	C1	s.o.	Numéro de téléphone du contact du destinataire
G011	O1	s.o.	Détails relatifs à l'expéditeur
NAD(2)	O1	s.o.	Nom et adresse de l'expéditeur
G012	C1	s.o.	
CTA	O1	s.o.	Contact de l'expéditeur
COM	C1	s.o.	Numéro de téléphone du contact de l'expéditeur
G011	C1	s.o.	Détails relatifs à la destination de livraison
NAD(3)	O1	s.o.	Nom et adresse de la destination de livraison
G012	C1	s.o.	
CTA	O1	s.o.	Contact à la destination de livraison
COM	C1	s.o.	Numéro de téléphone du contact à la destination de livraison
G011	C5	s.o.	Détails de la partie à aviser
NAD(4)	O1	s.o.	Noms et adresse de la partie à aviser
G012	C1	s.o.	
CTA	O1	s.o.	Contact chez la partie à aviser
COM	C1	s.o.	Numéro de téléphone du contact chez la partie à

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB)  
ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

Segment	État DFA	État DEF	Nom de l'élément de données
			aviser
G011	s.o.	s.o.	Détails relatifs à l'importateur (Usage futur pour le PAD/EXPRES)
NAD(5)	s.o.	s.o.	Importateur, élément codé (Numéro d'entreprise)
G013	O1 C8	s.o.	Détails relatifs à la quantité déclarée dans le manifeste
QTY(1)	O1	s.o.	Quantité déclarée dans le manifeste
	O	s.o.	Qualificatif de la quantité déclarée dans le manifeste
G013	s.o.	O1 C8	Détails de la quantité déclarée dans le manifeste
QTY(2)	s.o.	O1	Quantité de chargement
	s.o.	O	Qualificatif de la quantité de chargement
G014	C999	C999	Détails relatifs au matériel
EQD	O1	O1	Code de type de matériel
	O	O	Numéro d'identification du matériel
G015	O1 C998	s.o.	Niveau des marchandises
GID	O1	s.o.	Numéro des marchandises (numéro séquentiel)
PAC	O1	s.o.	Nombre d'emballages
	O	s.o.	Type d'emballages
FTX	O1 C8	s.o.	Brève description du fret
MEA	O1	s.o.	Niveau du poids brut Poids brut, unité de mesure
MEA	C1	s.o.	Volume Unité de mesure du volume
DGS	C9	s.o.	MDONU (Code de marchandises dangereuses)
PCI	C9	s.o.	Marques d'expédition
CST	C1	s.o.	Numéro de code tarifaire (Numéro SH)
LOC	s.o.	s.o.	Pays d'origine, élément codé (Usage futur)
G16	s.o.	s.o.	Numéros de référence des documents additionnels (USAGE FUTUR, p. ex. permis, licences, certificats)
GEI	s.o.	s.o.	Segment obligatoire
DOC	s.o.	s.o.	Type de document obligatoire
	s.o.	s.o.	Numéro de référence de document additionnel

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB)  
ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

<b>Segment</b>	<b>État DFA</b>	<b>État DEF</b>	<b>Nom de l'élément de données</b>
G18	C1	C1	
AUT	O1	O1	Authentification
UNT	O1	O1	Bloc de fin du message
UNE	O1	O1	Bloc de fin du groupe fonctionnel
UNZ	O1	O1	Bloc de fin de l'échange

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
<b>UNB</b>			<b>BLOC DE DÉBUT DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE</b>	<b>POUR COMMENCER ET IDENTIFIER UN ÉCHANGE ET DES SEGMENTS DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE CONNEXES</b>	<b>a3</b>	<b>UNB</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	S001	1	IDENTIFICATEUR DE SYNTAXE					O	O
	0001	1.1	Identificateur de syntaxe	Code identifiant l'organisme contrôlant la syntaxe.	a4	UNOA	:	O	O
	0002	1.2	Numéro de version de la syntaxe	Numéro de version de la syntaxe.	n1	3	+	O	O
	S002	2	EXPÉDITEUR DE L'ÉCHANGE					O	O
	0004	2.1	Identification de l'expéditeur	Nom/représentation codée de l'expéditeur. « ID du réseau du client ».	an.. 35		+	O	O
	S003	3	DESTINATAIRE DE L'ÉCHANGE					O	O
	0010	3.1	Identification du destinataire	Nom/représentation codée du destinataire. « ID du réseau de l'ASFC ».	an.. 35		+	O	O
	S004	4	DATE/HEURE DE PRÉPARATION					O	O
	0017	4.1	Date de préparation	Élément généré par le convertisseur	n6	AAMMJJ	:	O	O
	0019	4.2	Heure de préparation	Élément généré par le convertisseur	n4	HHMM	+	O	O
	0020	5	RÉFÉRENCE DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE	Numéro de référence unique attribué par l'expéditeur. Élément généré par le convertisseur.	an..14		'	O	O
<b>UNG</b>			<b>BLOC DE DÉBUT DU GROUPE FONCTIONNEL</b>	<b>POUR INDIQUER LE DÉBUT D'UN GROUPE FONCTIONNEL ET FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS DE CONTRÔLE APPLICABLES</b>	<b>a3</b>	<b>UNG</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	0038	1	IDENTIFICATION DU GROUPE FONCTIONNEL	Identification du type de message figurant dans le groupe fonctionnel.	a6	GSMCAR	+	O	O

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	S006	2	IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR DE LA DEMANDE					O	O
	0040	2.1	Identification de l'expéditeur	Lieu de transmission du client.	an8		:	O	O
	0007	2.2	Qualificatif de l'ID de l'expéditeur	Bureau de contrôle I/B (facultatif)	an..4		+	C	C
	S007	3	IDENTIFICATION DU DESTINATAIRE DE LA DEMANDE					O	O
	0044	3.1	Identification du destinataire	Élément servant à identifier l'état (essai ou production)	a3	AIT = Essai AIP = Production	+	O	O
	S004	4	DATE/HEURE DE PRÉPARATION					O	O
	0017	4.1	Date de préparation	Généré par le convertisseur	n6	AAMMJJ	:	O	O
	0019	4.2	Heure de préparation	Généré par le convertisseur	n4	HHMM	+	O	O
	0048	5	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU GROUPE FONCTIONNEL	Numéro de référence unique attribué par l'expéditeur. Généré par le convertisseur.	an..14		+	O	O
	0051	6	ORGANISME DE CONTRÔLE	Organisme contrôlant le type de message.	a2	UN	+	O	O
	S008	7	VERSION DU MESSAGE					O	O
	0052	7.1	Numéro de version du message	Numéro de version du type de message.	a1	D	:	O	O
	0054	7.2	Numéro de diffusion du message	Numéro de diffusion du type de message courant.	an3	00A	+	O	O
	0057	7.3	Code attribué par l'Association	Code attribué par l'IPEC pour identifier le type de message. Code = {Fret aérien importé}	a6	AIRIMP	'		
<b>UNH</b>		<b>0010</b>	<b>BLOC DE DÉBUT DU MESSAGE</b>	<b>POUR DÉBUTER ET IDENTIFIER UN MESSAGE</b>	<b>a3</b>	<b>UNH</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>



## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	0062	1	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MESSAGE	Numéro de référence unique attribué par l'expéditeur. Généré par le convertisseur	an..14		+	O	O
	S009	2	IDENTIFICATEUR DU MESSAGE					O	O
	0065	2.1	Type de message	Identification du type de message.	a6	GSMCAR	:	O	O
	0052	2.2	Numéro de version du message	Numéro de version du type de message.	a1	D	:	O	O
	0054	2.3	Numéro de diffusion du message	Numéro de diffusion du type de message courant.	an3	00A	:	O	O
	0051	2.4	Organisme de contrôle	Organisme contrôlant le type de message.	a2	UN	:	O	O
	0057	2.5	Code attribué par l'Association	Code attribué par l'IPEC pour identifier le type de message. Code = {Fret aérien importé}	an6	AIRIMP	'	O	O
<b>BGM</b>		<b>0020</b>	<b>DÉBUT DU MESSAGE</b>	<b>TYPE DE MESSAGE ET CODE DE FONCTION</b>	<b>a3</b>	<b>BGM</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	C002	1	NOM DU MESSAGE/ DOCUMENT					O	O
	1001	1.1	Nom du document, élément codé	Code = {Manifeste des douanes}	n2	85	+	O	O
	C106	2	IDENTIFICATION DU MESSAGE/ DOCUMENT					O	O
	1004	2.1	Numéro du message/document	Numéro identifiant de manière unique le message.	an... 35		+	O	O
	1225	3	FONCTION DU MESSAGE, ÉLÉMENT CODÉ	Code indiquant la fonction du message.	n1	1 = Annulation 4 = Changement 9 = Original	'	O	O
<b>CST</b>		<b>0070</b>	<b>ÉTAT DES MARCHANDISES DU POINT DE VUE DE L'ASFC</b>	<b>ID DE L'OPTION DE SERVICE</b>	<b>a3</b>	<b>CST</b>	<b>++</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	C246	2	CODES D'IDENTITÉ DES DOUANES					O	O

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	7361	2.1	Identificateur de marchandises des douanes	Élément de données « ID de l'option de service ».	n2..3	802 = Déclaration d'importation de fret aérien 786 = Déclaration d'expédition fractionnée	::	O	O
	3055	2.3	Code de l'organisme responsable de la liste des codes	Code = { Agence des services frontaliers du Canada }	n2	96	'	O	O
<b>G01</b>		<b>0080</b>		<b>(NE PAS TRANSMETTRE DANS LA DFA LORS DE LA DÉCLARATION D'EXPÉDITIONS FRACTIONNÉES)</b>				<b>C1</b>	<b>O1</b>
<b>RFF</b>		<b>0090</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MOYEN DE TRANSPORT</b>	<b>a3</b>	<b>RFF</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	C506	1	RÉFÉRENCE						
	1153	1.1	Qualificatif du code de fonction de référence	Code = { Numéro de référence de moyen de transport }	a3	CRN	:	O	O
	1154	1.2	Identificateur de référence	Élément de données « Numéro de référence du moyen de transport » Format : Numéro de vol du transporteur effectif + date de départ prévue (AAMMJJ). La longueur maximale du NRMT est de 16 caractères.	an..25		'	O	O
<b>G04</b>		<b>0180</b>						<b>O1</b>	<b>O1</b>
<b>TDT</b>		<b>0190</b>	<b>DÉTAILS SUR LE TRANSPORT</b>	<b>DÉTAILS SUR LE TRANSPORTEUR</b>	<b>a3</b>	<b>TDT</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	8051	1	QUALIFICATIF DU CODE D'ÉTAPE DU TRANSPORT	Code = {Moyen de transport principal}	n2	20	+	O	O

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	8028	2	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MOYEN DE TRANSPORT	Élément de données « Identification du moyen de transport prévu » (numéro du vol). <b>Note</b> : Dans le cas des partages de code, le transporteur qui déclare le fret utilise son propre numéro de vol. Ne pas transmettre dans la DFA lorsqu'on déclare des expéditions fractionnées.	an..10		+	C	O
	C220	3	MODE DE TRANSPORT					O	O
	8067	3.1	Code de nom du mode de transport	Élément de données « Mode/type de moyen de transport ». Code = { Air}	n1	4	++	O	O
	C040	5	Transporteur					O	O
	3127	5.1	Identification du transporteur	Élément de données « Code du transporteur » <b>Note</b> : Déclarez le code du transporteur effectif. Doit être un code de transporteur de 4 caractères de l'ASFC.	an4		'	O	O
<b>G07</b>		<b>0360</b>		<b>DÉBUT DE LA BOUCLE D'INFORMATION SUR L'ENVOI</b>				<b>O1</b>	<b>O1</b>
<b>CNI</b>		<b>0370</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>NUMÉRO SÉQUENTIEL DE L'ENVOI</b>	<b>a3</b>	<b>CNI</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	1490	1	NUMÉRO DE REGROUPEMENT	Élément de données « Numéro séquentiel de l'envoi ».  Numéro d'ordre croissant, commençant par 1.  Utiliser une occurrence seulement.	n1	1	'	O	O
<b>DOC(1)</b>		<b>0390</b>	<b>DÉTAILS SUR LE MESSAGE /DOCUMENT</b>	<b>UTILISATION FUTURE POUR LA DÉCLARATION DES MOUVEMENTS DE FRET SECONDAIRES</b>	<b>a3</b>	<b>DOC</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	C002	1	NOM DU MESSAGE/ DOCUMENT						

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	1001	1.1	Code du document	Élément de données « Type de document de transport connexe » Code = { Connaissance aérien }	n3	741	+		
	C503	2	Détails sur le message/document						
	1004	2.1	Identificateur du document	Élément de données « Numéro du document de transport connexe »	an..25		'		
<b>DOC(2)</b>		<b>0390</b>	<b>DÉTAILS SUR LE MESSAGE /DOCUMENT</b>	<b>NUMÉRO DE RÉFÉRENCE UNIQUE DE L'ENVOI (RUE) TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT S'IL EST DISPONIBLE</b>	<b>a3</b>	<b>DOC</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
	C002	1	NOM DU MESSAGE/ DOCUMENT					O	
	1001	1.1	Code du nom du document	Code = { Document de transport universel (polyvalent) }	n3	701	+	O	
	C503	2	DÉTAILS SUR LE MESSAGE/DOCUMENT					O	
	1004	2.1	Numéro du message/document	Élément de données « Numéro de référence unique de l'envoi ».	an..35		'	O	
<b>G08</b>		<b>0400</b>		<b>DÉBUT DU GROUPE D'INFORMATION SUR L'ENVOI</b>				<b>O1</b>	<b>O1</b>
<b>RFF</b>		<b>0410</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>NUMÉRO DE CONTRÔLE DU FRET</b>	<b>a3</b>	<b>RFF</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	C506	1	RÉFÉRENCE					O	O
	1153	1.1	Qualificatif du code de fonction de référence	Code = (Numéro du connaissance aérien principal)	a3	MWB	:	O	O
	1154	1.2	Identificateur de référence	Élément de données = « Numéro du document de transport ». (Numéro de contrôle du fret) Format : 4 premiers caractères : code de transporteur approuvé par l'ASFC. Le restant des caractères est le numéro de référence unique attribué par le transporteur ou son agent.	an..25		'	O	O

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	1156	1.3	Numéro de ligne	Doit être fourni pour les expéditions fractionnées. Élément de données = « Numéro de référence d'arrivée partielle ». L'identificateur de référence d'arrivée partielle doit être unique pour chaque chargement d'une expédition fractionnée arrivant par un moyen de transport différent. Note : La longueur maximale du NRAP + le NCF est de 25 caractères.	an..6		'	s.o.	O
<b>MOA</b>		<b>0430</b>	<b>VALEUR MONÉTAIRE</b>	<b>UTILISATION FUTURE POUR LA DÉCLARATION DES EXPÉDITIONS DE FAIBLE VALEUR VALEUR EN DOUANES</b>	<b>a3</b>	<b>MOA</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	C516	1	MONTANT EN NUMÉRAIRE						
	5025	1.1	Qualificatif de code de type de montant en numéraire	Code={ Valeur en douanes }	n2	40	:		
	5004	1.2	Montant en numéraire	Élément de données « Valeur en douanes »	n3..13	Le point décimal et deux valeurs décimales doivent être transmis.	:		
	6345	1.3	Code d'identification de devise	Élément de données « Code de devise »	a3	Code de devise ISO 4217	'		
<b>LOC(1)</b>		<b>0440</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT /DU LIEU</b>	<b>PORT DE DÉCLARATION/BUREAU DE DOUANE DE DÉCLARATION</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	3227	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE L'EMPLACEMENT	Code = {Emplacement de déclaration}	n3	172	+	O	O

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	C517	2	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT					O	O
	3225	2.1	Code du nom de l'emplacement	Élément de données « Port de déclaration/bureau de douane de déclaration, élément codé »	n4	Code du bureau de l'ASFC. Transmettre les zéros de gauche.	::	O	O
	3055	2.3	Code de l'organisation responsable de la liste de codes	Code = { Agence des services frontaliers du Canada }	n2	96	:	O	O
	3224	2.4	Nom de l'emplacement	Élément de données « Emplacement des marchandises », élément codé. Élément à transmettre pour indiquer le code de l'entrepôt, s'il y a lieu.	n4	Doit être un code de sous-emplacement valide du SSMAEC		C	C
<b>LOC(2)</b>		<b>0440</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT/ DU LIEU</b>	<b>LIEU DE CHARGEMENT</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	3227	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE L'EMPLACEMENT	Code = { lieu/port de chargement }	n1	9	+	O	O
	C517	2	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT					O	O
	3225	2.1	Code du nom de l'emplacement	Élément de données « Lieu de chargement, élément codé ».	an3..4	Code de désignation d'aéroport de l'IATA ou de l'OACI	'	O	O
<b>LOC(3)</b>		<b>0440</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT/ DU LIEU</b>	<b>LIEU D'ACCEPTATION</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	3227	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE L'EMPLACEMENT	Code = {Lieu d'acceptation}	n2	10	+	O	
	C517	2	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT					O	
	3225	2.1	Code du nom de l'emplacement	Élément de données « Lieu d'acceptation, élément codé » (code du pays)	a2	Code de pays ISO 3166	:::	O	
	3224	2.4	Nom de l'emplacement	Élément de données « Lieu d'acceptation » (nom de la ville)	an..25		+	O	
	C519	3	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT 1 CONNEXE					O	
	3223	3.1	Identification du lieu/ emplacement 1 connexe	Élément de données « Emplacement de stockage du fret » (nom du port)	an..25		'	O	
<b>LOC(4)</b>		<b>0440</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT/ DU LIEU</b>	<b>LIEU DE DESTINATION ET PAYS DE DESTINATION</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	3227	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE L'EMPLACEMENT	Code = {Lieu de destination}	n1	8	+	O	
	C517	2	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT					O	
	3225	2.1	Code du nom de l'emplacement	Élément de données « Lieu de destination, élément codé » (code du pays)	a2	Codes du pays ISO 3166	:::	O	
	3224	2.4	Nom de l'emplacement	Élément de données « Lieu de destination » (nom de la ville)	an..25		+	O	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	C519	3	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT 1 CONNEXE					O	
	3223	3.1	Identification du lieu/ emplacement 1 connexe	Élément de données « Emplacement de stockage du fret » (nom du port)	an..25		'	O	
<b>LOC(5)</b>		<b>0440</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT/ DU LIEU</b>	<b>LIEU DE DÉCHARGEMENT NON EXIGÉ POUR LE FRAB; CET ÉLÉMENT DOIT ÊTRE TRANSMIS POUR LES DÉCLARATIONS D'IMPORTATION ET DE FRET EN TRANSIT</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>C1</b>
	3227	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE L'EMPLACEMENT	Code = {Lieu/port de déchargement}	n2	11	+	O	O
	C517	2	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT					O	O
	3225	2.1	Code du nom de l'emplacement	Élément de données « Lieu de déchargement »	n4	Code du bureau de l'ASFC. Transmettre les zéros de gauche.	::	O	O
	3055	2.3	Code de l'organisme responsable de la liste des codes	Code = {Agence des services frontaliers du Canada}	n2	96	:	O	O
	3224	2.4	Nom de l'emplacement	Élément de données « Emplacement des marchandises, élément codé ». Cet élément doit être transmis pour indiquer l'entrepôt, s'il y a lieu.	n4	Il doit s'agir d'un code valide de sous-emplacement du SSMAEC.	'	C	C
<b>GEI(1)</b>		<b>0450</b>	<b>INFORMATION SUR LE TRAITEMENT</b>	<b>PROCÉDURE DOUANIÈRE, ÉLÉMENT CODÉ</b>	<b>a3</b>	<b>GEI</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>



## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	9649	1	QUALIFICATIF DU CODE D'INFORMATION DE TRAITEMENT	Code = {Procédure douanière}	n1	6	+:::	O	O
	C012	2	INDICATEUR DE TRAITEMENT					O	O
	7364	2.4	Description de l'indicateur de traitement	Élément de données « Procédure douanière, élément codé »	n2	23 = En transit 24 = Marchandises importées 26 = Fret restant à bord (FRAB)	'	O	O
<b>GEI(2)</b>		<b>0450</b>	<b>INFORMATION SUR LE TRAITEMENT</b>	<b>INDICATEUR D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE POUR LES DFA, IL DOIT ÊTRE TRANSMIS POUR LES EXPÉDITIONS FRACTIONNÉES.</b>	<b>a3</b>	<b>GEI</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>S.O.</b>
	9649	1	QUALIFICATIF DU CODE D'INFORMATION DE TRAITEMENT	Code = {Indicateur d'expédition fractionnée}	n2	10	+:::	O	
	C012	2	INDICATEUR DE TRAITEMENT					O	
	7364	2.4	Description de l'indicateur de traitement	Élément de données « Indicateur d'expédition fractionnée » Code = {Autres chargements à venir}	n1	1	'	O	
<b>GEI(3)</b>		<b>0450</b>	<b>INFORMATION SUR LE TRAITEMENT</b>	<b>INDICATEUR DE TRANSFERT DANS L'AIRE DE TRAFIC TRANSMETTRE S'IL Y A TRANSFERT DANS L'AIRE DE TRAFIC</b>	<b>a3</b>	<b>GEI</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>C1</b>
	9649	1	QUALIFICATIF DU CODE D'INFORMATION DE TRAITEMENT	Code = {Indicateur de transfert dans l'aire de trafic}	n2	11	+:::	O	O

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	C012	2	INDICATEUR DE TRAITEMENT					O	O
	7364	2.4	Description de l'indicateur de traitement	Élément de données « Transfert dans l'aire de trafic, élément codé » Code = {Transfert dans l'aire de trafic applicable}	n1	1	'	O	O
<b>GEI(4)</b>		<b>0450</b>	<b>INFORMATION SUR LE TRAITEMENT</b>	<b>INDICATEUR DE DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES REQUISES TRANSMETTRE SI CELA S'APPLIQUE À L'EXPÉDITION</b>	<b>a3</b>	<b>GEI</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
	9649	1	QUALIFICATIF DU CODE D'INFORMATION DE TRAITEMENT	Code = {indicateur de données supplémentaires requises}	n1	5	+:::	O	
	C012	2	INDICATEUR DE TRAITEMENT					O	
	7364	2.4	Description de l'indicateur de traitement	Élément de données « indicateur de données supplémentaires requises » Code = {indicateur de données supplémentaires requises}	n1	1	'	O	
<b>GEI(5)</b>		<b>0450</b>	<b>INFORMATION SUR LE TRAITEMENT</b>	<b>UTILISATION À VENIR POUR DÉCLARATION PAD/EXPRES</b>	<b>a3</b>	<b>GEI</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	9649	1	QUALIFICATIF DU CODE D'INFORMATION DE TRAITEMENT	Code = {Indicateur PAD/EXPRES}	n2	12	+:::		
	C012	2	INDICATEUR DE TRAITEMENT						
	7364	2.4	Description de l'indicateur de traitement	Élément de données « Indicateur PAD/EXPRES » Code = {PAD/EXPRES applicable}	n1	1	'		

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
<b>GEI(6)</b>		<b>0450</b>	<b>INFORMATION SUR LE TRAITEMENT</b>	<b>UTILISATION À VENIR POUR DÉCLARATION DE L'INDICATEUR EFV/PROGRAMME DE DÉCRET DE REMISE</b>	<b>a3</b>	<b>GEI</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	9649	1	QUALIFICATIF DU CODE D'INFORMATION DE TRAITEMENT	Code = {indicateur EFV/programme de décret de remise}	n2	14	+:::		
	C012	2	INDICATEUR DE TRAITEMENT						
	7364	2.4	Description de l'indicateur de traitement	Élément de données « indicateur EFV/programme de décret de remise »	n1	1= EFV 2 = DRIM	'		
<b>FTX</b>		<b>0480</b>	<b>TEXTE LIBRE</b>	<b>INSTRUCTIONS SPÉCIALES À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT SI ELLES SONT DISPONIBLES</b>	<b>a3</b>	<b>FTX</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>C1</b>
	4451	1	QUALIFICATIF DU CODE DE SUJET DU TEXTE	Code = {Instructions spéciales}	a3	SIN	+++	O	O
	C108	4	TEXTE LITTÉRAL					O	O
	4440	4.1	Valeur du texte libre	Élément de données « Instructions spéciales »	an..60		'	O	O
<b>G09</b>		<b>0500</b>		<b>POUR DÉCLARATIONS D'EXPÉDITIONS FRACTIONNÉES DOIT ÊTRE TRANSMIS SI LE TRANSPORTEUR D'ACHEMINEMENT ET/OU LES LIEUX D'ACHEMINEMENT SONT DIFFÉRENT DES INFORMATIONS DE LA DFA ORIGINALE. SI UNE DE CES CONDITIONS S'APPLIQUE, ON DOIT TRANSMETTRE LE G09 EN COMPLET.</b>				<b>O1 C8</b>	<b>C9</b>
<b>TDT</b>		<b>0510</b>	<b>DÉTAILS SUR LE TRANSPORT</b>	<b>TRANSPORTEUR D'ACHEMINEMENT</b>	<b>a3</b>	<b>TDT</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	8051	1	QUALIFICATIF DU CODE DU STADE DE TRANSPORT	Code = {Au départ}	n2	12	++++	O	O
	C040	5	TRANSPORTEUR					O	C
	3127	5.1	Identificateur de transporteur	Élément de données « Identification de transporteur, élément codé »	an2..3	Code de ligne aérienne de l'IATA ou de l'OACI.	'	O	O
<b>LOC</b>		<b>0520</b>	<b>IDENTIFICATION DE LIEU /EMPLACEMENT</b>	<b>LES LIEUX D'ACHEMINEMENT</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>O1 C8</b>	<b>O1 C8</b>
	3227	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE L'EMPLACEMENT	Code = {ports d'escale précédents}	n2	94	+	O	O
	C517	2	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT					O	O
	3225	2.1	Code du nom de l'emplacement	Élément de données « lieu d'acheminement »	an3..4	Code de désignation d'aéroport de l'IATA ou de l'OACI	'	O	O
<b>G011</b>		<b>0580</b>						<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
<b>NAD(1)</b>		<b>0590</b>	<b>NOM ET ADRESSE</b>	<b>DESTINATAIRE</b>	<b>a3</b>	<b>NAD</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	3035	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE LA PARTIE	Code CN = {Destinataire}	a2	CN	+++	O	
	C080	4	NOM DE LA PARTIE	Fournir le nom et l'adresse complets				O	
	3036	4.1	Nom de la partie	Élément de données « Nom du destinataire ligne 1 »	an..35		:	O	
	3036	4.2	Nom de la partie	Élément de données « Nom du destinataire ligne 2 »	an..35		+	C	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	C059	5	RUE					O	
	3042	5.1	Rue et numéro ou identificateur de case postale.	Élément de données « Adresse du destinataire ligne 1 ».	an..35		:	O	
	3042	5.2	Rue et numéro ou identificateur de case postale.	Élément de données « Adresse du destinataire ligne 2 ».	an..35		+	C	
	3164	6	NOM DE LA VILLE	Élément de données « Ville du destinataire ».	an..35		+	O	
	C819	7	DÉTAILS SUR LA SOUS-ENTITÉ DU PAYS	Code de province/d'État. Élément à transmettre obligatoirement si le pays est le Canada ou les États-Unis.				C	
	3229	7.1	Nom du code de la sous-entité du pays	Élément de données « Code de province/d'État du destinataire ».	an..9		+	O	
	3251	8	CODE D'IDENTIFICATION POSTALE	Élément de données « Code postal/code ZIP du destinataire » Élément à transmettre obligatoirement si le pays est le Canada ou les États-Unis.	an..9		+	C	
	3207	9	CODE DU NOM DU PAYS	Élément de données « Code du pays du destinataire »	a2	Code de pays ISO 3166, voir tableau 5	'	O	
<b>G012</b>		<b>0620</b>		<b>TRANSMETTRE LE NOM ET/OU LE NUMÉRO DU POINT DE CONTACT S'IL EST DISPONIBLE</b>				<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
<b>CTA</b>		<b>0630</b>	<b>INFORMATION SUR LE POINT DE CONTACT</b>	<b>DÉTAILS SUR LE POINT DE CONTACT</b>	<b>a3</b>	<b>CTA</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	3139	1	FONCTION DU POINT DE CONTACT, ÉLÉMENT CODÉ	Code = {Destinataire}	a2	CN	+:	O	
	C056	2	DÉTAILS SUR L'EMPLOYÉ OU LE SERVICE	Transmettre cet élément s'il est disponible				C	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	3412	2.2	Employé ou service	Élément de données « Nom du point de contact du destinataire ».	an..35		'	O	
<b>COM</b>		<b>0640</b>	<b>POINT DE CONTACT POUR COMMUNICATION</b>	<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU POINT DE CONTACT TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT S'IL EST DISPONIBLE.</b>	<b>a3</b>	<b>COM</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
	C076	1	POINT DE CONTACT POUR COMMUNICATION					O	
	3148	1.1	Numéro de communication	Élément de données « Numéro de téléphone du point de contact du destinataire »	n..12		:	O	
	3155	1.2	Qualificatif du code du numéro de communication	Code par défaut = {Téléphone}	a2	TE	'	O	
<b>G011</b>		<b>0580</b>						<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
<b>NAD(2)</b>		<b>0590</b>	<b>NOM ET ADRESSE</b>	<b>EXPÉDITEUR</b>	<b>a3</b>	<b>NAD</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	3035	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE LA PARTIE	Code = {Expéditeur}	a2	CZ	+++	O	
	C080	4	NOM DE LA PARTIE	Inscrire le nom et l'adresse complets				O	
	3036	4.1	Nom de la partie	Élément de données « Nom de l'expéditeur ligne 1 »	an..35		:	O	
	3036	4.2	Nom de la partie	Élément de données « Nom de l'expéditeur ligne 2 »	an..35		+	C	
	C059	5	RUE					O	
	3042	5.1	Rue et numéro ou identificateur de case postale	Élément de données « Adresse de l'expéditeur ligne 1 »	an..35		:	O	
	3042	5.2	Rue et numéro ou identificateur de case postale	Élément de données « Adresse de l'expéditeur ligne 2 »	an..35		+	C	
	3164	6	NOM DE LA VILLE	Élément de données « Ville de l'expéditeur »	an..35		+	O	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	C819	7	DÉTAILS SUR LA SOUS-ENTITÉ DU PAYS	Le code de la province/de l'État doit être transmis si le pays est le Canada ou les États-Unis.				C	
	3229	7.1	Nom du code de la sous-entité du pays	Élément de données « Code de la province/de l'État de l'expéditeur ».	an..9		+	O	
	3251	8	CODE D'IDENTIFICATION POSTALE	Élément de données « Code postal/code ZIP de l'expéditeur. Élément à transmettre obligatoirement si le pays est le Canada ou les États-Unis.	an..9		+	C	
	3207	9	CODE DU NOM DU PAYS	Élément de données « Code du pays de l'expéditeur ».	a2	Code de pays ISO 3166, voir tableau 5	'	O	
<b>G012</b>		<b>0620</b>		<b>TRANSMETTRE LE NOM ET/OU LE NUMÉRO DU POINT DE CONTACT S'IL EST DISPONIBLE</b>				<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
<b>CTA</b>		<b>0630</b>	<b>INFORMATION SUR LE POINT DE CONTACT</b>	<b>DÉTAILS SUR LE POINT DE CONTACT</b>	<b>a3</b>	<b>CTA</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	3139	1	FONCTION DU POINT DE CONTACT, ÉLÉMENT CODÉ	Code = {Expéditeur}	a2	CO	+:	O	
	C056	2	DÉTAILS SUR L'EMPLOYÉ OU LE SERVICE	Transmettre cet élément s'il est disponible.				C	
	3412	2.2	Employé ou service	Élément de données « Nom du point de contact de l'expéditeur »	an..35		'	O	
<b>COM</b>		<b>0640</b>	<b>POINT DE CONTACT POUR COMMUNICATION</b>	<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU POINT DE CONTACT TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT S'IL EST DISPONIBLE.</b>	<b>a3</b>	<b>COM</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
	C076	1	POINT DE CONTACT POUR COMMUNICATION					O	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	3148	1.1	Numéro de communication	Élément de données « Numéro de téléphone du point de contact de l'expéditeur »	n..12		:	O	
	3155	1.2	Qualificatif du code du numéro de communication	Code par défaut = {Téléphone}	a2	TE	'	O	
<b>G011</b>		<b>0580</b>		<b>TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT S'IL EST DIFFÉRENT DE L'ADRESSE DU DESTINATAIRE</b>				<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
<b>NAD(3)</b>		<b>0590</b>	<b>NOM ET ADRESSE</b>	<b>DESTINATION DE LIVRAISON</b>	<b>a3</b>	<b>NAD</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	3035	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE LA PARTIE	Code = {Partie de livraison}	a2	DP	+++	O	
	C080	4	NOM DE LA PARTIE	Indiquer le nom et l'adresse complets				O	
	3036	4.1	Nom de la partie	Élément de données « Nom de la destination de livraison ligne 1 »	an..35		:	O	
	3036	4.2	Nom de la partie	Élément de données « Nom de la destination de livraison ligne 2 »	an..35		+	C	
	C059	5	RUE					O	
	3042	5.1	Rue et numéro ou identificateur de case postale	Élément de données « Adresse de la destination de livraison ligne 1 »	an..35		:	O	
	3042	5.2	Rue et numéro ou identificateur de case postale	Élément de données « Adresse de la destination de livraison ligne 2 »	an..35		+	C	
	3164	6	NOM DE LA VILLE	Élément de données « Ville de la destination de livraison »	an..35		+	O	
	C819	7	DÉTAILS SUR LA SOUS-ENTITÉ DU PAYS	Le code de la province/de l'État doit être transmis si le pays est le Canada ou les États-Unis.				C	
	3229	7.1	Nom du code de la sous-entité du pays	Élément de données « Code de la province/de l'État de la destination de livraison ».	an..9		+	O	



## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	3251	8	CODE D'IDENTIFICATION POSTALE	Élément de données « Code postal/code ZIP de la destination de livraison. Élément à transmettre obligatoirement si le pays est le Canada ou les États-Unis.	an..9		+	C	
	3207	9	CODE DU NOM DU PAYS	Élément de données « Code du pays de la destination de livraison ».	a2	Code de pays ISO 3166, voir tableau 5	'	O	
<b>G012</b>		<b>0620</b>		<b>TRANSMETTRE LE NOM ET/OU LE NUMÉRO DU POINT DE CONTACT S'IL EST DISPONIBLE.</b>				<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
<b>CTA</b>		<b>0630</b>	<b>INFORMATION SUR LE POINT DE CONTACT</b>	<b>DÉTAILS SUR LE POINT DE CONTACT</b>	<b>a3</b>	<b>CTA</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	3139	1	FONCTION DU POINT DE CONTACT, ÉLÉMENT CODÉ	Code = {Point de contact de livraison}	a2	DL	+:	O	
	C056	2	DÉTAILS SUR L'EMPLOYÉ OU LE SERVICE	Transmettre cet élément s'il est disponible.				O	
	3412	2.2	Service ou Employé	Élément de données « Nom du point de contact à la destination de livraison »	an..35		'	O	
<b>COM</b>		<b>0640</b>	<b>POINT DE CONTACT POUR COMMUNICATION</b>	<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU POINT DE CONTACT TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT S'IL EST DISPONIBLE</b>	<b>a3</b>	<b>COM</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
	C076	1	POINT DE CONTACT POUR COMMUNICATION					O	
	3148	1.1	Numéro de communication	Élément de données « Numéro de téléphone du point de contact à l'adresse de livraison »	n..12		:	O	
	3155	1.2	Qualificatif du code du numéro de communication	Code par défaut = {Téléphone}	a2	TE	'	O	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
<b>G011</b>		<b>0580</b>		<b>TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT S'IL EST DISPONIBLE</b>				<b>C5</b>	<b>s.o.</b>
<b>NAD(4)</b>		<b>0590</b>	<b>NOM ET ADRESSE</b>	<b>PARTIE À AVISER</b>	<b>a3</b>	<b>NAD</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	3035	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE LA PARTIE	Code = {Partie à aviser}	a2	NI	+++	O	
	C080	4	NOM DE LA PARTIE	Indiquer le nom et l'adresse complets				O	
	3036	4.1	Nom de la partie	Élément de données « Nom de la partie à aviser ligne 1 »	an..35		:	O	
	3036	4.2	Nom de la partie	Élément de données « Nom de la partie à aviser ligne 2 »	an..35		+	C	
	C059	5	RUE					O	
	3042	5.1	Rue et numéro ou identificateur de case postale	Élément de données « Adresse de la partie à aviser ligne 1 »	an..35		:	O	
	3042	5.2	Rue et numéro ou identificateur de case postale	Élément de données « Adresse de la partie à aviser ligne 2 »	an..35		+	C	
	3164	6	NOM DE LA VILLE	Élément de données « Ville de la partie à aviser »	an..35		+	O	
	C819	7	DÉTAILS SUR LA SOUS-ENTITÉ DU PAYS	Le code de la province/de l'État doit être transmis si le pays est le Canada ou les États-Unis.				C	
	3229	7.1	Nom du code de la sous-entité du pays	Élément de données « Code de la province/de l'État de la partie à aviser ».	an..9		+	O	
	3251	8	CODE D'IDENTIFICATION POSTALE	Élément de données « Code postal/code ZIP de la partie à aviser. Élément à transmettre obligatoirement si le pays est le Canada ou les États-Unis.	an..9		+	C	
	3207	9	CODE DU NOM DU PAYS	Élément de données « Code du pays de la partie à aviser ».	a2	Code ISO 3166 du pays, voir tableau 5	'	O	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
<b>G012</b>		<b>0620</b>		<b>TRANSMETTRE LE NOM ET/OU LE NUMÉRO DU POINT DE CONTACT S'IL EST DISPONIBLE</b>				<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
<b>CTA</b>		<b>0630</b>	<b>INFORMATION SUR LE POINT DE CONTACT</b>	<b>DÉTAILS SUR LE POINT DE CONTACT</b>	<b>a3</b>	<b>CTA</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	3139	1	FONCTION DU POINT DE CONTACT, ÉLÉMENT CODÉ	Code = {Point de contact à aviser}	a2	NT	+:	O	
	C056	2	DÉTAILS SUR L'EMPLOYÉ OU LE SERVICE	Transmettre cet élément s'il est disponible				C	
	3412	2.2	Employé ou service	Élément de données « Nom du point de contact de la partie à aviser »	an..35		'	O	
<b>COM</b>		<b>0640</b>	<b>POINT DE CONTACT POUR COMMUNICATION</b>	<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DU POINT DE CONTACT TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT S'IL EST DISPONIBLE</b>	<b>a3</b>	<b>COM</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
	C076	1	POINT DE CONTACT POUR COMMUNICATION					O	
	3148	1.1	Numéro de communication	Élément de données « Numéro de téléphone du point de contact de la partie à aviser »	n..12		:	O	
	3155	1.2	Qualificatif du code de numéro de communication	Code par défaut = {Téléphone}	a2	TE	'	O	
<b>G011</b>		<b>0580</b>		<b>USAGE FUTUR POUR TRANSMETTRE LE NUMÉRO D'ENTREPRISE DE L'IMPORTATEUR SI UNE EXPÉDITION EST QUALIFIÉE POUR LE PAD/EXPRES</b>				<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
<b>NAD(5)</b>		<b>0590</b>	<b>NOM ET ADRESSE</b>	<b>IMPORTATEUR – NUMÉRO D'ENTREPRISE</b>	<b>a3</b>	<b>NAD</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	3035	1	QUALIFICATIF DU CODE DE FONCTION DE LA PARTIE	Code = {Importateur}	a2	IM	+		
	C082	2	DÉTAILS D'IDENTIFICATION DE LA PARTIE						
	3036	2.1	Nom de la partie	Élément de données « Importateur, élément codé » (Numéro d'entreprise)	an15		,		
<b>G013</b>		<b>0650</b>		<b>QUANTITÉ DÉCLARÉE DANS LE MANIFESTE NOTE : UN NOMBRE MAXIMAL DE 9 SEGMENTS QTY PEUVENT ÊTRE TRANSMIS POUR CHAQUE EXPÉDITION.</b>				<b>O1 C8</b>	<b>s.o.</b>
<b>QTY (1)</b>		<b>0660</b>	<b>QUANTITÉ DÉCLARÉE DANS LE MANIFESTE</b>	<b>QUANTITÉ DÉCLARÉE DANS LE MANIFESTE</b>	<b>a3</b>	<b>QTY</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	C3186	1	DÉTAILS DE LA QUANTITÉ					<b>O</b>	
	6063	1.1	Qualificatif de code de type de quantité	Code = {Quantité déclarée dans le manifeste}	n3	118	:	<b>O</b>	
	6060	1.2	Quantité	Élément de données « Quantité déclarée dans le manifeste »	n..7		:	<b>O</b>	
	6411	1.3	Code d'unité de mesure	Élément de données « Qualificatif de la quantité déclarée dans le manifeste »	a3	Doit être un code valide de type d'emballage du SSMAEC	'	<b>O</b>	
<b>G013</b>		<b>0650</b>		<b>QUANTITÉ DE CHARGEMENT NOTE : UN NOMBRE MAXIMAL DE 9 SEGMENTS QTY PEUVENT ÊTRE TRANSMIS POUR CHAQUE EXPÉDITION.</b>				<b>s.o.</b>	<b>O1 C8</b>

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
<b>QTY (2)</b>		<b>0660</b>	<b>QUANTITÉ DE CHARGEMENT</b>	<b>QUANTITÉ DE CHARGEMENT</b>	<b>a3</b>	<b>QTY</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>O1</b>
	C3186	1	DÉTAILS DE LA QUANTITÉ						O
	6063	1.1	Qualificatif de type de quantité	Code = {Quantité de chargement}	n3	128	:		O
	6060	1.2	Quantité	Élément de données « Quantité de chargement »	n..7		:		O
	6411	1.3	Code d'unité de mesure	Élément de données « Qualificatif de quantité de chargement »	a3	Doit être un code de type d'emballage valide du SSMAEC.	'		O
<b>G014</b>		<b>0680</b>		<b>TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT SI LES MARCHANDISES SONT CONTENEURISÉES. NE PAS TRANSMETTRE DANS LA DFA LORS DE LA DÉCLARATION D'EXPÉDITIONS FRACTIONNÉES.</b>				<b>C999</b>	<b>C999</b>
<b>EQD</b>		<b>0690</b>	<b>DÉTAILS SUR LE MATÉRIEL</b>	<b>DÉTAILS SUR LE CONTENEUR</b>	<b>a3</b>	<b>EQD</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	8053	1	QUALIFICATIF DU CODE DU TYPE DE MATÉRIEL	Code = {Unité de chargement}	a2	UL	+	O	O
	C237		Identification du matériel					O	O
	8260	2	IDENTIFICATEUR DU MATÉRIEL	Élément de données « Numéro d'identification du matériel »	an9..10		'	O	O
<b>G015</b>		<b>0710</b>		<b>DÉBUT DU GROUPE DES DÉTAILS SUR LES MARCHANDISES</b>				<b>O1</b> <b>C998</b>	<b>s.o.</b>
<b>GID</b>		<b>0720</b>	<b>DÉTAILS SUR LES MARCHANDISES</b>		<b>a3</b>	<b>GID</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	1946	1	NUMÉRO DE MARCHANDISES	Élément de données « Numéro de marchandises » Numéro séquentiel commençant à 1.	n..4		'	O	<b>s.o.</b>

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
<b>PAC</b>		<b>0730</b>	<b>PAQUETS</b>	<b>NOMBRE ET TYPE DE PAQUETS</b>	<b>a3</b>	<b>PAC</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	7224	1	NOMBRE DE PAQUETS	Élément de données « Nombre de paquets »	n..7		++	O	
	C202	3	TYPE DE PAQUETS					O	
	7065	3.1	Code de description du type de paquets	Élément de données « Type de paquets »	a3	Voir le tableau n° 9 pour une liste de codes de type d'emballage du SSMAEC valide.	'	O	
<b>FTX</b>		<b>0750</b>	<b>TEXTE LIBRE</b>	<b>DESCRIPTION DU FRET</b>	<b>a3</b>	<b>FTX</b>	<b>+</b>	<b>O1 C8</b>	<b>s.o.</b>
	4451	1	QUALIFICATIF DU CODE DE SUJET DU TEXTE	Code = {Description des marchandises}	a3	AAA	+++	O	
	C108	4	TEXTE LITTÉRAL					O	
	4440	4.1	Valeur du texte libre	Élément de données « Brève description du fret »	an..50		'	O	
<b>MEA(1)</b>		<b>0760</b>	<b>MESURES</b>	<b>NIVEAU DU POIDS BRUT</b>	<b>a3</b>	<b>MEA</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>
	6311	1	CODE DE CARACTÉRISTIQUE DE MESURE	Code = {Poids}	a2	WT	+	O	
	C502	2	DÉTAILS SUR LA MESURE					O	
	6313	2.1	Code de caractéristique mesurée	Code = {Poids brut des marchandises}	a3	AAE	+	O	
	C174	3	VALEUR/ FOURCHETTE					O	
	6411	3.1	Code d'unité de mesure	Code TNE = {Tonne métrique} Code KGM = {Kilogramme} Code LBR = {Livre}	a3	Selon le cas	:	O	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	6314	3.2	Valeur de mesure	Élément de données « Niveau du poids brut » Numéros en entier ou décimaux seront acceptés. Numéros entiers ne peut pas dépasser 9 chiffres. Numéros décimaux ne peut pas dépasser 13 chiffres. Ne pas transmettre des valeurs avec plus de 9 chiffres avant le point décimal ou plus de 4 chiffres après le décimal. Numéros décimaux doivent être identifiés avec un point décimal ( . ).	n..13		'	O	
<b>MEA(2)</b>		<b>0760</b>	<b>MESURES</b>	<b>LE VOLUME DOIT ÊTRE TRANSMIS SI LA MESURE DU VOLUME S'APPLIQUE AU TYPE DE FRET (p. ex. : liquides ou gaz)</b>	<b>a3</b>	<b>MEA</b>	<b>+</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
	6311	1	CODE DE CARACTÉRISTIQUE DE MESURE	Code = { Volume }	a3	VOL	+:::	O	
	C502	2	DÉTAILS SUR LA MESURE					O	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	6154	2.4	Nom de la mesure non discrète	<p>Élément de données « Qualificatif de l'unité de volume »</p> <p>Liste des codes :</p> <p>C = { Centimètres cubes }</p> <p>D = { Cordes }</p> <p>E = { Pieds cubes }</p> <p>F = { 100 pieds-planches }</p> <p>G = { Gallons anglais }</p> <p>H = { Centaines de tonnes frets }</p> <p>I = { Gallons US sec }</p> <p>J = { Gallons US liquide }</p> <p>K = { Centaines de tonnes frets - tonnes courtes }</p> <p>L = { Chargement }</p> <p>M = { Décimètres cubes }</p> <p>N = { Pouces cubes }</p> <p>P = { Tonnes frets - courtes }</p> <p>Q = { Tonnes frets - métriques }</p> <p>R = { Voiture }</p> <p>S = { Tonnes frets }</p> <p>U = { Unités volumétriques }</p> <p>V = { Litres }</p> <p>X = { Mètres cubes }</p>	a1	Selon le cas	+	O	
	C174	3	VALEUR/ FOURCHETTE					O	
	6411	3.1	Code de l'unité de mesure	Code = Code par défaut {Standard}	an3	WSD	:	O	



## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	6314	3.2	Valeur de mesure	Élément de données « Volume » Numéros en entier ou décimaux seront acceptés. Numéros entiers ne peut pas dépasser 9 chiffres. Numéros décimaux ne peut pas dépasser 13 chiffres. Ne pas transmettre des valeurs avec plus de 9 chiffres avant le point décimal ou plus de 4 chiffres après le décimal. Numéros décimaux doivent être identifiés avec un point décimal ( . ).	n..13		'	O	
<b>DGS</b>		<b>0790</b>	<b>MARCHANDISES DANGEREUSES</b>	<b>CODE DE MARCHANDISES DANGEREUSES ÉLÉMENT À TRANSMETTRE SI UN CODE DE MARCHANDISES DANGEREUSES S'APPLIQUE À LA MARCHANDISE</b>	<b>a3</b>	<b>DGS</b>	<b>+++</b>	<b>C9</b>	<b>s.o.</b>
	C234	3	INFORMATION SUR LA MDONU					O	
	7124	3.1	Code d'identification des marchandises dangereuses de l'ONU (MDONU)	Élément de données « Code de marchandises dangereuses »  Peut transmettre les codes de marchandises dangereuses de l'ONU ou les codes de marchandises dangereuses de l'IATA.	n4	Voir l'Annexe C – tableau n° 10 pour trouver les codes de marchandises dangereuses de l'ONU.	'	O	
<b>PCI</b>		<b>0800</b>	<b>IDENTIFICATION DES PAQUETS</b>	<b>MARQUES D'EXPÉDITION TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT S'IL EST DISPONIBLE.. TRANSMETTRE JUSQU'À NEUF ÉLÉMENTS DE DONNÉES 7102 AU BESOIN DANS LES LIMITES DU NIVEAU DE L'ARTICLE DES MARCHANDISES.</b>	<b>a3</b>	<b>PCI</b>	<b>++</b>	<b>C9</b>	<b>s.o.</b>

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	C210	2	MARQUES ET ÉTIQUETTES					O	
	7102	2.1	Marques d'expédition	Élément de données « Marques et numéros d'expédition »	an..35		:	O	
	7102	2.2	Marques d'expédition	Élément de données « Marques et numéros d'expédition »	an..35		:	C	
	7102	2.3	Marques d'expédition	Élément de données « Marques et numéros d'expédition »	an..35		:	C	
	7102	2.4	Marques d'expédition	Élément de données « Marques et numéros d'expédition »	an..35		:	C	
	7102	2.5	Marques d'expédition	Élément de données « Marques et numéros d'expédition »	an..35		:	C	
	7102	2.6	Marques d'expédition	Élément de données « Marques et numéros d'expédition »	an..35		:	C	
	7102	2.7	Marques d'expédition	Élément de données « Marques et numéros d'expédition »	an..35		:	C	
	7102	2.8	Marques d'expédition	Élément de données « Marques et numéros d'expédition »	an..35		:	C	
	7102	2.9	Marques d'expédition	Élément de données « Marques et numéros d'expédition »	an..35		'	C	
<b>CST</b>		<b>0810</b>	<b>ÉTAT DOUANIER DES MARCHANDISES</b>	<b>NUMÉRO SH TRANSMETTRE CET ÉLÉMENT S'IL EST DISPONIBLE TRANSMETTRE JUSQU'À CINQ ÉLÉMENTS DE DONNÉES 7361 AU BESOIN DANS LES LIMITES DU NIVEAU DE L'ARTICLE DES MARCHANDISES.</b>	<b>a3</b>	<b>CST</b>	<b>++</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>
	C246	2	CODES D'IDENTIFICATION DES DOUANES					O	
	7361	2.1	Identification du code des douanes	Élément de données « Numéro du code tarifaire » (numéro SH)	n2..10		+	O	

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	C246	3	CODES D'IDENTIFICATION DES DOUANES					C	
	7361	3.1	Identification du code des douanes	Élément de données « Numéro du code tarifaire » (numéro SH)	n2..10		+	C	
	C246	4	CODES D'IDENTIFICATION DES DOUANES					C	
	7361	4.1	Identification du code des douanes	Élément de données « Numéro du code tarifaire » (numéro SH)	n2..10		+	C	
	C246	5	CODES D'IDENTIFICATION DES DOUANES					C	
	7361	5.1	Identification du code des douanes	Élément de données « Numéro du code tarifaire » (numéro SH)	n2..10		+	C	
	C246	6	CODES D'IDENTIFICATION DES DOUANES					C	
	7361	6.1	Identification du code des douanes	Élément de données « Numéro du code tarifaire » (numéro SH)	n2..10		'	C	
<b>LOC</b>		<b>0820</b>	<b>IDENTIFICATION DE LIEU /D'EMPLACEMENT</b>	<b>PAYS D'ORIGINE, ÉLÉMENT CODÉ (POUR USAGE FUTUR)</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	3227	1	QUALIFICATIF DE CODE DE FONCTION DE LIEU	Code = {Pays d'origine}	n2	27	+		
	C517	2	IDENTIFICATION DE LIEU						
	3225	2.1	Code de nom de lieu	Élément de données « Pays d'origine »	a2	Code de pays ISO 3166, voir tableau 5	'		
<b>G016</b>		<b>0860</b>		<b>USAGE FUTUR POUR DÉCLARATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES PERMIS, LICENCES OU CERTIFICATS</b>				<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
<b>GEI</b>		<b>0870</b>	<b>INFORMATION SUR LE TRAITEMENT</b>	<b>SEGMENT DE DÉCLENCHEMENT OBLIGATOIRE REQUIS</b>	<b>a3</b>	<b>GEI</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	9649	1	QUALIFICATIF DU CODE D'INFORMATION DE TRAITEMENT	Code = {Numéro par défaut}	n1	1	'		
<b>DOC</b>		<b>0890</b>	<b>DÉTAILS SUR LE MESSAGE /DOCUMENT</b>	<b>TYPE ET NUMÉRO DES DOCUMENTS ADDITIONNELS</b>	<b>a3</b>	<b>DOC</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	C002	1	NOM DU MESSAGE/ DOCUMENT						
	1001	1.1	Code du nom du document	Élément de données « Type de document additionnel »	an..3		::		
	3055	1.3	Organisme responsable de la liste des codes	Code = { Agence des services frontaliers du Canada }	n2	96	+		
	C503	2	DÉTAILS SUR LE MESSAGE/ DOCUMENT						
	1004	2.1	Numéro du message/ document	Élément de données « Numéro du document additionnel »	an..35		'		
				<b>FIN DU GROUPE DES DÉTAILS SUR LES MARCHANDISES</b>					
				<b>FIN DU GROUPE DES RENSEIGNEMENTS D'ENVOI</b>					
<b>G18</b>		<b>0950</b>		<b>AUTHENTIFICATION ÉLÉMENT NON EXIGÉ SI LE NÉGOCIANT ET L'ASFC SIGNENT UNE ENTENTE D'EXÉCUTION.</b>				<b>C1</b>	<b>C1</b>
<b>AUT</b>		<b>0960</b>	<b>RÉSULTAT DE L'AUTHENTIFICATION</b>	<b>SIGNATURE NUMÉRIQUE</b>	<b>a3</b>	<b>AUT</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>

## ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État DFA	État DEF
	9280	1	VALEUR DU RÉSULTAT DE LA VALIDATION	Élément de données « Authentification »	an..35		'	O	O
<b>UNT</b>		<b>0990</b>	<b>BLOC DE FIN DU MESSAGE</b>	<b>BLOC DE FIN DU MESSAGE</b>	<b>a3</b>	<b>UNT</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	OO74	1	NOMBRE DE SEGMENTS DANS LE MESSAGE		n..6	Nombre de segments dans le message, y compris UNH et UNT.	+	O	O
	OO62	2	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MESSAGE		an..14	Chiffre identique à celui du champ UNH 0062.	'	O	O
<b>UNE</b>			<b>BLOC DE FIN DU GROUPE FONCTIONNEL</b>	<b>BLOC DE FIN DU GROUPE FONCTIONNEL</b>	<b>a3</b>	<b>UNE</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	0060	1	NOMBRE DE MESSAGES	Généré par le convertisseur	n..6	Nombre de segments dans le message, y compris UNH et UNT.	+	O	O
	0048	2	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU GROUPE FONCTIONNEL		an..14	Chiffre identique à celui du champ UNG 0048	'	O	O
<b>UNZ</b>			<b>BLOC DE FIN DE L'ÉCHANGE</b>	<b>BLOC DE FIN DE L'ÉCHANGE</b>	<b>a3</b>	<b>UNZ</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	0036	1	COMPTE DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE	Généré par le convertisseur.	n1	1	+	O	O
	0020	2	RÉFÉRENCE DU CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE		an..14	Chiffre identique à celui du champ UNB 0020.	'	O	O

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**EXEMPLES DE DÉCLARATION DE FRET AÉRIEN**  
**Exemple 1 - Simple déclaration de fret aérien (DFA) à l'importation**

Le message suivant est un exemple de DFA simple sans qu'aucune donnée conditionnelle ne soit transmise, et l'expédition n'est pas une expédition fractionnée.

Deux statues sont envoyées par la compagnie aérienne XX (code de transporteur 123-) à partir de l'aéroport de Heathrow à Londres, en Angleterre, à destination de l'aéroport international Pearson de Toronto, au Canada.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040615:1110+NUMREFUNIQUE01'  
UNG+GSMCAR+88888888+AIT+040615:1110+NUMREFUNIQUE02+UN+D:00A:AIRIMP'  
UNH+NUMREFUNIQUE03+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
BGM+85+NOIDUNIQUE1001+9'  
CST++802::96'  
RFF+CRN:XX099040615'  
TDT+20+XX099+4++123-'  
CNI+1'  
RFF+MWB:123-NCF99999'  
LOC+172+0497::96'  
LOC+9+LHR'  
LOC+10+GB::LONDON+HEATHROW'  
LOC+8+CA::TORONTO+AEROPORTINTPEARSON'  
LOC+11+0497::96'  
GEI+6+::24'  
TDT+12++++XX'  
LOC+94+LHR'  
LOC+94+YYZ'  
NAD+CN+++NOM DESTINATAIRE LIGNE 1+ADRESSE LIGNE1+MISSISSAUGA+ON+L1L1L1+CA'  
NAD+CZ+++NOM DE L'EXPEDITEUR LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+LONDON+++GB'  
QTY+118:2:PCE'  
GID+1'  
PAC+1+++PCE'  
FTX+AAA+++STATUE DE DAVID – MARBRE BLANC'  
MEA+WT+AAE+LBR:800'  
GID+2'  
PAC+1+++PCE'  
FTX+AAA+++STATUE DE DAVID – MARBRE NOIR'  
MEA+WT+AAE+LBR:1100'  
UNT+28+NUMREFUNIQUE03'  
UNE+1+NUMREFUNIQUE02'  
UNZ+1+NUMREFUNIQUE01'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE****Exemple 2 - Déclaration de fret aérien (DFA) à l'importation complexe**

Le message suivant est un exemple de DFA complexe contenant toutes les données conditionnelles (le cas échéant) transmises. Il ne s'agit pas d'une expédition fractionnée.

Une expédition en provenance de Paris, en France, est livrée à New York, aux É.-U. L'expédition est chargée sur un vol de la compagnie aérienne XX (code de transporteur 123-) à destination de Toronto, avec une escale prévue à Halifax. À Toronto, l'expédition sera transférée et embarquée à bord d'un vol de la compagnie aérienne YY à destination de New York.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040612:1001+NUMREFUNIQUEO1'  
 UNG+GSMCAR+12345678:1234+AIT+040612:1001+NUMREFUNIQUEO2+UN+D:00A:AIRIMP'  
 UNH+NUMREFUNIQUEO3+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
 BGM+85+NOIDUNIQUE2002+9'  
 CST++802::96'  
 RFF+CRN:XX881040612'  
 TDT+20+XX881+4++123-'  
 CNI+1'  
 DOC+701+UNIQREF12345678'  
 RFF+MWB:123-NCF123456'  
 LOC+172+0026::96'  
 LOC+9+CDG'  
 LOC+10+FR::PARIS+CHARLES DEGAULLE'  
 LOC+8+US::NEWYORK+AÉROPORTINTERNATIONALJFK '  
 LOC+11+0497::96'  
 GEI+6+:::23'  
 GEI+11+:::1'  
 GEI+5+:::1'  
 FTX+SIN+++FRAGILE VERRE MANIPULER AVEC PRECAUTIONS'  
 TDT+12++++XX'  
 LOC+94+CDG'  
 LOC+94+YHZ'  
 LOC+94+YYZ'  
 TDT+12++++YY'  
 LOC+94+YYZ'  
 LOC+94+JFK'  
 NAD+CN+++DESTINATAIRE NOM LIGNE 1+DESTINATAIRE ADRESSE LIGNE 1+MANHATTAN+NY+12986+US'  
 CTA+CN+:FRANK'  
 COM+212555212:TE'  
 NAD+CZ+++EXPEDITEUR NOM LIGNE 1+EXPEDITEUR ADRESSE LIGNE 1+PARIS+++FR'  
 CTA+CO+:GILLES'  
 COM+0129337218:TE'  
 NAD+DP+++LIVRE À 1+ADRESSE LIVRAISON LIGNE 1+MANHATTAN+NY+12783+US'  
 CTA+DL+:ELIZABETH'  
 COM+2125551212:TE'  
 NAD+NI+++FEDERATED CUSTOMS BROKERS LTD.+ADRESSE LIGNE 1+TORONTO+ON+M1M1M1+CA'  
 CTA+NT+:SUZANNE'  
 COM+6475551212:TE'  
 QTY+118:350:BOX'  
 QTY+118:200:PCE'  
 EQD+UL+EQID9999NO'  
 GID+1'  
 PAC+200++BOX'  
 FTX+AAA+++CHOCOLATNOIRFRANCAIS'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

MEA+WT+AAE+KGM:2000.375'  
CST++1806310000'  
GID+2'  
PAC+150++BOX'  
FTX+AAA+++CHOCOLATBLANCBELGE'  
MEA+WT+AAE+KGM:1500.375'  
CST++1806310000'  
GID+3'  
PAC+200++PCE'  
FTX+AAA+++ÉCHANTILLONS'  
MEA+WT+AAE+KGM:2000.1234'  
MEA+VOL+:::G+WSD:200.075'  
DGS+++1234'  
PCI++RADIOACTIF'  
CST++2805191000'  
AUT+200406123333'  
UNT+59+NUMREFUNIQUEO3'  
UNE+1+NUMREFUNIQUEO2'  
UNZ+1+NUMREFUNIQUEO1'



**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

**Exemple 3 - Déclaration de fret aérien (DFA) à l'importation avec indicateur d'expédition fractionnée positif**

Le message suivant est un exemple de DFA simple avec un indicateur d'expédition fractionnée positif. Aucune donnée conditionnelle n'est transmise.

Une expédition est envoyée de Londres, Angleterre, à Toronto, Canada, a été divisée en trois chargements. L'expédition est transportée par la compagnie aérienne XX (code de transporteur 123-). La DFA se trouve ci-dessous.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040913:0730+NUMREFUNIQUE01'  
UNG+GSMCAR+88888888+AIT+040913:0730+NUMREFUNIQUEO201+UN+D:00A:AIRIMP'  
UNH+NUMREFUNIQUEO301+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
BGM+85+NOIDUNIQUE3001+9'  
CST++802::96'  
TDT+20++4++123-'  
CNI+1'  
RFF+MWB:123-NCF5555'  
LOC+172+0497::96'  
LOC+9+LHR'  
LOC+10+GB::LONDON+HEATHROW'  
LOC+8+CA::TORONTO+AÉROPORTINT PEARSON'  
LOC+11+0497::96:3074'  
GEI+6+::24'  
GEI+10+::1'  
TDT+12++++XX'  
LOC+94+LHR'  
LOC+94+YYZ'  
NAD+CN+++NOM DESTINATAIRE LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+MISSISSAUGA+ON+L1L1L1+CA'  
NAD+CZ+++NOM EXPEDITEUR LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+LONDON+++GB'  
QTY+118:3000:BOX'  
QTY+118:10:PKG'  
GID+1'  
PAC+3000++BOX'  
FTX+AAA+++HERBES FRAÎCHES'  
MEA+WT+AAE+KGM:30000'  
GID+2'  
PAC+10++PKG  
FTX+AAA+++ECHANTILLONS'  
MEA+WT+AAE+KGM:5.50'  
MEA+VOL+::V+WSD:10.2'  
DGS+++1222'  
PCI++RADIOACTIF'  
CST++2805191000'  
UNT+33+NUMREFUNIQUEO301'  
UNE+1+NUMREFUNIQUEO201'  
UNZ+1+NUMREFUNIQUEO1'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE****Exemple 4 - Déclaration d'expédition fractionnée (DEF)**

Voici un exemple de déclaration du premier chargement d'une expédition fractionnée. La déclaration de fret aérien a été déclarée dans le scénario précédent. Le premier chargement arrivera sur la compagnie aérienne XX (code de transporteur 123-) selon le calendrier prévu.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040913:0730+NUMREFUNIQUE11'  
 UNG+GSMCAR+88888888+AIT+040913:0730+NUMREFUNIQUEO201+UN+D:00A:AIRIMP'  
 UNH+NUMREFUNIQUEO301+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
 BGM+85+NOIDUNIQUE3001+9'  
 CST++786::96'  
 RFF+CRN:XX869040913'  
 TDT+20+XX869+4++123-'  
 CNI+1'  
 RFF+MWB:123-NCF5555:**X1**'  
 LOC+172+0497::96:3074'  
 LOC+9+LHR  
 LOC+11+0497::96:3074'  
 GEI+6+:::24'  
 QTY+128:900:BOX'  
 UNT+14+NUMREFUNIQUEO301'  
 UNE+1+NUMREFUNIQUEO201'  
 UNZ+1+NUMREFUNIQUE11'

Voici un exemple de déclaration d'une DEF subséquente. Une partie de l'information qu'elle contient diffère de la déclaration de fret aérien originale. Dans ce cas, le même transporteur transporte le deuxième chargement, mais la voie d'acheminement a changé.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040913:0603+NUMREFUNIQUE12'  
 UNG+GSMCAR+88888888:1234+AIT+040913:0603+NUMREFUNIQUEO202+UN+D:00A:AIRIMP'  
 UNH+NUMREFUNIQUEO302+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
 BGM+85+NOIDUNIQUE3002+9'  
 CST++786::96'  
 RFF+CRN:XX6321040913'  
 TDT+20+XX6321+3++123-'  
 CNI+1'  
 RFF+MWB:123-44NCF5555:**X2**'  
 LOC+172+0410::96'  
 LOC+9+LHR  
 LOC+11+0497::96:3074'  
 GEI+6+:::24'  
 TDT+12++++XX'  
 LOC+94+LHR'  
 LOC+94+JFK'  
**LOC+94+YYZ'**  
 QTY+128:1300:BOX'  
 UNT+16+NUMREFUNIQUEO302+9'  
 UNE+4NUMREFUNIQUEO202'  
 UNZ+1+NUMREFUNIQUE12'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**Exemple 4 - Déclaration d'expédition fractionnée (DEF) (suite...)**

Voici un exemple de déclaration du dernier chargement d'une expédition fractionnée. Le chargement final arrivera sur la compagnie aérienne ZZ (code de transporteur 987-) le jour suivant.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040914:1210+NUMREFUNIQUE01'  
UNG+GSMCAR+88888888:1234+AIT+040914:1210+NUMREFUNIQUEO201+UN+D:00A:AIRIMP'  
UNH+NUMREFUNIQUEO301+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
BGM+85+NOIDUNIQUE3001+9'  
CST++786::96'  
RFF+CRN:ZZ099040914'  
TDT+20+ZZ099+4++987-'  
CNI+1'  
RFF+MWB:123-NCF5555:FINAL'  
LOC+172+0497::96:3074'  
LOC+9+LHR  
LOC+11+0497::96:3074'  
GEI+6+:::24'  
TDT+12++++ZZ'  
LOC+94+LHR'  
LOC+94+YYZ'  
QTY+128:800:BOX'  
QTY+128:10:BOX'  
UNT+15+NUMREFUNIQUEO301'  
UNE+1+NUMREFUNIQUEO201'  
UNZ+1+NUMREFUNIQUEO1'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**Exemple 5 - Fret restant à bord (FRAB)**

Le message suivant est un exemple d'expédition qui arrêtera au Canada, mais demeurera à bord de l'aéronef jusqu'à ce qu'il atteigne sa destination finale.

Un chargement de couvertures de laine est embarqué à Londres, en Angleterre, en vue d'être transporté à Mexico, au Mexique. Le chargement est sur un vol de la compagnie aérienne XX (code de transporteur 123-) qui doit faire escale à Montréal pour décharger du fret qui est destiné au Canada.

Il est à noter qu'il n'y a pas de bureau des douanes du lieu de déchargement.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040708:1340+NUMREFUNIQUE01'  
UNG+GSMCAR+83838383:9638+AIT+040708:1340+ NUMREFUNIQUEO2+UN+D:00A:AIRIMP'  
UNH+ NUMREFUNIQUEO3+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
BGM+85+NOIDUNIQUE101+9'  
CST++802::96'  
RFF+CRN:XX009540708'  
TDT+20+XX0095+4++123-'  
CNI+1'  
RFF+MWB:123-24341966'  
LOC+172+0396::96'  
LOC+9+LHR'  
LOC+10+GB:::LONDON+HEATHROW'  
LOC+8+MX:::MEXICO CITY+AÉROPORTINTJUAREZ'  
GEI+6+:::26'  
TDT+12++++XX'  
LOC+94+LHR'  
LOC+94+YUL'  
LOC+94+MEX'  
NAD+CN+++NOM DESTINATAIRE LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+MEXICO VILLE+++MX'  
NAD+CZ+++NOM EXPEDITEUR LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+LONDON+++GB'  
QTY+118:82:CTN'  
GID+1'  
PAC+82++CTN'  
FTX+AAA+++COUVERTURES DE LAINE'  
MEA+WT+AAE+KGM:820'  
UNT+24+ NUMREFUNIQUEO3'  
UNE+1+ NUMREFUNIQUEO2'  
UNZ+1+NUMREFUNIQUEO1'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**Exemple 6 En transit**

Le message suivant est un exemple d'expédition en transit.

Le chargement est envoyé de Paris, en France, à l'aéroport international d'Ottawa par la compagnie aérienne XX (code de transporteur 123-). Arrivé à Ottawa, il doit être transféré à un vol de la compagnie aérienne ZZ (code de transporteur 987-) à destination de l'aéroport international JFK. Les marchandises sont destinées à une compagnie de Manhattan, N.-Y.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040612:1510+NUMREFUNIQUEO1'  
UNG+GSMCAR+12345678:CIT+AIT+040612:1510+NUMREFUNIQUEO2+UN+D:00A:AIRIMP'  
UNH+NUMREFUNIQUEO3+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
BGM+85+NOIDUNIQUE7007+9'  
CST++802::96'  
RFF+CRN:XX7113040612'  
TDT+20+XX7113+4++123-'  
CNI+1'  
RFF+MWB:123-NCF9990E1'  
LOC+172+0485::96'  
LOC+9+CDG'  
LOC+10+FR::PARIS+CHARLESDEGAULLE'  
LOC+8+US::NEWYORK+AÉROPORTINTJFK'  
LOC+11+0485::96'  
GEI+6+::23'  
GEI+11+::1'  
TDT+12++++XX'  
TDT+12++++ZZ'  
LOC+94+CDG'  
LOC+94+YOW'  
LOC+94+JFK'  
NAD+CN+++ NOM DU DESTINATAIRE LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+MANHATTAN+NY+12783+US'  
CTA+CN+:FRANK'  
COM+2125551212:TE'  
NAD+CZ+++NOM DE L'EXPEDITEUR LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+PARIS+++FR'  
CTA+CO+:GILLES'  
COM+0125551212:TE'  
QTY+118:35:BOX'  
GID+1'  
PAC+35++BOX'  
FTX+AAA+++CHOCOLATNOIRFRANÇAIS'  
MEA+WT+AAE+KGM:350'  
CST++1806320010'  
UNT+32+NUMREFUNIQUEO3'  
UNE+1+NUMREFUNIQUEO2'  
UNZ+1+NUMREFUNIQUEO1'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**Exemple 7 - Transbordement interlignes de marchandises**

Le message suivant est un exemple de DFA lorsqu'il y a une entente interligne.

Dans le cadre d'une entente interligne, la compagnie aérienne XX (code de transporteur 123-) transportera un chargement de Paris, en France, à Montréal, au Canada, pour le compte de la compagnie aérienne ZZ (code de transporteur 987-). Dans ce scénario, la compagnie aérienne XX, à titre de transporteur, transmettra la DFA avec son code de transporteur approuvé, le NRMT et le numéro de vol. Toutefois, la compagnie aérienne XX inscrira le numéro de contrôle du fret de la compagnie aérienne ZZ dans le champ NCF.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040419:0830+NUMREFUNIQUE01'  
UNG+GSMCAR+8787878+AIT+040419:0830+NUMREFUNIQUEO2+UN+D:00A:AIRIMP'  
UNH+NUMREFUNIQUEO3+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
BGM+85+NOIDUNIQUE1001+9'  
CST++802::96'  
RFF+CRN:XX871040419'  
TDT+20+XX871+4++123-'  
CNI+1'  
RFF+MWB:987-NCF888889'  
LOC+172+0396::96'  
LOC+9+CDG'  
LOC+10+FR::PARIS+CHARLES DEGAULLE'  
LOC+8+CA::MONTREAL+A.I.P.E.T'  
LOC+11+0396::96'  
GEI+6+::24'  
TDT+12++++XX'  
LOC+94+CDG'  
LOC+94+YUL'  
NAD+CN+++NOM DU DESTINATAIRE LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+MONTREAL+PQ+H1L1L1+CA'  
NAD+CZ+++NOM DE L'EXPEDITEUR LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+LONDON+++GB'  
QTY+118:2:PCE'  
GID+1'  
PAC+1+++PCE'  
FTX+AAA+++AUTO ROUGE MERCEDES 350 SL'  
MEA+WT+AAE+LBR:2500'  
GID+2'  
PAC+1+++PCE'  
FTX+AAA+++AUTO NOIR MERCEDES 350 SL'  
MEA+WT+AAE+LBR:2500'  
UNT+28+NUMREFUNIQUEO3'  
UNE+1+NUMREFUNIQUEO2'  
UNZ+1+NUMREFUNIQUEO1'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE****Exemple 8 - Entente de partage de code**

Le message suivant est un exemple de DFA en cas d'entente de partage de code.

Dans le cadre d'une entente de partage de code, la compagnie aérienne XX (code de transporteur 123-) transportera du fret appartenant à la compagnie aérienne ZZ (code de transporteur 987-) à bord d'un de ses vols de Paris, en France, à Toronto, au Canada. Dans ce scénario, la compagnie aérienne XX et la compagnie aérienne ZZ transmettront toutes deux les DFA correspondant à leur propre fret.

Voici un exemple de la DFA que la compagnie aérienne XX transmettrait.

```

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040419:1110+NUMREFUNIQUE01'
UNG+GSMCAR+8787878+AIT+040419:1110+NUMREFUNIQUE02+UN+D:00A:AIRIMP'
UNH+NUMREFUNIQUE03+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'
BGM+85+NOIDUNIQUE1001+9'
CST++802::96'
RFF+CRN:XX881040419'
TDT+20+XX881+4++123-'
CNI+1'
RFF+MWB:123-NCF8777779'
LOC+172+0497::96'
LOC+9+CDG'
LOC+10+FR::PARIS+CHARLES DEGAULLE'
LOC+8+CA::TORONTO+AÉROPORTINT PEARSON'
LOC+11+0497::96'
GEI+6+:::24'
GEI+11+:::1'
TDT+12++++XX'
LOC+94+CDG'
LOC+94+YYZ'
NAD+CN+++NOM DU DESTINATAIRE LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+MISSISSAUGA+ON+L1L1L1+CA'
NAD+CZ+++NOM DE L'EXPÉDITEUR LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+LONDON+++GB'
QTY+118:2:PCE'
EQD+UL+EQID999NO1'
EQD+UL+EQID999NO2'
GID+1'
PAC+1++PCE'
FTX+AAA+++PIANO – NOIR - DROIT'
MEA+WT+AAE+LBR:1000'
GID+2'
PAC+1++PCE'
FTX+AAA+++PIANO – NOIR - DROIT'
MEA+WT+AAE+LBR:1000'
UNT+31+NUMREFUNIQUE03'
UNE+1+NUMREFUNIQUE02'
UNZ+1+NUMREFUNIQUE01'

```

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**Exemple 8 - Entente de partage de code (suite)**

Suite à l'exemple de la page précédente, voici un exemple de la DFA que la compagnie aérienne ZZ (code de transporteur 987-) transmettrait.

**Note :** La compagnie aérienne ZZ utilisera son numéro de vol et son numéro de contrôle de fret contenant son propre code de transporteur de 4 caractères approuvé de l'ASFC. Toutefois, la compagnie aérienne ZZ utilisera le numéro de référence du moyen de transport de la compagnie aérienne XX.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040419:1120+NUMREFUNIQUE01'  
UNG+GSMCAR+8787878+AIT+040419:1120+NUMREFUNIQUEO102+UN+D:00A:AIRIMP'  
UNH+NUMREFUNIQUEO103+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
BGM+85+NOIDUNIQUE10011+9'  
CST++802::96'  
RFF+CRN:XX881040419'  
TDT+20+ZZ0007+4++XX-'  
CNI+1'  
RFF+MWB:987-NCF9888889'  
LOC+172+0497::96'  
LOC+9+CDG'  
LOC+10+FR::PARIS+CHARLESDEGAULLE'  
LOC+8+CA::TORONTO+AÉROPORTINTPEARSON'  
LOC+11+0497::96'  
GEI+6+::24'  
TDT+12++++XX'  
LOC+94+CDG'  
LOC+94+YYZ'  
NAD+CN+++NOM DU DESTINATAIRE LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+TORONTO+ON+M1M1M1+CA'  
NAD+CZ+++NOM DE L'EXPÉDITEUR LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+LONDON+++GB'  
QTY+118:1:PCE'  
EQD+UL+EQID111NO1'  
GID+1'  
PAC+1++PCE'  
FTX+AAA+++ EFFETS D?'IMMIGRANTS'  
MEA+WT+AAE+LBR:3500'  
UNT+25+NUMREFUNIQUEO103'  
UNE+1+NUMREFUNIQUEO102'  
UNZ+1+NUMREFUNIQUEO1'



**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**Exemple 9 - Données supplémentaires requises**

Une expédition groupée est envoyée à bord de la compagnie aérienne XX (123-) de l'aéroport Heathrow à Londres, en Angleterre, à l'aéroport international Pearson à Toronto, au Canada.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040615:1110+NUMREFUNIQUE01'  
UNG+GSMCAR+88888888+AIT+040615:1110+NUMREFUNIQUE02+UN+D:00A:AIRIMP'  
UNH+NUMREFUNIQUE03+GSMCAR:D:00A:UN:AIRIMP'  
BGM+85+NOIDUNIQUE1001+9'  
CST++802::96'  
RFF+CRN:XX099040615'  
TDT+20+XX099+4++123-'  
CNI+1'  
RFF+MWB:123-NCF99999'  
LOC+172+0497::96'  
LOC+9+LHR'  
LOC+10+GB::LONDON+HEATHROW'  
LOC+8+CA::TORONTO+AÉROPORTINTPEARSON'  
LOC+11+0497::96'  
GEI+6+:::24'  
**GEI+5+:::1'**  
TDT+12++++XX'  
LOC+94+LHR'  
LOC+94+YYZ'  
NAD+CN+++NOM DU DESTINATAIRE LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+MISSISSAUGA+ON+L1L1L1+CA'  
NAD+CZ+++NOM DE L'EXPÉDITEUR LIGNE 1+ADRESSE LIGNE 1+LONDON+++GB'  
QTY+118:1:BOX'  
GID+1'  
PAC+1++BOX'  
**FTX+AAA+++FRET DE TOUS GENRES'**  
MEA+WT+AAE+LBR:800'  
UNT+25+NUMREFUNIQUE03'  
UNE+1+NUMREFUNIQUE02'  
UNZ+1+NUMREFUNIQUE01'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**Exemple 10 - Déclarations avec descriptions multiples, codes de marchandises dangereuses, marques et numéros d'expédition**

Les scénarios suivants illustrent la structure d'une déclaration comportant de multiples descriptions, avec et sans plusieurs codes de marchandises dangereuses et marques et numéros d'expédition.

**SCÉNARIO A – DESCRIPTIONS MULTIPLES POUR UNE SEULE MARCHANDISE**

GID+1'  
PAC+20++SKD'  
FTX+AAA+++MARCHANDISE 1'  
FTX+AAA+++DESCRIPTION PLUS POUSSÉE DE LA MARCHANDISE 1'  
MEA+WT+AAE+KGM:4000'

**SCÉNARIO B – DESCRIPTIONS MULTIPLES DE MULTIPLES MARCHANDISES**

Lorsque les marchandises sont de nature dissemblable, une description séparée doit être fournie pour chaque marchandise. Les exemples suivants illustrent deux différentes options servant à déclarer des marchandises multiples.

**Option 1**

Dans cet exemple, les deux marchandises ont été emballées individuellement.

GID+1'  
PAC+10++SKD'  
FTX+AAA+++MATÉRIEL DE BUREAU'  
FTX+AAA+++BUREAU ORDINATEUR'  
FTX+AAA+++CLASSEUR'  
MEA+WT+AAE+KGM:4000'  
GID+2'  
PAC+20++SKD'  
FTX+AAA+++VÊTEMENTS'  
FTX+AAA+++MARCHANDISES EN CUIR'  
FTX+AAA+++VÊTEMENTS ENFANT'  
MEA+WT+AAE+KGM:1500'

**Option 2**

Dans cet exemple, les deux marchandises ont été emballées ensemble.

GID+1'  
PAC+30++SKD'  
FTX+AAA+++VÊTEMENTS'  
FTX+AAA+++MATÉRIEL DE BUREAU'  
MEA+WT+AAE+KGM:5500'  
PCI++MARQUES ET NUMÉROS EXPÉDITION'  
PCI++MARQUES ET NUM EXPÉDITION ADD'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE**

---

---

**SCÉNARIO C – DESCRIPTIONS MULTIPLES POUR DE MULTIPLES MARCHANDISES AVEC DES CODES DE MARCHANDISES DANGEREUSES ET DES MARQUES ET NUMÉROS D'EXPÉDITION**

GID+1'  
PAC+820++CTN'  
FTX+AAA+++MARCHANDISE 1'  
FTX+AAA+++DESCRIPTION PLUS POUSSÉE DE LA MARCHANDISE 1'  
FTX+AAA+++DESCRIPTION PLUS POUSSÉE DE LA MARCHANDISE 1'  
MEA+WT+AAE+KGM:4000'  
DGS+++0327'  
DGS+++0328'  
PCI++MARQUES ET NUMÉROS EXPÉDITION:MARQUES ET NUM EXPÉDITION ADD'  
PCI++MARQUES ET NUM EXPÉDITION ADD'  
GID+2'  
PAC+20++SKD'  
FTX+AAA+++MARCHANDISE 2'  
FTX+AAA+++DESCRIPTION PLUS POUSSÉE DE LA MARCHANDISE 2'  
FTX+AAA+++DESCRIPTION PLUS POUSSÉE DE LA MARCHANDISE 2'  
MEA+WT+AAE+KGM:4000'  
DGS+++1234'  
DGS+++5678'  
PCI++MARQUES ET NUMÉROS EXPÉDITION'  
CST++6601100000+6602001000'

**ANNEXE F - DÉCLARATION DE FRET IMPORTÉ, EN TRANSIT, RESTANT À BORD (FRAB) ET D'EXPÉDITION FRACTIONNÉE****Exemple 11 - Soumettre de multiples déclarations en une seule transmission**

Ce qui suit illustre comment envoyer plusieurs déclarations en une seule transmission. Pour plus d'information au sujet de ce processus, consultez la section 6.5.

```

UNB+UNOA:3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+040615:1110+NUMREFUNIQUE01'
UNG+GSMCAR+88888888+AIT+040615:1110+NUMREFUNIQUEO2+UN+D:00A:AIRIMP'
UNH+NUMREFUNIQUEO101+CUSREP:D:00A:UN:AIRCON'
BGM+187:::794+NOIDUNIQUE8008+9'
RFF+CRN:AC881041016'
LOC+94+CDG'
LOC+94+YYZ'
TDT+12+AC881+4++014-+++747:::N1EAV32'
LOC+5+CDG'
DTM+136:200410160905:203'
LOC+87+YYZ'
DTM+132:200410161705:203'
UNT+11+NUMREFUNIQUEO101'
UNH+NUMREFUNIQUEO202+CUSREP:D:00A:UN:AIRCON'
BGM+187:::794+NOIDUNIQUE8008+9'
RFF+CRN:AC869041016'
LOC+94+CDG'
LOC+94+YYZ'
TDT+12+AC869+4++014-+++747:::N1EAV32'
LOC+5+LHR'
DTM+136:200410160905:203'
LOC+87+YYZ'
DTM+132:200410161715:203'
UNT+11+NUMREFUNIQUEO202'
UNH+NUMREFUNIQUEO303+CUSREP:D:00A:UN:AIRCON'
BGM+187:::794+NOIDUNIQUE8008+9'
RFF+CRN:AC867041016'
LOC+94+LHR'
LOC+94+YYZ'
TDT+12+AC867+4++014-+++747:::N1EAV32'
LOC+5+CDG'
DTM+136:200410161205:203'
LOC+87+YYZ'
DTM+132:200410162200:203'
UNT+11+NUMREFUNIQUEO303'
UNE+3+NUMREFUNIQUEO2'
UNZ+1+NUMREFUNIQUEO1'

```

**ANNEXE G**

**DÉCLARATION DE MOYEN  
DE TRANSPORT**

## ANNEXE G - DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

### Glossaire des éléments de données concernant la table de concordance des messages de déclaration de moyen de transport

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	État	Règles et conditions
<b>Nom du message/document, élément codé</b>	Nom du message/document, élément codé	Code indiquant le type de message envoyé.	O	Il est obligatoire de transmettre le code 187 dans tous les cas. Code 187 = déclaration de moyen de transport
<b>ID d'option de service</b>	Procédure douanière, élément codé	Traitement appliqué par les Douanes aux marchandises qui sont soumises à un contrôle douanier, élément codé.	O	À transmettre obligatoirement dans tous les cas.  794 = déclaration de moyen de transport aérien - entrée Usage futur: L'option de service pour les déclarations de moyen de transport de sortie sera déterminée ultérieurement.
<b>Numéro du message/document</b>	Numéro du message/document	Numéro identifiant le message de manière unique.	O	À transmettre obligatoirement dans tous les cas. L'expéditeur peut fournir le numéro de contrôle du fret ou transmettre un autre numéro utilisé dans son système interne. Ce numéro sera encodé comme une ID d'entreprise secondaire.
<b>Fonction du message, élément codé</b>	Fonction du message, élément codé	Indicateur de traitement – identifie le message : original, changement ou annulation.	O	1=annulation 4=changement 9=original. <i>Voir la section 6.3 pour obtenir les règlements de changement/annulation concernant chaque type de message.</i>

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordance des messages de déclaration de moyen de transport

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	État	Règles et conditions
<b>Numéro de référence du moyen de transport</b>	Numéro de référence du moyen de transport	Numéro de voyage, vol ou train attribué à un service régulier du moyen de transport.	O	Le numéro de référence du moyen de transport est un numéro de référence unique attribué par le transporteur à un vol ou voyage déterminé du moyen de transport.  NRMT = numéro de vol du transporteur effectif + la date de départ prévue. (AAMMJJ). La longueur maximale du NRMT est de 16 caractères.
<b>Itinéraire du vol</b>	Itinéraire, élément codé	Emplacements constituant l'itinéraire (p. ex. lieu des escales) et qui sont visités pendant le parcours vers le pays de destination, ce qui comprend le pays de départ initial du moyen de transport et le pays de destination, élément codé.	O	Transmettre tous les arrêts effectués par l'aéronef en route vers sa destination finale. Tous les ports d'arrivée (prévus ou autres), l'aéroport de départ et tous les arrêts canadiens doivent être inclus.  Les aéroports doivent être inscrits en ordre chronologique avec un code de désignation d'aéroport IATA ou OACI valide
<b>Numéro de vol</b>	Identification de moyen de transport prévu	Numéro de voyage, vol ou train attribué à un service régulier du moyen de transport.	O	Il est obligatoire de transmettre le numéro de vol dans tous les cas.
<b>Mode de transport</b>	Mode/type de moyen de transport, élément codé	Code utilisé pour identifier le moyen et la méthode de transport utilisés pour le transport des marchandises, élément codé.	O	4 = Air
<b>Code de transporteur effectif</b>	Identité du transporteur, élément codé	Identification de la partie qui effectue le transport entre les points nommés.	O	Il est obligatoire de transmettre le code de transporteur de 4 caractères approuvé de l'ASFC du

## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordance des messages de déclaration de moyen de transport

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	État	Règles et conditions
				<p>transporteur responsable du transport des marchandises.</p> <p>Le format du code de transporteur pour le mode de transport aérien se compose de 3 caractères alphanumériques, suivis d'un trait d'union (p. ex. 123-).</p> <p>Les codes de transporteur itinérant (ITN) ne sont pas acceptables.</p>
<b>Code de type d'aéronef</b>	Code de type de moyen de transport	Code déterminant le type d'aéronef, p. ex. 74E (747 Combi), 319 (Airbus A319).	O	Il est obligatoire de transmettre un code de type d'aéronef valide de l'IATA ou de l'OACI.
<b>Numéro d'immatriculation d'aéronef – Matricule</b>	Identification enregistrée du moyen de transport	Numéro d'immatriculation attribué au moyen de transport, p. ex., numéro d'immatriculation d'aéronef ou numéro d'enregistrement de bateau.	O	Doit être transmis. Identifie le pays et le numéro d'immatriculation de l'aéronef.
<b>Aéroport de départ</b>	Lieu de départ, élément codé	Nom du dernier port de mer, aéroport, gare de marchandises, gare de chemin de fer ou autre lieu à partir duquel le moyen de transport est parti avant d'arriver au Canada, élément codé.	O	<p>Transmettre l'identité du dernier port étranger à partir duquel l'aéronef est parti avant d'atterrir au premier port canadien d'arrivée.</p> <p>Il est obligatoire de transmettre un code de désignation d'aéroport valide de l'IATA ou de l'OACI.</p>



## Glossaire des éléments de données concernant la table de concordance des messages de déclaration de moyen de transport

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	État	Règles et conditions
<b>Date de départ</b> <b>Heure de départ</b>	Date/heure de départ du dernier port	Date et heure du dernier départ du moyen de transport avant son arrivée au Canada.	O	Il s'agit de la date et l'heure où l'aéronef quittera les portes ou le quai de l'aéroport de départ. Lorsqu'il n'y a pas de porte ou de quai, il s'agit de la date et de l'heure lorsque l'aéronef sera barré à l'aéroport de départ.  On doit transmettre l'heure normale/avancée de l'Est. Format : SSAAMMJJHHMM.
<b>Premier port d'arrivée canadien</b>	Premier port d'arrivée canadien, élément codé	Nom du premier aéroport (transport aérien), du premier poste frontalier (transport terrestre) ou du premier port (maritime).	O	Premier aéroport canadien où l'aéronef se pose (même si le fret n'est pas déchargé).  Il est obligatoire de transmettre un code de désignation d'aéroport valide de l'IATA ou de l'OACI
<b>Nom du terminal</b>	Emplacement de l'installation de transport	Nom de la gare, de l'entrepôt ou de la cour où l'aéronef arrivera.	C	Fournir le terminal d'aérogare applicable.
<b>Date d'arrivée prévue</b> <b>Heure d'arrivée prévue</b>	Date et heure prévues d'arrivée, élément codé	Date et heure prévues d'arrivée du moyen de transport au premier aéroport (transport aérien), poste frontalier (transport terrestre) ou port (maritime), élément codé.	O	Transmettre la date et l'heure auxquelles l'aéronef doit atterrir au premier port d'arrivée canadien.  Doit être transmis en heure normale/avancée de l'Est. Format : SSAAMMJJHHMM

## TABLE DE CONCORDANCE DU MOYEN DE TRANSPORT AÉRIEN

Segment	État	Nom de l'élément de données
UNB	O1	Bloc de début de contrôle de l'échange
UNG	O1	Bloc de début du groupe fonctionnel
UNH	O1	Bloc de début du message
BGM	O1	Nom du message/document, élément codé
	O	ID. d'option de service
	O	Numéro du message/document
	O	Fonction du message, élément codé
G01	O1	
RFF	O1	Numéro de référence du moyen de transport
G02	O1 C8	
LOC	O1	Itinéraire, élément codé
G08	O1	Détails du moyen de transport
TDT	O1	Identification de moyen de transport prévu (Numéro de vol)
	O	Mode/type de moyen de transport
	O	Code de transporteur (Transporteur aérien)
	O	Code de type de moyen de transport (Code de type d'aéronef)
	O	Identification enregistrée du moyen de transport (Numéro d'immatriculation d'aéronef)
G09	O1	
LOC(1)	O1	Lieu de départ

## ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

Segment	État	Nom de l'élément de données
DTM	O1	Date/heure de départ
G09	O1	
LOC(2)	O1	Premier port d'arrivée canadien
	C	Emplacement de l'installation de transport (Terminal)
DTM	O1	Date/heure d'arrivée prévues
G12	C1	
AUT	O1	Authentification
UNT	O1	Bloc de fin du message
UNE	O1	Bloc de fin du groupe fonctionnel
UNZ	O1	Bloc de fin de l'échange

## ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État
UNB			<b>BLOC DE DÉBUT DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE</b>	<b>POUR COMMENCER ET IDENTIFIER UN ÉCHANGE ET DES SEGMENTS DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE CONNEXES</b>	a3	UNB	+	O1
	S001	1	IDENTIFICATEUR DE SYNTAXE					O
	0001	1.1	Identificateur de syntaxe	Code identifiant l'organisme contrôlant la syntaxe.	a4	UNOA	:	O
	0002	1.2	Numéro de version de la syntaxe	Numéro de version de la syntaxe.	n1	3	+	O
	S002	2	EXPÉDITEUR DE L'ÉCHANGE					O
	0004	2.1	Identification de l'expéditeur	Nom/représentation codée de l'expéditeur. « ID du réseau du client ».	an..35		+	O
	S003	3	Destinataire de l'échange					O
	0010	3.1	Identification du destinataire	Nom/représentation codée du destinataire. « ID du réseau de l'ASFC ».	an..35		+	O
	S004	4	DATE/HEURE DE PRÉPARATION					O
	0017	4.1	Date de préparation	Élément généré par le convertisseur	n6	AAMMJJ	:	O
	0019	4.2	Heure de préparation	Élément généré par le convertisseur	n4	HHMM	+	O
	0020	5	RÉFÉRENCE DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE	Numéro de référence unique attribué par l'émetteur. Élément généré par le convertisseur	an..14		'	O
UNG			<b>BLOC DE DÉBUT DU GROUPE FONCTIONNEL</b>	<b>POUR INDIQUER LE DÉBUT D'UN GROUPE FONCTIONNEL ET FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS DE CONTRÔLE APPLICABLES</b>	a3	UNG	+	O1
	0038	1	IDENTIFICATION DU GROUPE FONCTIONNEL	Identification du type de message figurant dans le groupe fonctionnel	a6	CUSREP	+	O

## ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État
	S006	2	IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR DE LA DEMANDE					O
	0040	2.1	Identification de l'expéditeur	Site de transmission du client	an8		:	O
	0007	2.2	Qualificatif de l'ID de l'expéditeur	Bureau de contrôle I/B (facultatif)	an..4		+	C
	S007	3	IDENTIFICATION DU DESTINATAIRE DE LA DEMANDE					O
	0044	3.1	Identification du destinataire	Élément servant à identifier l'état (essai ou production)	a3	ACT = Essais ACP = Production	+	O
	S004	4	DATE/HEURE DE PRÉPARATION					O
	0017	4.1	Date de préparation	Élément généré par le convertisseur	n6	AAMMJJ	:	O
	0019	4.2	Heure de préparation	Élément généré par le convertisseur	n4	HHMM	+	O
	0048	5	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU GROUPE FONCTIONNEL	Numéro de référence unique attribué par l'émetteur. Élément généré par le convertisseur	an..14		+	O
	0051	6	ORGANISME DE CONTRÔLE	Organisme contrôlant le type de message de message.	a2	UN	+	O
	S008	7	VERSION DU MESSAGE					O
	0052	7.1	Numéro de version du message	Numéro de version du type de message	a1	D	:	O
	0054	7.2	Numéro de diffusion du message	Numéro de diffusion du type de message courant.	an3	00A	:	O
	0057	7.3	Code attribué par l'Association	Code attribué par l'IPEC pour identifier le type de message. Code = {Déclaration de moyen de transport aérien}	a6	AIRCON	'	O
<b>UNH</b>		<b>0010</b>	<b>BLOC DE DÉBUT DU MESSAGE</b>	<b>POUR DÉBUTER ET IDENTIFIER UN MESSAGE</b>	<b>a3</b>	<b>UNH</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>

## ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État
	0062	1	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MESSAGE	Numéro de référence unique attribué par l'émetteur. Élément généré par le convertisseur	an..14		+	O
	S009	2	IDENTIFICATEUR DU MESSAGE					O
	0065	2.1	Type de message	Identification du type de message	a6	CUSREP	:	O
	0052	2.2	Numéro de version du message	Numéro de version du type de message	a1	D	:	O
	0054	2.3	Numéro de diffusion du message	Numéro de diffusion du type de message courant.	an3	00A	:	O
	0051	2.4	Organisme de contrôle	Organisme contrôlant le type de message de message.	a2	UN	:	O
	0057	2.5	Code attribué par l'Association	Code attribué par l'IPEC pour identifier le type de message. Code = {Déclaration de moyen de transport aérien}	a6	AIRCON	'	O
<b>BGM</b>		<b>0020</b>	<b>DÉBUT DU MESSAGE</b>	<b>TYPE DE MESSAGE ET CODE DE FONCTION</b>	<b>a3</b>	<b>BGM</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>
	C002	1	NOM DU DOCUMENT/DU MESSAGE					O
	1001	1.1	Nom du document, élément codé	Code = {Déclaration de moyen de transport}	n3	187	:::	O
	1000	1.4	Nom du document	Élément de données « ID. d'option de service »	n2..3	794 = Déclaration d'entrée ?? = Déclaration de sortie (Usage futur)	+	O
	C106	2	IDENTIFICATION DU MESSAGE/DOCUMENT					O
	1004	2.1	Numéro du message/document	Numéro identifiant le message de manière unique	an..35		+	O

## ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État
	1225	3	Fonction du message, élément codé	Code indiquant la fonction du message	n1	1 = Annulation 4 = Changement 9 = Original	'	O
<b>G01</b>		<b>0080</b>						<b>O1</b>
<b>RFF</b>		<b>0090</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MOYEN DE TRANSPORT</b>	<b>a3</b>	<b>RFF</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>
	C506	1	RÉFÉRENCE					O
	1153	1.1	Qualificatif de code de fonction de référence	Code = {Numéro de référence du moyen de transport}	a3	CRN	:	O
	1154	1.2	Identificateur de référence	Élément de données « Numéro de référence du moyen de transport » Format : Numéro de vol du transporteur effectif + date de départ prévue (AAMMJJ). La longueur maximale du NRMT est de 16 caractères.	an..25		'	O
<b>G02</b>		<b>0120</b>		<b>OBLIGATION DE FAIRE RAPPORT DE TOUS LES ARRÊTS D'ITINÉRAIRE RELATIVEMENT AU DÉPLACEMENT ACTUEL, Y COMPRIS L'ORIGINE/DESTINATION DU VOL ET LES ESCALES AU CANADA. LES ESCALES DOIVENT ÊTRE INSCRITES EN ORDRE CHRONOLOGIQUE.</b>				<b>O1 C8</b>
<b>LOC</b>		<b>0130</b>	<b>IDENTIFICATION DU LIEU/DE L'EMPLACEMENT</b>	<b>ITINÉRAIRE AVEC ARRÊTS</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>

## ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État
	3227	1	QUALIFICATIF DE CODE DE FONCTION D'EMPLACEMENT	Code = {Escalaes précédentes}	n2	94	+	O
	C517	2	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT					O
	3225	2.1	Code du nom d'emplacement	Élément de données « Itinéraire, élément codé »	an3..4	Code de désignation d'aéroport de l'IATA ou de l'OACI.	'	O
<b>G08</b>		<b>0360</b>						<b>O1</b>
<b>TDT</b>		<b>0370</b>	<b>DETAILS DE TRANSPORT</b>	<b>DÉTAILS RELATIFS AU TRANSPORTEUR</b>	<b>a3</b>	<b>TDT</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>
	8051	1	QUALIFICATIF DU CODE D'ÉTAPE DU TRANSPORT	Code = {Au départ}	n2	12	+	O
	8028	2	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MOYEN DE TRANSPORT	Élément de données « Identification de moyen de transport prévu » (Numéro de vol)	an2..10		+	O
	C220	3	MODE DE TRANSPORT					O
	8067	3.1	Code du nom du mode de transport	Élément de données « Mode/type de moyen de transport » Code = {Aérien}	n1	4	++	O
	C040	5	TRANSPORTEUR					O
	3127	5.1	Identité du transporteur	Élément de données « Identité du transporteur, élément codé » (Code de ligne aérienne du transporteur effectif) <b>Note</b> : Doit être un code de transporteur valide de 4 caractères approuvé par l'ASFC.	an4		+++	O
	C222	8	IDENTIFICATION DU MOYEN DE TRANSPORT					O



## ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État
	8213	8.1	Identification du nom d'identification du moyen de transport	Élément de données « Code de type de moyen de transport » (Code de type d'aéronef)	an..4	Code de type d'aéronef de l'IATA ou de l'OACI	:::	O
	8212	8.4	Nom d'identification du moyen de transport	Élément de données « Identification enregistrée du moyen de transport » (Numéro d'immatriculation d'aéronef – Matricule)	an..12		'	O
<b>G09</b>		<b>0400</b>						<b>O1</b>
<b>LOC(1)</b>		<b>0410</b>	<b>EMPLACEMENT</b>	<b>LIEU DE DÉPART</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>
	3227	1	QUALIFICATIF DE CODE DE FONCTION D'EMPLACEMENT	Code = {Lieu de départ}	n1	5	+	O
	C517	2	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT					O
	3225	2.1	Code du nom d'emplacement	Élément de données « Lieu de départ » Entrée - Aéroport final avant l'arrivée au Canada	an3..4	Code de désignation d'aéroport de l'IATA ou de l'OACI	'	O
<b>DTM</b>		<b>0420</b>	<b>DATE/HEURE /PÉRIODE</b>	<b>DATE/HEURE DE DÉPART</b>	<b>a3</b>	<b>DTM</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>
	C507	1	DATE/HEURE/PÉRIODE					O
	2005	1.1	Qualificatif de date, d'heure ou de période	Code = {Date/heure de départ}	n3	136	:	O
	2380	1.2	Valeur de la date, de l'heure ou de la période	Élément de données « Date/heure de départ » Entrée - Depuis le dernier aéroport avant l'arrivée au Canada. On doit transmettre l'heure normale/avancée de l'Est	n12	SSAAMMJHHMM	:	O
	2379	1.3	Code de format de date, heure ou période	Qualificatif de format de date	n3	203	'	O
<b>G09</b>		<b>0400</b>						<b>O1</b>

## ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État
<b>LOC(2)</b>		<b>0410</b>	<b>EMPLACEMENT</b>	<b>PREMIER PORT D'ARRIVÉE</b>	<b>a3</b>	<b>LOC</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>
	3227	1	QUALIFICATIF DE CODE DE FONCTION D'EMPLACEMENT	Code = {Lieu/aéroport d'arrivée initiale du moyen de transport }	n2	87	+	O
	C517	2	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT					O
	3225	2.1	Code du nom d'emplacement	Élément de données « premier port d'arrivée canadien »	an3..4	Code de désignation d'aéroport IATA ou OACI	+:::	O
	C519	3	IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT UN CONNEXE	Doit être fourni si un identificateur de terminal s'applique.				C
	3222	3.4	Identification de l'emplacement un connexe	Élément de données « Emplacement de l'installation de transport» (Terminal)	an..30		'	O
<b>DTM</b>		<b>0420</b>	<b>DATE/HEURE/PÉRIODE</b>	<b>DATE/HEURE D'ARRIVÉE PRÉVUES</b>	<b>a3</b>	<b>DTM</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>
	C507	1	DATE/HEURE/PÉRIODE					O
	2005	1.1	Qualificatif de code de fonction de date, d'heure ou de période	Code = {Date/heure d'arrivée prévues}	n3	132	:	O
	2380	1.2	Valeur de la date, de l'heure ou de la période	Élément de données « Date/heure d'arrivée prévues » Doit être l'heure normale/avancée de l'Est.	n12	SSAAMMJJHHMM	:	O
	2379	1.3	Code de format de date, heure ou période	Qualificatif de format de date	n3	203	'	O
<b>G12</b>		<b>0520</b>		<b>AUTHENTIFICATION ÉLÉMENT NON EXIGÉ SI LE NÉGOCIANT ET L'ASFC SIGNENT UNE ENTENTE D'EXÉCUTION.</b>				<b>C1</b>
<b>AUT</b>		<b>0530</b>	<b>RÉSULTAT DE L'AUTHENTIFICATION</b>	<b>SIGNATURE NUMÉRIQUE</b>	<b>a3</b>	<b>AUT</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>

## ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeurs	Syntaxe par défaut	État
	9280	1	VALEUR DU RÉSULTAT DE LA VALIDATION	Élément de données « Authentification »	an..35		'	O
<b>UNT</b>		<b>0550</b>	<b>BLOC DE FIN DU MESSAGE</b>	<b>BLOC DE FIN DE MESSAGE</b>	<b>a3</b>	<b>UNT</b>	+	<b>O1</b>
	0074	1	NOMBRE DE SEGMENTS DU MESSAGE		n..6	Nombre de segments du message, y compris UNH et UNT.	+	O
	0062	2	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MESSAGE		an..14	Chiffre identique à celui du champ UNH 0062.	'	O
<b>UNE</b>			<b>BLOC DE FIN DU GROUPE FONCTIONNEL</b>	<b>BLOC DE FIN DE GROUPE FONCTIONNEL</b>	<b>a3</b>	<b>UNE</b>	+	<b>O1</b>
	0060	1	NOMBRE DE MESSAGES	Élément généré par le convertisseur	n..6	Nombre de groupes fonctionnels du message, y compris UNH et UNT.	+	O
	0048	2	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU GROUPE FONCTIONNEL		an..14	Chiffre identique à celui du champ UNG 0048.	'	O
<b>UNZ</b>			<b>BLOC DE FIN DE L'ÉCHANGE</b>	<b>BLOC DE FIN D'ÉCHANGE</b>	<b>a3</b>	<b>UNZ</b>	+	<b>O1</b>
	0036	1	COMPTE DE CONTRÔLE D'ÉCHANGE	Élément généré par le convertisseur.	n1	1	+	O
	0020	2	RÉFÉRENCE DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE		an..14	Chiffre identique à celui du champ UNB 0020.	'	O

---



---

## EXEMPLES DE DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT AÉRIEN

### Exemple 1 - Message de moyen de transport

Le message suivant est un exemple de déclaration de moyen de transport simple. Dans ce scénario, le vol 881 de la compagnie aérienne XX est un vol direct en provenance de Paris, en France, à Toronto, au Canada.

```
UNB+UNOA: 3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+041016:0905+NUMREFUNIQUEO1'
UNG+CUSREP+12345678:CIT+ACT+041016:0905+NUMREFUNIQUEO2+UN+D:00A:AIRCON'
UNH+NUMREFUNIQUEO3+CUSREP: D:00A:UN: AIRCON'
BGM+187: 794+NOIDUNIQUE8008+9'
RFF+CRN: XX881041016'
LOC+94+CDG'
LOC+94+YYZ'
TDT+12+XX881+4++123-+++747:::N1EAV32'
LOC+5+CDG'
DTM+136:200410160905:203'
LOC+87+YYZ'
DTM+132:200410161705:203'
UNT+11+ NUMREFUNIQUEO3'
UNE+1+ NUMREFUNIQUEO2'
UNZ+1+ NUMREFUNIQUEO1'
```

### Exemple 2 – - Message de moyen de transport

Si le vol devait arrêter à Halifax pour embarquer du fret supplémentaire, la déclaration de moyen de transport serait la suivante :

```
UNB+UNOA: 3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+041016:0905+NUMREFUNIQUEO1'
UNG+CUSREP+12345678:CIT+ACT+041016:0905+NUMREFUNIQUEO2+UN+D:00A:AIRCON'
UNH+NUMREFUNIQUEO3+CUSREP: D:00A:UN: AIRCON'
BGM+187: 794+NOIDUNIQUE8008+9'
RFF+CRN: XX881041016'
LOC+94+CDG'
LOC+94+YHZ'
LOC+94+YYZ'
TDT+12+XX881+4++123-+++747:::N1EAV32'
LOC+5+CDG'
DTM+136:200410160905:203'
LOC+87+YHZ'
DTM+132:200410161330:203'
UNT+12+ NUMREFUNIQUEO3'
UNE+1+ NUMREFUNIQUEO2'
UNZ+1+ NUMREFUNIQUEO1'
```

**ANNEXE G – DÉCLARATION DE MOYEN DE TRANSPORT**

---

---

**Exemple 3 - Message de moyen de transport (suite)**

Reprenons l'exemple précédent à la différence suivante que, en route vers Toronto, l'aéronef doit faire une escale technique imprévue à Gander, T.-N. Comme le précise la section 5.2, tout changement apporté à l'itinéraire doit être transmis à l'ASFC. Par conséquent, le transporteur effectif doit transmettre une déclaration de moyen de transport modifiée indiquant le changement d'itinéraire.

UNB+UNOA: 3+IDRESEAUCLIENT+IDRESEAUASFC+041016:0905+NUMREFUNIQUEO1'  
UNG+CUSREP+12345678:CIT+ACT+041016:0905+NUMREFUNIQUEO2+UN+D:00A:AIRCON'  
UNH+NUMREFUNIQUEO3+CUSREP: D:00A:UN: AIRCON'  
BGM+187: 794+NOIDUNIQUE8008+4'  
RFF+CRN: XX881041016'  
LOC+94+CDG'  
**LOC+94+YQX'**  
LOC+94+YYZ'  
TDT+12+XX881+4++123-+++747:::N1EAV32'  
LOC+5+CDG'  
DTM+136:200410160905:203'  
LOC+87+**YQX'**  
DTM+132:20041016**1430**: 203'  
UNT+12+ NUMREFUNIQUEO3'  
UNE+1+ NUMREFUNIQUEO2'  
UNZ+1+ NUMREFUNIQUEO1'

**ANNEXE H**

**MESSAGE DE RÉPONSE POUR  
LE FRET AÉRIEN ET LE  
MOYEN DE TRANSPORT**

**ANNEXE H - MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT**

<b>GLOSSAIRE DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES CONCERNANT LA TABLE DE CONCORDANCE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT</b>			
<b>Nom de l'élément de données canadien</b>	<b>Nom de l'élément de données de l'OMC</b>	<b>Définition de l'élément de données de l'OMC</b>	<b>Règles et conditions</b>
<b>Nom du message de document, élément codé</b>	Nom du message de document, élément codé	Document/Identificateur du message exprimé en code	Cet élément doit être transmis dans tous les cas.
<b>Numéro de message de document</b>	Numéro de message de document	Numéro de référence qui a été attribué au document/message entrant par l'utilisateur.	Cet élément doit être transmis dans tous les cas.
<b>Type de message</b>	Type de message	Identification du type de message	CUSRES – Cet élément doit être transmis dans tous les cas.
<b>Document du message</b>	Nom du document	Identificateur d'option de service	802 = déclaration de fret aérien (DFA) 786 = déclaration d'expédition fractionnée aérienne (DEF) 794 = déclaration de moyen de transport aérien
<b>Nom du message/document, élément codé</b>	Nom du message/document, élément codé	Identificateur du message correspondant à la transaction entrante.	Sera transmis pour toutes les réponses.
<b>Numéro de message de document</b>	Numéro du message/document	Transaction correspondant à la transaction entrante.	Sera transmis pour toutes les réponses. Pour le fret = Numéro du document de transport Pour le moyen de transport = Numéro de référence du moyen de transport
<b>Fonction du message, élément codé</b>	Fonction du message, élément codé	Code indiquant la fonction du message.	Message de réponse = 11.
<b>Date/heure de traitement</b>	Date/heure de traitement	Heure à laquelle le message a été	La date de traitement sera fournie dans

## GLOSSAIRE DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES CONCERNANT LA TABLE DE CONCORDANCE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Règles et conditions
		traité.	toutes les réponses. Le format sera SSAAMMJJHHMM .
<b>Indicateur de traitement, élément codé</b>	Indicateur de traitement, élément codé	Code servant à produire un accusé de réception positif de traitement ou une indication négative d'erreur ou d'évaluation du risque.	Sera transmis dans toutes les réponses. Les valeurs possibles sont: 1 = Accusé de réception de validation. Le contenu du message est accepté. 17 = Accusé de réception fonctionnel. Le contenu du message est accepté. 14 = Message d'erreur 25 = Avis d'évaluation du risque
<b>ID de demande connexe</b>	Référence de demande connexe	Numéro de document des Douanes appartenant à un document connexe.	Cela sera transmis seulement pour les avis d'évaluation du risque.  Le NRMT et le numéro de vol du document des Douanes connexe seront transmis pour toutes les déclarations de fret (DFA et DEF).  Le numéro de référence d'arrivée partielle du document des Douanes connexe sera transmis pour toutes les déclarations d'expédition fractionnée.
<b>Identificateur de référence</b>	Identificateur de référence	Numéro de référence valide fourni dans le message d'entrée. (Fourni dans l'élément de données	Sera transmis pour les rejets syntaxiques et d'application comme renvoi au message d'arrivée.



## GLOSSAIRE DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES CONCERNANT LA TABLE DE CONCORDANCE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Règles et conditions
		UNH 0062 de la transmission entrante, qui était un élément généré par le convertisseur)	
<b>Type de rejet/ Type d'évaluation du risque</b>	Type de rejet (pour erreur de réponse) Type d'évaluation du risque (pour avis d'évaluation du risque)	Code identifiant le type de rejet associé à la transaction particulière dans les réponses d'erreur.  Code identifiant le type d'évaluation du risque associé à la transaction particulière connexe à un avis d'évaluation du risque.	Réponses d'erreur pour lesquelles l'indicateur de traitement est 14 : <u>Rejets syntaxiques :</u> 28 = erreur de lot 29 = erreur de données  <u>Rejets d'application :</u> 20 = administration 21 = exécution 22 = conformité/syntaxe  Avis d'évaluation du risque pour lesquels l'indicateur de traitement est 25 : 6 = Rétenir/demande d'information (les commentaires et le code de raison seront renvoyés dans le message au client). 1 = Annulation de l'avis de retenir (ce message annule l'avis de demande d'information et/ou le message visant des marchandises qui doivent être retenues à l'arrivée).
<b>Erreur d'application, élément</b>	Erreur d'application, élément	Code de raison de rejet ou code	Lorsqu'il y a des avis d'évaluation du

## GLOSSAIRE DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES CONCERNANT LA TABLE DE CONCORDANCE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

Nom de l'élément de données canadien	Nom de l'élément de données de l'OMC	Définition de l'élément de données de l'OMC	Règles et conditions
<b>codé</b>	codé	de raison d'évaluation du risque	<p>risque avec l'indicateur de traitement 25, des codes de raison d'évaluation des risques seront transmis.</p> <p>Voir l'annexe C, Tableau 12, pour voir la liste des codes de raison d'évaluation du risque.</p> <p>Dans le cas des réponses d'erreur portant sur un rejet d'application avec l'indicateur de traitement 14, des codes de message de réponse d'erreur seront transmis.</p> <p>Voir l'annexe C, Tableau 11, pour voir la liste des codes d'erreur de réponse.</p>
<b>Texte en format libre</b>	Texte en format libre	Valeur du champ erroné ou, pour les avis d'évaluation du risque, commentaires ou instructions additionnels	<p>Conditionnel – sera transmis pour un indicateur de traitement 14 ou 25.</p> <p>Lorsqu'il y a des réponses d'erreur pour un rejet d'application, les données non valides provenant du champ erroné seront transmises dans cet élément de données.</p> <p>Pour les avis d'évaluation du risque, des commentaires additionnels relatifs à l'évaluation du risque peuvent être</p>

**GLOSSAIRE DES ÉLÉMENTS DE DONNÉES CONCERNANT LA TABLE DE CONCORDANCE DE  
RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT**

<b>Nom de l'élément de données canadien</b>	<b>Nom de l'élément de données de l'OMC</b>	<b>Définition de l'élément de données de l'OMC</b>	<b>Règles et conditions</b>
			transmis.
<b>Numéro de conteneur</b>	Numéro d'identification du matériel	Initiale et numéro du conteneur associé à l'expédition.	Sera transmis seulement pour les avis d'évaluation du risque.  L'initiale et le numéro du matériel seront transmis.

**ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT**
**TABLE DE CONCORDANCE DE MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT**

Segment	Statut Accepté	Statut AVIS ER	Statut Rejet de syntaxe	Statut Rejet d'application	Nom de l'élément de données
UNB	O1	O1	O1	O1	Bloc de début de contrôle de l'échange
UNG	O1	O1	O1	O1	Bloc de début du groupe fonctionnel
UNH	O1	O1	O1	O1	Bloc de début du message
BGM	O1	O1	O1	O1	ID de l'option de service
	O	O	O	O	Numéro du message/document
	O	O	O	O	Fonction du message, élément codé
DTM	O1	O1	O1	O1	Date/heure de traitement
GIS (1)	O1	s.o.	s.o.	s.o.	Indicateur de traitement, élément codé <b>(réponses positives)</b>
GIS (2)	s.o.	O1	O1	O1	Indicateur de traitement, élément codé <b>(évaluation du risque et réponses d'erreur)</b>
G03	s.o.	O1	s.o.	s.o.	
RFF	s.o.	O1	s.o.	s.o.	Référence à la demande connexe (numéro de référence du moyen de transport)
G03	s.o.	O1	s.o.	s.o.	
RFF	s.o.	O1	s.o.	s.o.	Référence à la demande connexe (numéro de vol)
G03	C1	C1	s.o.	C1	
RFF	O1	O1	s.o.	O1	Référence à la demande connexe (numéro de référence d'arrivée partielle)
G04	s.o.	O1 C98	O1 C98	O1 C98	
ERP	s.o.	O1	O1	O1	Type de rejet/Type d'évaluation du risque
	s.o.	s.o.	O	O	Numéro de référence du message
	s.o.	O	O	O	Type de rejet ou réponse d'application
ERC	s.o.	O1 C98	O1 C98	O1 C98	Erreur d'application, élément codé
FTX	s.o.	C99	C99	C99	Valeur de l'erreur (rejets d'application) ou Commentaires en texte libre (Avis ER)
G06	s.o.	C1	s.o.	s.o.	
DOC	s.o.	O1	s.o.	s.o.	Détails du message/document
EQD	s.o.	O1 C998	s.o.	s.o.	Numéro d'identification de l'équipement
UNT	O1	O1	O1	O1	Bloc de fin du message
UNE	O1	O1	O1	O1	Bloc de fin du groupe fonctionnel
UNZ	O1	O1	O1	O1	Bloc de fin de l'échange

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
<b>UNB</b>			<b>BLOC DE DÉBUT DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE</b>	<b>POUR COMMENCER ET IDENTIFIER UN ÉCHANGE ET DES SEGMENTS DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE CONNEXES</b>	a3	<b>UNB</b>	+	O1	O1	O1	O1
	S0001	1.0	IDENTIFICATEUR DE SYNTAXE					O	O	O	O
	0001	1.1	Identificateur de syntaxe	Code identifiant la syntaxe de l'organisme de contrôle	a4	UNOA	:	O	O	O	O
	0002	1.2	Numéro de version de la syntaxe	Numéro de version de la syntaxe	n1	3	+	O	O	O	O
	S002	2	EXPÉDITEUR DE L'ÉCHANGE					O	O	O	O
	0004	2.1	Identificateur de l'expéditeur	Nom/représentation codée de l'expéditeur « ID du réseau de l'ASFC »	an..35		+	O	O	O	O
	S003	3	DESTINATAIRE DE L'ÉCHANGE					O	O	O	O
	0010	3.1	Identification du destinataire	Nom/représentation codée du destinataire « ID du réseau du client »	an..35		+	O	O	O	O
	S004	4	DATE/HEURE DE PRÉPARATION					O	O	O	O
	0017	4.1	Date de préparation	Élément généré par le convertisseur	n6	AAMMJJ	:	O	O	O	O
	0019	4.2	Heure de préparation	Élément généré par le convertisseur	n4	HHMM	+	O	O	O	O

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	0020	5	RÉFÉRENCE DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE	Numéro de référence unique Généré par le convertisseur	an..14		'	O	O	O	O
<b>UNG</b>			<b>BLOC DE DÉBUT DU GROUPE FONCTIONNEL</b>	<b>POUR INDIQUER LE DÉBUT D'UN GROUPE FONCTIONNEL ET FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS DE CONTRÔLE APPLICABLES</b>	<b>a3</b>	<b>UNG</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	0038	1	IDENTIFICATION DU GROUPE FONCTIONNEL	Identification du type de message figurant dans le groupe fonctionnel Code = {Message de réponse de Douanes}	a6	CUSRES	+	O	O	O	O
	S006	2	IDENTIFICATION DE L'EXPÉDITEUR DE LA DEMANDE					O	O	O	O
	0040	2.1	Identification de l'expéditeur	Lieu de transmission du client Code = {Réponse de Douanes Canada}	a3	CCR	+	O	O	O	O
	S007	3	IDENTIFICATION DU DESTINATAIRE DE LA DEMANDE					O	O	O	O
	0044	3.1	Identification du destinataire	Élément défini par le client	an..35		+	O	O	O	O

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	S004	4	DATE/HEURE DE PRÉPARATION					O	O	O	O
	0017	4.1	Date de préparation	Généré par le convertisseur	n6	AAMMJJ	:	O	O	O	O
	0019	4.2	Heure de préparation	Généré par le convertisseur	n4	HHMM	+	O	O	O	O
	0048	5	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU GROUPE FONCTIONNEL	Numéro de référence unique attribué par l'expéditeur Généré par le convertisseur	an..14		+	O	O	O	O
	0051	6	Organisme de contrôle	Organisme contrôlant le type de message	a2	UN	+	O	O	O	O
	S008	7	VERSION DU MESSAGE					O	O	O	O
	0052	7.1	Numéro de version du message	Numéro de version du type de message	a1	D	:	O	O	O	O
	0054	7.2	Numéro de diffusion du message	Numéro de diffusion du type de message courant	an3	00A	'	O	O	O	O
<b>UNH</b>		<b>0010</b>	<b>BLOC DE DÉBUT DU MESSAGE</b>	<b>POUR DÉBUTER ET IDENTIFIER UN MESSAGE</b>	<b>a3</b>	<b>UNH</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	0062	1	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MESSAGE	Numéro de référence du message	an..14		+	O	O	O	O
	S009	2	IDENTIFICATEUR DU MESSAGE					O	O	O	O
	0065	2.1	Type de message	Identification du type de message	a6	CUSRES	:	O	O	O	O
	0052	2.2	Numéro de version du message	Numéro de version du type de message	a1	D	:	O	O	O	O

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	0054	2.3	Numéro de diffusion du message	Numéro de diffusion du type de message courant	an3	00A	:	O	O	O	O
	0051	2.4	Organisme de contrôle	Organisme contrôlant le type de message	a2	UN	'	O	O	O	O
<b>BGM</b>		<b>0020</b>	<b>DÉBUT DU MESSAGE</b>	<b>OPTION DE SERVICE/NUMÉRO DE LA TRANSACTION/FONCTION DU MESSAGE</b>	<b>a3</b>	<b>BGM</b>	<b>+:::</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	C002	1	NOM DU MESSAGE/ DOCUMENT					O	O	O	O
	1000	1.4	Nom du document	Élément de donnée comportant l'option de service	n3	802 = Déclaration de fret aérien (DEF) 786 = Déclaration d'expédition fractionnée aérien (DEF) 794 = Déclaration de moyen de transport	+	O	O	O	O
	C106	2	IDENTIFICATION DU MESSAGE/ DOCUMENT	Identification du message/ document				O	O	O	O



## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	1004	2.1	Numéro du message/document	Numéro identifiant de manière unique le message.	an..25	Fret aérien = Numéro du document de transport  Moyen de transport aérien = Numéro de référence du moyen de transport	+	O	O	O	O
	1225	3	Fonction du message, codée	Code indiquant la fonction du message. Code = {Réponse}	n2	11	'	O	O	O	O
<b>DTM</b>		<b>0030</b>	<b>DATE/HEURE/PÉRIODE</b>	<b>DATE DE TRAITEMENT</b>	<b>a3</b>	<b>DTM</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	C507	1	DATE/HEURE/PÉRIODE								
	2005	1.1	Qualificatif du code de fonction de date/heure/période	Code = (Date de traitement)	n1	9	:	O	O	O	O
	2380	1.2	Valeur de la date/heure/période	Format	n12	SSAAMMJJ HHMM	:	O	O	O	O
	2379	1.3	Code du format de date/heure/période	Qualificatif du format de la date	n3	203	'	O	O	O	O

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
<b>GIS(1)</b>		<b>0070</b>	<b>INDICATEUR GÉNÉRAL</b>	<b>INDICATEUR DE TRAITEMENT (POUR ACCUSÉS DE RÉCEPTION POSITIFS)</b>	<b>a3</b>	<b>GIS</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	C529	1	INDICATEUR DE TRAITEMENT								
	7365	1.1	Indicateur de traitement, élément codé		n1..2	1= Accusé de réception d'application, contenu du message accepté 17= Accusé de réception fonctionnel, contenu du message accepté	'	O	s.o.	s.o.	s.o.
<b>GIS(2)</b>		<b>0070</b>	<b>INDICATEUR GÉNÉRAL</b>	<b>INDICATEUR DE TRAITEMENT (POUR LES MESSAGES DE RÉPONSE D'ERREUR ET D'ÉVALUATION DU RISQUE)</b>	<b>a3</b>	<b>GIS</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	C529	1	INDICATEUR DE TRAITEMENT								

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	7365	1.1	Indicateur de traitement, élément codé		n2	14=Message d'erreur 25=Avis d'évaluation du risque	'	s.o.	O	O	O
<b>G03</b>		<b>0140</b>		<b>RÉPONSES AUX DÉCLARATIONS DE FRET AÉRIEN : LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MOYEN DE TRANSPORT SERA TRANSMIS</b>				<b>s.o.</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
<b>RFF</b>		<b>0150</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>RÉFÉRENCE À LA DEMANDE CONNEXE</b>	<b>a3</b>	<b>RFF</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	C506	1	RÉFÉRENCE								
	1153	1.1	Qualificatif du code de fonction de la référence	Code = {Numéro de référence du moyen de transport}	a3	CRN	:	s.o.	O	s.o.	s.o.
	1154	1.2	Identificateur de la référence	Élément de donnée «Référence à la demande connexe » (Numéro de référence du moyen de transport)	an..25		'	s.o.	O	s.o.	s.o.
<b>G03</b>		<b>0140</b>		<b>POUR LES RÉPONSES EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES RISQUES, LE NUMÉRO DE VOL SERA TRANSMIS</b>				<b>s.o.</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
<b>RFF</b>		<b>0150</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>RÉFÉRENCE À LA DEMANDE CONNEXE</b>	<b>a3</b>	<b>RFF</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	C506	1	RÉFÉRENCE					s.o.	O	s.o.	s.o.
	1153	1.1	Qualificatif de code de fonction de référence	Code = { numéro d'identification de vol de l'aéronef }	a2	AF	:	s.o.	O	s.o.	s.o.
	1154	1.2	Identification de référence	Élément de données « Référence à la demande connexe » (Numéro de vol de la compagnie aérienne)	an..10		'	s.o.	O	s.o.	s.o.
<b>G03</b>		<b>0140</b>		<b>LE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE D'ARRIVÉE PARTIELLE SERA TRANSMIS POUR LES RÉPONSES AUX DÉCLARATIONS D'EXPÉDITIONS FRACTIONNÉES</b>				<b>C1</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>	<b>C1</b>
<b>RFF</b>		<b>0150</b>	<b>RÉFÉRENCE</b>	<b>RÉFÉRENCE À LA DEMANDE CONNEXE</b>	<b>a3</b>	<b>RFF</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>	<b>O1</b>
	C506	1	RÉFÉRENCE					O	O	s.o.	O
	1153	1.1	Qualificatif de code de fonction de référence	Code = { numéro d'expédition partielle }	a3	AAP	:	O	O	s.o.	O
	1154	1.2	Identificateur de référence	Élément de données « Référence à la demande connexe » (numéro de référence d'arrivée partielle )	an..6		'	O	O	s.o.	O

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
<b>G04</b>		<b>0180</b>						s.o.	<b>O1 C98</b>	<b>O1 C98</b>	<b>O1 C98</b>
<b>ERP</b>		<b>0190</b>	<b>DÉTAILS SUR LES ERREURS</b>	<b>TYPE DE REJET (POUR LES RÉPONSES D'ERREUR) TYPE D'ÉVALUATION DU RISQUE (POUR LES AVIS ER)</b>	<b>a3</b>	<b>ERP</b>	<b>+</b>	s.o.	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	C701	1	DÉTAILS SUR LES ERREURS								
	1049	1.1	Section du message, élément codé		n1	2=Détail (valeur par défaut)	:	s.o.	O	O	O
	1052	1.2	Numéro du message	Numéro de référence. Fourni dans l'é/d. UNH 0062 du message d'entrée qui a été généré par le convertisseur.	an..14	Numéro de référence du message d'entrée	:	s.o.	s.o.	O	O

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	1054	1.3	Numéro du sous-élément de message	Type de rejet (pour les réponses d'erreur)  Rejets syntaxiques = codes 28 et 29  Rejets d'application = codes 20, 21, 22  Type d'Évaluation du risque (Pour les avis ER) = codes 6 et 1	n2	20=administration 21=exécution 22=conformité/ syntaxe 28 =erreur de lot 29=erreur de données  6=Rétenir/ demande d'information 1=Annulation de l'avis de retenir	'	s.o.	O	O	O
<b>ERC</b>		<b>0210</b>	<b>INFORMATION SUR LES ERREURS DE DEMANDE</b>	<b>CODE DE MOTIF DE REJET</b>	<b>a3</b>	<b>ERC</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>O1 C98</b>	<b>O1 C98</b>	<b>O1 C98</b>
	C901	1	DÉTAILS SUR LES ERREURS DE DEMANDE								

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	9321	1.1	Erreur de demande, élément codé	Pour obtenir une explication détaillée du code, veuillez faire référence à l'Annexe C, tableau 11 des codes des messages de réponse d'erreur de sortie et la tableau 12, des codes des motifs des messages d'évaluation de risque.	n..3	Codes de réponse d'erreur de sortie, codes des motifs d'évaluation de risque.	'	s.o.	O	O	O
<b>FTX</b>		<b>0220</b>	<b>TEXTE LIBRE</b>	<b>VALEUR DES ERREURS (POUR LES REJETS D'APPLICATION) COMMENTAIRES TEXTE LIBRE (POUR LES AVIS ER)</b>	<b>a3</b>	<b>FTX</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>C99</b>	<b>C99</b>	<b>C99</b>
	4451	1.0	QUALIFICATIF DU SUJET DU TEXTE	Description de l'erreur	a3	AAO	+++	s.o.	O	O	O
	C108	4.0	TEXTE LITTÉRAL								

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	4440	4.1	Texte libre	Commentaires sur le rejet ou commentaires ER	an..140	Message de rejet : Les données non valides figurant dans le champ erroné seront transmises dans cet élément de données. Commentaires ER : Des commentaires sur l'évaluation du risque figureront dans cet élément	'	s.o.	O	O	O
<b>G06</b>		<b>0270</b>		<b>TRANSMIS S'IL Y A LIEU (ID DE CONTENEUR)</b>				<b>s.o.</b>	<b>C1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
<b>DOC</b>		<b>0280</b>	<b>DÉTAILS DU DOCUMENT/ MESSAGE</b>	<b>SEGMENT DÉCLENCHÉUR OBLIGATOIRE</b>	<b>a3</b>	<b>DOC</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>O1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	C002	1	NOM DU DOCUMENT /MESSAGE					s.o.	O	s.o.	s.o.



## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	1001	1.1	Code du nom du document	Code = {Liste de conteneurs}	n3	235	'	s.o.	O	s.o.	s.o.
<b>EQD</b>		<b>0380</b>	<b>DÉTAILS DE L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>DÉTAILS DE L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>a3</b>	<b>EQD</b>	<b>+</b>	<b>s.o.</b>	<b>O1 C998</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>
	8053	1	QUALIFICATIF DU CODE DU TYPE D'ÉQUIPEMENT	Code = { Unité de chargement }	a2	UL	+	s.o.	O	s.o.	s.o.
	C237	2	IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT					s.o.	O	s.o.	s.o.
	8260	2.1	Identificateur de l'équipement	Élément de donnée « Numéro d'identification de l'équipement »	an..10	Selon le cas	'	s.o.	O	s.o.	s.o.
<b>UNT</b>		<b>0840</b>		<b>BLOC DE FIN DU MESSAGE</b>	<b>a3</b>	<b>UNT</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	0074	1	NOMBRE DE SEGMENTS DANS LE MESSAGE		n..6	Variable générée par le convertisseur	+	O	O	O	O
	0062	2	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU MESSAGE		an..14	Même numéro que celui fourni dans UNH 0062	'	O	O	O	O
<b>UNE</b>			<b>BLOC DE FIN DU GROUPE FONCTIONNEL</b>	<b>BLOC DE FIN DU GROUPE FONCTIONNEL</b>	<b>a3</b>	<b>UNE</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	0060	1	NOMBRE DE MESSAGES	Généré par le convertisseur	n..6		+	O	O	O	O

## ANNEXE H – MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT

ID du segment EDIFACT	ID de l'élément EDIFACT	Position de l'élément/ du segment	Nom de l'élément de données EDIFACT	Notes, conditions et descriptions	Type et taille des données	Codes et valeur	Syntaxe par défaut	État de l'élément O ou C et nombre d'occurrences			
								Réponses positives		Réponses d'erreur	
								Acceptation	Avis ER	Rejet syntaxique	Rejet application
	0048	2	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU GROUPE FONCTIONNEL		an..14	Même numéro que celui fourni dans UNG 0048	'	O	O	O	O
<b>UNZ</b>			<b>BLOC DE FIN DE L'ÉCHANGE</b>	<b>BLOC DE FIN DE L'ÉCHANGE</b>	<b>a3</b>	<b>UNZ</b>	<b>+</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>	<b>O1</b>
	0036	1	COMPTE DE CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE	Généré par le convertisseur. Nombre de groupes fonctionnels = toujours 1.	n1	1	+	O	O	O	O
	0020	2	RÉFÉRENCE DU CONTRÔLE DE L'ÉCHANGE		an..14	Même numéro que celui fourni dans UNB 0020	'	O	O	O	O

## **EXEMPLES DES MESSAGE DE RÉPONSE POUR LE FRET AÉRIEN ET LE MOYEN DE TRANSPORT**

### **Exemple 1 - Réponse positive – Accusé de réception fonctionnel**

Le message suivant est un exemple d'accusé de réception fonctionnel pour une déclaration de fret aérien (DFA et DEF). Ce message indique que la transmission est correcte du point de vue syntaxique et qu'elle a été acceptée par l'ASFC. Cet accusé de réception est généré avant l'exécution de la validation.

#### **Accusé de réception fonctionnel pour une déclaration de fret aérien :**

```
UNB+UNOA:3+IDRESEAUASFC+IDRESEAUCLIENT+040220:0855+12345678901234'  
UNG+CUSRES+CCR+ID DESTINATAIRE+040220:0855+43210987654321+UN+D:00A'  
UNH+MSGREFNO123+CUSRES:D:00A:UN'  
BGM+:::802+999-NCF12345678+11'  
DTM+9:200402200913:203'  
GIS+17'  
UNT+5+MSGREFNO123'  
UNE+1+43210987654321'  
UNZ+1+12345678901234'
```

#### **Accusé de réception fonctionnel pour une déclaration d'expédition fractionnée :**

```
UNB+UNOA:3+IDRESEAUASFC+IDRESEAUCLIENT+040220:0855+12345678901234'  
UNG+CUSRES+CCR+IDDESTINATAIRE+040220:0855+43210987654321+UN+D:00A'  
UNH+MSGREFNO123+CUSRES:D:00A:UN'  
BGM+:::786+999-NCF12345678+11'  
DTM+9:200402200913:203'  
GIS+17'  
RFF+AAP:03'  
UNT+6+MSGREFNO123'  
UNE+1+43210987654321'
```

### **Exemple 2 - Réponse positive – Accusé de réception d'application**

Le message suivant est un exemple d'accusé de réception de validation pour une déclaration de moyen de transport aérien. Ce message indique que le message a subi les vérifications syntaxique et de validation et qu'il peut subir le traitement.

```
UNB+UNOA:3+IDRESEAUASFC+IDRESEAUCLIENT+040220:0855+12345678901234'  
UNG+CUSRES+CCR+IDDESTINATAIRE+040220:0855+43210987654321+UN+D:00A'  
UNH+MSGREFNO123+CUSRES:D:00A:UN'  
BGM+:::794+XX88120040220+11'  
DTM+9:200402201027:203'  
GIS+1'  
UNT+5+MSGREFNO123'  
UNE+1+43210987654321'  
UNZ+1+12345678901234'
```

**ANNEXE G – INFORMATION ADDITIONNELLE**

---

**Note :** Pour plus de renseignements au sujet des accusés de réception positifs (fonctionnels et d'application), voir la section 7.0.

**Exemple 3 - Structure des avis de rejet d'application**

La structure des rejets d'application offre une certaine souplesse pour ce qui a trait à la présentation du segment ERP du groupe 04. ERP peut contenir une boucle ou plus. Si plus d'un élément de données est erroné ou que plusieurs erreurs touchent un élément de données, le groupe 04 se présentera comme suit :

```
ERP+2:AB123456:29'
ERC+157'
FTX+AAO+++03.27.20004'
ERP+2:AB123456:29'
ERC+E69'
FTX+AAO+++03.27.20004'
ERP+2:AB123456:29'
ERC+D30'
FTX+AAO+++03.27.20004'
```

Si un seul élément de données est erroné et qu'un code d'erreur lui est rattaché, la structure du groupe 04 sera la suivante :

```
ERP+2:AB123456:29'
ERC+157'
FTX+AAO+++03.27.20004'
```

**Exemple 4 – Réponse d'erreur - rejet syntaxique**

Le message suivant est un exemple de réponse d'erreur reçue lorsqu'une erreur syntaxique a été détectée dans le message. Les données non valides seront transmises dans le segment FTX.

```
UNB+UNOA:3+IDRESEAUASF+IDRESEAUCLIENT+040220:0855+12345678901234'
UNG+CUSRES+CCR+IDDESTINATAIRE+040220:0855+43210987654321+UN+D:00A'
UNH+MSGREFNO123+CUSRES:D:00A:UN'
BGM+:::802+999-NCF22222+11'
DTM+9:200406161523:203'
GIS+14'
ERP+2:987654321:28'
ERC+ZZZ'
FTX+AAO+++SEGMENT NAD DECALAGE OCTET 383'
FTX+AAO+++SEGMENT NAD LIGNE 18 ELEM 3164 [6.0] ELEM TROP LONG'
UNT+9+MSGREFNO123'
UNE+1+43210987654321'
UNZ+1+12345678901234'
```

**Exemple 5 - Réponse d'erreur - rejet d'application**

**ANNEXE G – INFORMATION ADDITIONNELLE**

Le message suivant est un exemple de réponse d'erreur reçue lorsque la transmission est correcte sur le plan syntaxique, mais que la validation échoue. Les données non valides seront transmises dans le segment FTX.

```
UNB+UNOA:3+IDRESEAUASFC+IDRESEAUCLIENT+040615:0855+12345678901234'
UNG+CUSRES+CCR+IDDESTINATAIRE+040615:0855+43210987654321+UN+D:00A'
UNH+MSGREFNO123+CUSRES:D:00A:UN'
BGM+:::802+999-NCF12345678+11'
DTM+9:200406151027:203'
GIS+14'
ERP+2:AB12345:22'
ERC+312'
FTX+AAO+++CB'
UNT+7+MSGREFNO123'
UNE+1+43210987654321'
UNZ+1+12345678901234''
```

**Exemple 6 - Réponse d'erreur - Rejet d'application de déclaration de fret (erreurs multiples)**

Le message suivant est un exemple de réponse d'erreur reçue lorsque la transmission est correcte syntaxiquement, mais qu'elle a échoué à la validation. Les données non valides seront transmises dans le segment FTX. Ce scénario illustre un message de réponse contenant de multiples codes d'erreur.

```
UNB+UNOA:3+IDRESEAUASFC+IDRESEAUCLIENT+040612:0855+12345678901234'
UNG+CUSRES+CCR+IDDESTINATAIRE+040612:0855+43210987654321+UN+D:00A'
UNH+MSGREFNO123+CUSRES:D:00A:UN'
BGM+:::802+999-NCF12345678+11'
DTM+9:200406122210:203'
GIS+14'
ERP+2:AB123456:29'
ERC+312'
FTX+AAO+++CB'
ERP+2:AB123456:29'
ERC+D40'
FTX+AAO+++V2S.5F3'
ERP+2:AB123456:29'
ERC+225'
FTX+AAO+++LBS'
UNT+14+MSGREFNO123'
UNE+1+43210987654321'
UNZ+1+12345678901234'
```

**Exemple 7 - Structure des avis d'évaluation du risque (ER)**

Lorsque que les rejets d'application pourraient contenir plus d'un segment ERP dans un groupe 04, la structure des avis d'ER ne permettra pas cette fonctionnalité. Les avis d'ER peuvent toutefois afficher plusieurs segments ERC. Les avis d'ER ne transmettent pas d'information au sujet d'éléments de données spécifiques erronés; ils fournissent une instruction spécifique

**ANNEXE G – INFORMATION ADDITIONNELLE**

---

s'appliquant à l'ensemble du message. La structure du groupe 04 pour les avis d'ER sera affichée dans le format suivant :

ERP+2::6'  
ERC+601'  
FTX+AAO+++COMMENTAIRES'

Ou, en présence de codes de raisons d'ER multiples, le format serait le suivant :

ERP+2:6  
ERC+601'  
ERC+602'  
ERC+610'  
FTX+AAO+++COMMENTAIRES'

**Exemple 8 - Avis d'évaluation du risque**

Le message suivant est un exemple de demande d'évaluation du risque relatif à une DFA comportant plusieurs identificateurs d'équipement et de multiples codes de réponses d'évaluation du risque. L'ASFC demande plus de renseignements au sujet des identificateurs d'équipement listés dans le message.

Il est à noter que le numéro de vol et l'identification de l'équipement sont inclus dans cet avis d'évaluation du risque.

UNB+UNOA:3+IDRESEAUASFC+IDRESEAUCLIENT+040220:0855+12345678901234'  
UNG+CUSRES+CCR+IDDESTINATAIRE+040220:0855+43210987654321+UN+D:00A'  
UNH+MSGREFNO123+CUSRES:D:00A:UN'  
BGM+:::802+999-NCF45678910+11'  
DTM+9:200402201032:203'  
GIS+25'  
RFF+CRN:AC867040220'  
**RFF+AF:XX867**  
ERP+2: MSGREFNO123:6'  
ERC+601'  
ERC+605'  
ERC+614'  
FTX+AAO+++REMARQUES DE L ?'AGENT'  
DOC+235'  
**EQD+UL+PAG67890KL'**  
**EQD+UL+HMC09876KL'**  
UNT+15+MSGREFNO123'  
UNE+1+43210987654321'  
UNZ+1+12345678901234''